Quatre-vingt-neuvième année. — N° 72. Le Numéro : 35 francs. Lundi 25 et Mardi 26 Mars 1957.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer . .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.800	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

Vient de paraître :

LEGISLATION SUR LES LOYERS

Comme suite à la publication au *Journal officiel* du 2 mars 1957 de la circulaire du 21 février 1957 relative à la **réévaluation de la valeur locative des locaux d'habitation ou à usage professionnel,** la Direction des Journaux officiels a procédé à une **nouvelle édition mise à jour au 4 mars 1957 de la brochure n° 1000,** qui réunit toutes les dispositions actuellement en vigueur concernant les **loyers.**

Cette brochure de 340 pages de format in-8° carré, imprimée sur papier de qualité et présentée sous couverture de carton fort, est en vente au prix de **350 F** ou expédiée franco sur simple demande, accompagnée du montant, adressée à la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

(Règlement par mandat, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. 9063-13 Paris].)

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 57-368 du 25 mars 1957 autorisant le Président de la République à ratifier la convention consulaire franco-suédoise, signée à Paris le 5 mars 1955 (p. 3139).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Information.

Décret du 23 mars 1957 abrogeant les dispositions d'application de la loi du 11 mai 1946 à une entreprise de presse (p. 3139).

Arrêté du 21 mars 1957 relatif aux perturbations radioélectriques produites par les systèmes d'allumage électrique de moteurs thermiques (p. 3140).

(2 f.)

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêtés du 23 mars 1957 fixant les dates d'ouverture des scrutins pour l'élection de représentants suppléants des magistrats au Conseil supérieur de la magistrature (p. 3141).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 22 mars 1957 portant nomination du président du comité interministériel de l'agriculture et de l'alimentation (p. 3141).

Arrêté du 25 mars 1957 relatif à la concordance entre des corps et catégories d'emplois marocains et des corps et catégories d'emplois métropolitains (secrétariat d'Etat au travail et à la sécurité sociale) (p. 3141).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêté du 13 mars 1957 portant ouverture de crédit (fonds de concours) (p. 3141).

Arrêtés du 13 mars 1957 relatifs à la création et au fonctionnement du comité consultatif de règlement amiable des litiges en matière de marchés (p. 3141).

Liste d'aptitude au grade de chef de division de préfecture pour l'année 1957 (p. 3141).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets des 16 et 19 mars 1957 portant promotions et affectation (armée de terre, active et réserve) (p. 3145).

Décret du 18 mars 1957 portant admission dans les cadres actifs d'officiers de réserve de l'armée de l'air (p. 3156).

Décrets du 23 mars 1957 portant promotion, nomination, attribution de fonctions, affectation et admission dans les cadres d'officiers généraux (armées de terre, de mer et de l'air, active et réserve) (p. 3156).

Décrets portant concession de la médaille militaire (rectificatifs) (p. 3158).

Arrêtés et décisions portant inscriptions à des tableaux d'avancement, promotions et nominations:

Armée de terre (active) (p. 3158).

Personnel militaire féminin de l'armée de l'air (p. 3166).

Service des essences des armées (p. 3166).

Service des poudres (p. 3166).

Trésorerie aux armées (p. 3167).

Liste d'aptitude à l'emploi d'ingénieur militaire de 1re classe des fabrications d'armement (p. 3167).

Liste d'aptitude à l'emploi d'ingénieur militaire de 2e classe des télécommunications (p. 3167).

Liste de classement pour l'emploi d'adjoint administratif de 3e classe du service des poudres (p. 3167).

Tableau d'avancement des sous-officiers des troupes coloniales (rectificatif) (p. 3167).

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 3167).

Arrêté du 13 mars 1957 fixant le cautionnement des chefs des services économiques des écoles normales supérieures relevant de la direction de l'enseignement supérieur (p. 3167).

Arrêté fixant les conditions d'application des articles 86 à 92 et 91 du code des douanes relatifs aux personnes habilitées à déclarer les marchandises en détail et à l'exercice de la profession de commissionnaire en douane (rectificatif) (p. 3167).

Arrêté portant nomination d'un membre d'une commission au commissariat général du plan (p. 3167).

Travaux publics, transports et tourisme.

Décret du 18 mars 1957 prorogeant le délai d'expropriations nécessaires pour la construction de l'autoroute de dégagement du Sud de la région lilloise (p. 3168).

Décret du 21 mars 1957 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur et rectificatif (p. 3168).

Arrêté relatif au transport de divers artifices de troisième et quatrième catégorie dans des emballages en carton (matières dangereuses 1957, n° 4) (rectificatif) (p. 3168).

Arrêté fixant la composition du comité consultatif des agences de voyages (p. 3168).

Arrêtés portant nomination, classements et conférant l'honorariat (aviation civile et commerciale) (p. 3168).

Circulaire relative à l'évaluation de la puissance administrative des différentes catégories de véhicules automobiles (additif) (p. 3169).

Industrie et commerce.

Décret du 19 mars 1957 autorisant la chambre de commerce de Chambéry à contracter un emprunt (p. 3169).

Agriculture.

Décret du 19 mars 1957 autorisant la chambre d'agriculture de Seine-et-Oise à percevoir une cotisation extraordinaire au profit de son service professionnel d'informations techniques et économiques agricoles (p. 3169).

Arrêtés portant promotions, nomination, maintien en fonction et acceptation de démission:

Enseignement agricole (p. 3169).

Génie rural (p. 3171).

Services agricoles (p. 3171).

Reconstruction et logement.

Arrêté du 12 mars 1957 approuvant la dissolution d'une société coopérative d'habitations à loyer modéré (p. 3171).

Arrêtés du 18 mars 1957 portant homologation de coefficients d'adaptation départementaux du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis (p. 3171).

Arrêté portant délégations de signature (p. 3171).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décret du 19 mars 1957 autorisant l'école nationale des langues orientales vivantes à accepter la donation de la bibliothèque de l'institut byzantin (p. 3171).

Décret du 19 mars 1957 portant création à Tours d'un centre d'études supérieures de la Renaissance rattaché à l'université de Poitiers (p. 3171).

Décret du 19 mars 1957 portant approbation de l'élection d'un membre titulaire de l'académie nationale de médecine (p. 3172).

Décrets du 19 mars 1957 portant nomination et transfert de professeurs (enseignement supérieur) (p. 3172).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 19 mars 1957 approuvant la délibération n° 41/56 du 21 décembre 1956 de l'assemblée territoriale du Moyen-Congo réglementant la taxe à percevoir à l'occasion du fonctionnement de la justice de droit local (p. 3172).

Décret du 19 mars 1957 rapportant la nomination d'un magistrat d'outre-mer (p. 3172).

Décret n° 57-369 du 22 mars 1957 portant réouverture du délai prévu par l'article 17 du décret du 24 février 1953 déterminant les modalités d'application du code de la nationalité française dans les territoires d'outre-mer (p. 3173).

Décret n° 57-370 du 22 mars 1957 modifiant le décret n° 52-936 du 28 juillet 1952 instituant une indemnité de sujétions particulières en faveur de certains fonctionnaires affectés aux services financiers des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer (p. 3173).

Décret n° 57-371 du 23 mars 1957 portant extension aux territoires d'outre-mer et au Cameroun des dispositions du décret n° 55-584 du 20 mai 1955 relatif aux conditions de fonctionnement des comptes sur lesquels il peut être disposé par chèques (p. 3173).

Décret n° 57-372 du 23 mars 1957 portant extension à la République autonome du Togo des dispositions du décret n° 55-584 du 20 mai 1955 relatif aux conditions de fonctionnement des comptes sur lesquels il peut être disposé par chèques (p. 3174).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Travail et sécurité sociale.

Décret n° 57-373 du 18 mars 1957 portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la revision des pensions, de certains emplois supprimés des services départementaux et régionaux des assurances sociales et des directions régionales de la sécurité sociale et de l'ancien service des retraites ouvrières et paysannes (p. 3174).

Décret du 19 mars 1957 portant approbation d'une disposition statutaire, par application de l'article 99 (3e) de la loi du 19 octobre 1946 (p. 3176).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décret n° 57-374 du 19 mars 1957 portant application de la loi n° 55-1476 du 12 novembre 1955 allouant aux compagnes des militaires, marins ou civils « morts pour la France » un secours annuel égal à la pension de veuve de guerre (p. 3176).

Arrêtés portant nominations, titularisation et affectation (services extérieurs) (p. 3177).

MINISTRE RESIDANT EN ALGERIE

Décret n° 57-375 du 22 mars 1957 tendant à suspendre provisoirement le fonctionnement du conseil de la fonction publique en Algérie et des comités techniques paritaires (p. 3177).

Décret n° 57-376 du 22 mars 1957 relatif à la désignation des membres des commissions administratives paritaires en Algérie (p. 3178).

Emplois réservés: Nominations (p. 3178).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Réunion de commission (p. 3178).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocation de commission. — Réunion de commission (p. 3180).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour (p. 3181).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis relatif au tirage de la treizième tranche de la loterie nationale 1957 (p. 3181).

Tableau de la production et du mouvement des alcools (décembre 1956) (p. 3182).

Statistique mensuelle du commerce extérieur de la France (février 1957) (p. 3186).

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Avis de concours pour le recrutement de personnels techniques de la météorologie nationale au secrétariat général à l'aviation civile et commerciale (p. 3191).

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 3191).

AGRICULTURE

Avis de concours relatif au recrutement de personnel enseignant à l'école nationale d'agriculture de Rennes (p. 3193).

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Avis de concours pour le recrutement de professeurs techniques adjoints de centres d'apprentissage (p. 3193).

Avis de concours pour le recrutement d'un professeur technique géomètre à l'école nationale professionnelle de Nantes (p. 3194).

Avis de concours pour le recrutement d'un professeur technique adjoint à l'école technique de photographie et de cinématographie de Paris (p. 3194).

Ministère des affaires sociales.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de concours pour le recrutement de rédacteurs à l'hôpital intercommunal d'Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise) (p. 3194).

Annonces (p. 3195).

CONSEIL ECONOMIQUE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 7

Avis et rapports. — Séance du 12 mars 1957. — Problème des échanges extérieurs (p. 313).

N° 8

Avis et rapports. — Séance du 13 mars 1957. — Orientation et formation des ingénieurs et cadres supérieurs des entreprises privées, des entreprises nationalisées et du secteur public (p. 353).

LOIS

LOI n° 57-368 du 25 mars 1957 autorisant le Président de la République à ratifier la convention consulaire franco-suédoise signée à Paris, le 5 mars 1955 (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Le Président de la République est autorisé à ratifier la convention consulaire franco-suédoise et l'échange de notes signées à Paris, le 5 mars 1955, dont les textes sont annexés à la présente loi (2).

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 25 mars 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.

Le ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Le ministre des affaires étrangères,
CHRISTIAN PINEAU.

Le ministre de l'intérieur,
GILBERT-JULES.

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Loi n° 57-368. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi (n° 2891 ;

Rapport de M. Dronne au nom de la commission des affaires étrangères (n° 3537) ;

Adoption, sans débat, le 18 janvier 1957.

Conseil de la République :

Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale (n° 280, session 1956-1957) ;

Rapport de M. Biatarana au nom de la commission des affaires étrangères (n° 448, session 1956-1957) ;

Discussion et adoption le 14 mars 1957.

Assemblée nationale :

Acte pris de l'adoption conforme le 15 mars 1957.

(2) Ils seront publiés ultérieurement au *Journal officiel*.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

INFORMATION

Décret du 23 mars 1957 abrogeant les dispositions d'application de la loi du 11 mai 1946 à une entreprise de presse.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information,

Vu la loi n° 46-994 du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution de biens et éléments d'actif d'entreprises de presse et d'information;

Vu la loi n° 54-782 du 2 août 1954 modifiant certaines dispositions de la loi précitée du 11 mai 1946, et notamment son article 9;

Vu le décret n° 54-857 du 1er septembre 1954, et notamment son chapitre 3;

Vu le décret n° 55-102 du 20 janvier 1955 portant création d'un secteur public d'impression;

Vu la convention en date du 9 novembre 1956 modifiée par avenant du 28 novembre 1956 intervenue entre la société anonyme Le Nord maritime et la S. A. R. L. Le Nouveau Nord;
Vu la mention de conformité de ladite convention aux dispositions de l'article 9 de la loi du 2 août 1954;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont abrogés le décret du 11 octobre 1946 et l'arrêté du 30 octobre 1946 faisant application des dispositions de la loi susvisée du 11 mai 1946 à la société Le Nord maritime en tant que lesdits actes ne concernent pas des biens répartis à d'autres entreprises que la société Le Nouveau Nord ou conservés par l'Etat en application de l'article 12 de la loi du 2 août 1954.

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 mars 1957.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:
Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
chargé de l'information,
GÉRARD JAQUET.

Perturbations radioélectriques produites par les systèmes d'allumage électrique de moteurs thermiques.

COMMENTAIRE TECHNIQUE

Il est connu que les réceptions de télévision sont particulièrement affectées par les perturbations radioélectriques engendrées par les organes d'allumage électrique des véhicules à moteur thermique.

Il existe des moyens simples et peu coûteux de réduire ces perturbations dans des proportions importantes, bien qu'insuffisantes, il est vrai, pour protéger complètement les signaux faibles que sont capables de recevoir les récepteurs les plus sensibles actuellement fabriqués par l'industrie.

Il n'a pas paru souhaitable d'attendre que les progrès de la technique permettent de protéger facilement même les signaux les plus faibles pour édicter une réglementation susceptible d'améliorer dès maintenant la qualité de la grande majorité des réceptions: on ne peut en effet préjuger les délais que pourraient exiger de tels progrès.

Le présent arrêté fixe donc des limites aux rayonnements perturbateurs émis par les moteurs, ou plus exactement par les organes d'allumage des moteurs thermiques des véhicules.

Ces valeurs ont été fixées compte tenu des résultats expérimentaux obtenus avec les moyens simples auxquels il est fait allusion plus haut: ces moyens simples sont moins coûteux que ceux auxquels s'astreignent les automobilistes désireux de recevoir les émissions de radiodiffusion à bord de leurs voitures; ils peuvent être généralisés sans grever sensiblement les frais d'exploitation de la grande masse des propriétaires d'automobiles.

Les résultats expérimentaux ont été obtenus par des mesures en nombre forcément limité et n'ayant pu porter sur l'immense diversité des moteurs. Si, dans certains cas, des difficultés insurmontables apparaissaient et si les moyens à mettre en œuvre devaient conduire à des dépenses hors de proportion avec le résultat à obtenir, il n'est pas exclu que la valeur limite admissible du champ perturbateur puisse être revisée.

Le présent arrêté ne concerne pas seulement les moteurs de véhicules automobiles; tel qu'il est rédigé, il s'applique en effet aux moteurs de bateaux et aux moteurs fixes (certains groupes électrogènes, par exemple). Ces moteurs, bien que moins répandus, risquent aussi de perturber les réceptions de télévision; les méthodes de réduction du rayonnement perturbateur sont les mêmes que pour les moteurs d'automobiles.

Ont été exclus provisoirement de cette réglementation les moteurs de motocycles pour lesquels un arrêté ultérieur fixera la limite du rayonnement perturbateur.

Enfin, le présent arrêté ne s'applique pas aux moteurs d'avions déjà soumis à des règles beaucoup plus sévères.

On remarquera en outre que les dispositions du présent arrêté entraînent la protection des réceptions de radiodiffusion sonore de la bande 87,5/100 MHz, réservée en fait à la radiodiffusion en modulation de fréquence; en effet, il se trouve que lorsque le rayonnement perturbateur des organes d'allumage des moteurs thermiques a été réduit dans les bandes de fréquences réservées à la télévision, il est réduit dans des proportions semblables dans la bande intermédiaire réservée à la radiodiffusion sonore en modulation de fréquence sans qu'il soit nécessaire de prendre des dispositions supplémentaires.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information,

Vu l'article 114 de la loi de finances du 31 mai 1933;
Vu le décret du 1er décembre 1933 portant règlement d'administration publique, en exécution de l'article 114 de la loi de finances du 31 mai 1933, pour la détermination des obligations auxquelles sont tenus les constructeurs, exploitants, revendeurs et détenteurs d'installations ou d'appareils électriques, et en particulier l'article 1er de ce décret;
Vu le décret n° 55-168 du 4 février 1955 relatif aux attributions du président du conseil des ministres en matière d'information;
Vu le décret n° 55-166 du 6 février 1956, portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information;
Vu l'avis de la commission mixte de protection des réceptions de radiodiffusion et de télévision instituée par décret n° 48-1947 du 27 décembre 1948, modifié en son article 2 par les décrets n° 49-485 du 11 avril 1949 et n° 52-658 du 6 juin 1952,

Arrête:

Art. 1er. — Le présent arrêté est applicable aux moteurs thermiques à allumage électrique autres que les moteurs d'aéronefs et de motocycles.

Art. 2. — Dans un délai de six mois à dater de la publication de l'arrêté visé à l'article 4, les constructeurs et les vendeurs de moteurs visés à l'article 1er, ou des véhicules utilisant ces moteurs, seront tenus de pourvoir ceux-ci de dispositifs antiparasites agréés.

Art. 3. — Dans un délai d'un an à dater de la publication de l'arrêté visé à l'article 4, les détenteurs des moteurs visés à l'article 1er, ou des véhicules utilisant ces moteurs, seront tenus de pourvoir ceux-ci de dispositifs antiparasites agréés.

Art. 4. — Pour être agréés, les dispositifs doivent, en particulier, être tels que dans les bandes de fréquences suivantes:

41/68 — 87,5/100 — 162/216 mégahertz,

la valeur du rayonnement produit par les moteurs visés à l'article 1er ne dépasse pas 30 microvolts par mètre mesurés avec un appareil et suivant une méthode définis par l'instruction technique n° 7 annexée au présent arrêté.

Un arrêté fixera les conditions dans lesquelles ces dispositifs seront agréés.

Art. 5. — Le directeur général de la radiodiffusion-télévision française est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 mars 1957.

GÉRARD JAQUET.

INSTRUCTION TECHNIQUE N° 7

Mesures des rayonnements perturbateurs produits par les systèmes d'allumage électrique de moteurs thermiques.

I. — *Appareil de mesure.*

L'appareil utilisé pour la mesure du rayonnement perturbateur des moteurs thermiques à allumage électrique est un appareil de mesure de champ comportant un voltmètre de quasi-crête.

Ses principales caractéristiques sont les suivantes:

Bande passante à — 6 db	120 kHz ± 20 kHz
Constante de temps électrique à la charge du voltmètre	1 ms ± 10 %
Constante de temps électrique à la décharge du voltmètre	550 ms ± 10 %
Constante de temps mécanique de l'appareil indicateur réglé à l'amortissement critique	160 ms ± 10 %
Réserve de linéarité des circuits précédant la détection (au-dessus du niveau de l'onde sinusoïdale provoquant la déviation maximum de l'appareil de mesure)	au moins égale à 35 db.
Réserve de linéarité de l'amplificateur à courant continu intercalé entre les circuits de détection et l'indicateur (au-dessus du niveau de la tension continue correspondant à la déviation maximum de l'appareil)	6 db.

L'antenne est un dipôle accordé.

L'entrée du récepteur est adaptée à la ligne d'arrivée du signal, qui est elle-même adaptée à l'antenne utilisée.

Le signal perturbateur est évalué par la valeur efficace d'un signal entretenu donnant la même déviation de l'indicateur.

II. — *Mode opératoire.*

L'essai est fait à un emplacement suffisamment dégagé pour éviter les réflexions d'ondes importantes.

Le centre de l'antenne est placé à une distance du centre approximatif du moteur égale à 10 mètres de projection horizontale et à une hauteur au-dessus du sol égale à 10 mètres; s'il s'agit d'un moteur fixe, on recherche la direction approximative du rayonnement maximum; s'il s'agit d'un moteur de véhicule, l'antenne est placée dans l'axe du véhicule du côté du moteur.

L'antenne est orientée de façon à recueillir le signal maximum.

Pendant les mesures la vitesse de rotation du moteur est ainsi fixée:

1° Pour les moteurs à régime fixe la vitesse est celle du régime normal;

2° Pour les moteurs à régime variable la vitesse est réglée aux trois quarts de la vitesse maximum.

La mesure est faite respectivement en trois, deux et trois points du spectre régulièrement répartis dans les bandes 41/68, 87,5/100, 162/216 MHz (par exemple 45, 55, 65 MHz pour la première bande, 90 et 100 MHz pour la seconde et 170, 190 et 210 pour la troisième).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Date d'ouverture d'un second tour de scrutin pour l'élection d'un représentant suppléant des magistrats au Conseil supérieur de la magistrature.

Le ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice, le ministre des affaires étrangères et le ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 83 de la Constitution;

Vu la loi du 1er février 1947 relative à l'élection et au statut des représentants des magistrats au Conseil supérieur de la magistrature, et notamment ses articles 4, 6, 7 et 11;

Vu l'arrêté du 15 janvier 1957 fixant la date d'ouverture du scrutin pour l'élection d'un représentant suppléant des magistrats au Conseil supérieur de la magistrature;

Vu le procès-verbal de dépouillement dudit scrutin duquel il résulte que la majorité absolue n'a pas été atteinte,

Arrêtent:

Article unique. — La date d'ouverture du second tour de scrutin pour l'élection d'un représentant suppléant des magistrats de la cour de cassation au Conseil supérieur de la magistrature en remplacement de M. Monier, admis à faire valoir ses droits à la retraite, est fixée au 28 mars 1957.

Fait à Paris, le 23 mars 1957.

Le ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE NICOLAY.

Pour le ministre des affaires étrangères et par délégation:
Le directeur du cabinet,
CHARLES BAUCHARD.

Le ministre de la France d'outre-mer,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
GEORGES SPÉNALE.

Date d'ouverture du scrutin pour l'élection d'un représentant suppléant des magistrats au Conseil supérieur de la magistrature.

Le ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice, le ministre des affaires étrangères et le ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 83 de la Constitution;

Vu la loi du 1er février 1947 relative à l'élection et au statut des représentants des magistrats au Conseil supérieur de la magistrature, et notamment ses articles 4, 6, 7 et 11;

Vu la lettre de démission en date du 26 février 1957 d'un représentant suppléant des magistrats au Conseil supérieur de la magistrature,

Arrêtent:

Article unique. — La date d'ouverture du scrutin pour l'élection d'un représentant suppléant des magistrats du 4e collège au Conseil supérieur de la magistrature, en remplacement de M. Girard, démissionnaire de son mandat, est fixée au 1er avril 1957.

Fait à Paris, le 23 mars 1957.

Le ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE NICOLAY.

Pour le ministre des affaires étrangères et par délégation:
Le directeur du cabinet,
CHARLES BAUCHARD.

Le ministre de la France d'outre-mer,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
GEORGES SPÉNALE.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 13 mars 1957, il a été ouvert au ministre de l'intérieur, sur le budget de l'exercice 1956, un crédit de fonds de concours de 8.617.771 F applicable au chapitre 41-53: « Subventions en faveur de l'Algérie et des populations algériennes (Art. 3: Subventions à l'Algérie et aux populations algériennes) ».

Comité consultatif de règlement amiable des litiges en matière de marchés.

CRÉATION

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 53-405 du 11 mai 1953, modifié par le décret n° 53-1199 du 28 novembre 1953, relatif au règlement des marchés de l'Etat et des établissements publics nationaux non soumis aux lois et usages du commerce, notamment son titre III concernant le règlement amiable des litiges,

Arrête:

Art. 1er. — Le comité consultatif de règlement amiable des marchés au ministère de l'intérieur, institué par l'article 56 du décret n° 53-405 du 11 mai 1953, est ainsi constitué:

MM. Sabatier, conseiller d'Etat, président;
l'inspecteur général, chef de l'inspection générale de l'administration, ou son représentant;
le directeur des services financiers et du contentieux ou son représentant;
le directeur du personnel et du matériel de la police ou son représentant ou le préfet, chef du service national de la protection civile, ou son représentant,

chacun siégeant pour l'examen des affaires ne concernant pas ses services.

Deux représentants de la profession à laquelle appartient l'entreprise intéressée.

Art. 2. — Sont nommés en qualité de membres titulaires ou suppléants représentant la profession:

Tissus de laine.

Représentants titulaires.

M. André Tournafond, draperies, couvertures militaires et administratives.

M. Georges Ronceray, chef du service annexe du comité central de la laine.

Représentants suppléants.

M. Philippe de La Taille, secrétaire général du comité central de la laine.

M. Pierre Thomassin, directeur général de l'association française des fabricants de tissus.

Confection.

Représentants titulaires.

M. Louis Achard, secrétaire général de la fédération nationale des fabricants de fournitures administratives et militaires.

M. Robert Gendron, président de la chambre syndicale nationale des fabricants d'équipements administratifs et militaires.

Représentants suppléants.

M. Leroux (Félix).

M. Barrau (Jean), vice-président de la chambre syndicale nationale des fabricants d'équipements administratifs et militaires.

Chaussure.

Représentants titulaires.

M. Louis Girard, président adjoint de la fédération nationale de l'industrie de la chaussure.
M. Chabrat, industriel.

Représentants suppléants.

MM. Massin, Sarre, industriels.

Articles métalliques.

Représentants titulaires.

M. Pierre Bobin, président d'honneur du syndicat national des articles métalliques.
M. Jacques Bienaimé, vice-président du syndicat national des articles métalliques.

Représentants suppléants.

M. Jacques Leveille-Nizerolle, président du syndicat national des articles métalliques.
M. Lionel Granger, secrétaire général du syndicat national des articles métalliques.

Mobilier métallique.

Représentants titulaires.

M. Louis Billet, de la Société des meubles Surpil.
M. Charles Thuret, de la société Le Tube ouvré.

Représentants suppléants.

M. Roger-Georges Cellier, de la société Mobilor.
M. André Dupré, de la société Dupré-Perrin.

Véhicules automobiles.

Représentant titulaire.

M. Elme Hardy, secrétaire général adjoint de la chambre syndicale des constructeurs d'automobiles.

Représentant suppléant.

M. Robert de Saint-Maur, attaché à la chambre syndicale des constructeurs d'automobiles.

Motocycles.

Représentant titulaire.

M. Bussourt, membre de la chambre syndicale du motocycle.

Représentant suppléant.

M. Cochard, secrétaire général.

Cycles.

Représentant titulaire.

M. Philippe Girarder, président de la chambre syndicale nationale du cycle.

Représentant suppléant.

M. Ernest Guy.

Pétrole.

Représentants titulaires.

MM. Jean Majorelle, Henri Marcy.

Représentants suppléants.

MM. Pierre Fortain, Roger Tournerie.

Lubrifiants.

Représentants titulaires.

MM. Henri Baudez, Pierre Landon.

Représentants suppléants.

MM. François Saintville, Jean Lauret.

Matériel radioélectrique.

Représentant titulaire.

M. Lizon (Philippe), président du comité directeur du syndicat des industries de matériel professionnel électronique et radioélectrique.

Représentant suppléant.

M. Halloppeau (François), délégué général du comité.

Matériel téléphonique et télégraphique.

Représentants titulaires.

M. André Hardy, président du syndicat des industries téléphoniques et télégraphiques.
M. Paul Boulanger, délégué général.

Représentants suppléants.

M. Henry Canderay, vice-président du syndicat des industries téléphoniques et télégraphiques.
M. Jacques Fontaine, délégué général adjoint.

Câbles électriques et téléphoniques.

Représentants titulaires.

M. Paul Pons, vice-président du syndicat professionnel des fabricants de fils et câbles électriques.
M. François Normand, adjoint au secrétaire général du syndicat.

Représentants suppléants.

M. Hilaire de Laage de Meux, secrétaire général du syndicat.
M. le général Antoine Moyen.

Matériel de protection contre l'incendie.

Représentants titulaires.

M. Demolliens (Société française Knock-Out).
M. R. Dubernard (Centrale-Incendie).

Représentants suppléants.

M. Meriel-Bussy (fédération des industries mécaniques).
M. Pasquier (Société Minimax).

Produits chimiques.

Représentant titulaire.

M. P. Glomot, chef du service juridique de l'union des industries chimiques.

Représentant suppléant.

M. de La Hille, directeur du centre d'études et d'action économiques des industries et commerces chimiques.

Appareillages sanitaires légers.

Représentants titulaires.

M. Michalke (Etablissements Thénot).
M. Bussenot-Desenonges (Etablissements Rainal frères).

Représentants suppléants.

M. Massin (Etablissements Kula).
M. Grivolat (Etablissements Schmitheissler).

Produits pharmaceutiques.

Représentants titulaires.

M. Jacques Neukirch (Laboratoires Roussel).
M. Pihouée (Eugène) (Laboratoires Spécia).

Représentants suppléants.

M. Célérier (Jacques), pharmacien.
M. Comoy (Jean), Etablissements Clin-Byla.

Combustibles.

Représentants titulaires.

M. Truille (Jean-Emile), président de la confédération nationale du commerce charbonnier.
M. Joseph Chevallier, président du comité intersyndical du commerce des combustibles de Paris et de la région parisienne.

Représentants suppléants.

M. Fouilland (Maurice), président d'honneur de la fédération nationale des syndicats de négociants en combustibles en gros.
M. Girard (Jean), vice-président de la fédération nationale des syndicats de négociants détaillants en combustibles.

Articles de sport.

Représentants titulaires.

MM. H.-M. Wattleaux, Daigney (Marcel).

Représentants suppléants.

MM. Lafuma (Gabriel), Raclet (Guy).

Papier et papeterie.

Représentants titulaires.

M. Boesch (Papeteries de France).
M. Monseu (établissements Mariage).

Représentants suppléants.

M. Champion (Etablissements Carbel).
M. Putois (Jean-Pierre) (Etablissements Putois frères).

Travaux d'impression.

Représentants titulaires.

M. Repesse (Société Berger-Levrault).
M. Antoine (Imprimerie Chaix).

Représentants suppléants.

M. Lavauzelle (Georges) (Société Charles Lavauzelle et Cie).
M. Miailhe (Pierre) (Imprimerie Maulde et Renou).

Matériels électriques et électro-mécaniques.

Représentant titulaire.

M. G. Ricard.

Représentant suppléant.

M. J.-P. Simon.

Travaux de nettoyage.

Représentants titulaires.

M. Demeurant (Pierre), secrétaire général de la chambre syndicale des entrepreneurs de nettoyage.
M. Savin (Jacques), trésorier de la chambre syndicale.

Représentants suppléants.

M. Mathieu (Paul), vice-président de la chambre syndicale.
M. Acquaviva (François), membre du bureau de la chambre syndicale.

Travaux de bâtiment.

Représentants titulaires.

M. A.-F. Pons, vice-président de la chambre syndicale des entrepreneurs de couverture, plomberie et installations sanitaires.
M. Cailliez, membre du conseil de la chambre syndicale de la maçonnerie.

Représentants suppléants.

M. Douchez, membre de la chambre syndicale des installations thermiques.
M. Bequart, président de la chambre syndicale de l'éclairage, du chauffage et de la force motrice.

Bois.

Représentants titulaires.

M. E. Decesse, président de la fédération nationale du bois.
M. Pastural, vice-président délégué.

Outillage.

Représentants titulaires.

Mme Foinant, Etablissements Savarin et Foinant.
M. Moses (André), Etablissements Facom.

Représentants suppléants.

M. Hoeppe (Maurice), Etablissements Rotax.
M. Dumas (Laurent), Etablissements Dolex.

Ferblanterie et tôlerie.

Représentants titulaires.

M. Bade (Emile), Société Butin-Gillet.
M. Pierron (André), Etablissements Luchaire.

Représentants suppléants.

M. Rouzée (Louis), Etablissements Rouzée.
M. Chandesris (Jean) (La Tôlerie industrielle).

Articles en aluminium.

Représentants titulaires.

M. Lhuillier, manufacture métallurgique de Tournus.
M. Reinold.

Représentants suppléants.

MM. Lagarde, Schupp.

Tissus de coton.

Représentants titulaires

M. Popelin, président de la fédération nationale des fabricants transformateurs de l'industrie cotonnière.
M. Fusilier, vice-président de la commission des marchés administratifs du syndicat général.

Représentants suppléants.

M. le général Devinck, chargé de mission du syndicat général.
M. Simondet, chef de service.

Matériel de bureau.

Représentants titulaires.

M. Hermieu (Max), Société des machines automatiques modernes.
M. Gilles, Société de mécanographie Japy.

Représentants suppléants.

M. Audibert (Raymond), S. A. T. A. S.
M. Pons, Société Lagabax.

Art. 3. — Sont nommés en qualité de:

Rapporteurs.

M. François, inspecteur adjoint de l'administration.
M. Giordan, administrateur civil, chef du bureau des études générales à la direction des services financiers et du contentieux.

Suppléant.

M. Dautrement, agent supérieur au bureau des études générales, direction des services financiers et du contentieux.

Secrétaire.

M. Dautrement.

Secrétaire suppléant.

M. Redon.

Art. 4. — Un arrêté déterminera la procédure à suivre devant le comité.

Art. 5. — Le directeur des services financiers et du contentieux est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mars 1957.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
Le secrétaire général,
RENÉ PAIRA.

FONCTIONNEMENT

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 13 mars 1957 portant création au ministère de l'intérieur d'un comité consultatif de règlement amiable des litiges en matière de marchés,

Arrête:

Art. 1er. — Les titulaires de marchés passés par le ministère de l'intérieur, désireux de bénéficier des dispositions de l'article 56 (§ 2) du décret n° 53-405 du 11 mai 1953, doivent adresser leur demande, sous pli recommandé, avec accusé de réception, au ministre de l'intérieur, sous le timbre de la direction des services financiers et du contentieux, bureau des études générales.

Art. 2. — Chaque demande fait l'objet, dès sa réception, d'une inscription sur un registre tenu par le secrétaire de la commission, qui la transmet au service intéressé. Celui-ci la retourne dans les dix jours avec ses observations.

Art. 3 — Le dossier est alors adressé au rapporteur du comité, désigné par le ministre de l'intérieur dans les conditions prescrites par l'article 62 du décret précité, pour lui permettre d'établir un exposé sommaire de la question, après avoir éventuellement communiqué les observations du service au demandeur pour lui permettre de faire connaître s'il maintient sa requête ou d'apporter toutes précisions utiles. La réponse de ce dernier devra intervenir dans un délai de dix jours.

Art. 4. — Le rapport est transmis au ministre de l'intérieur, qui communique le dossier au président du comité consultatif s'il entend soumettre le litige à son avis. Cette communication se fait par l'intermédiaire du secrétaire, qui informe, par ailleurs, l'entrepreneur ou le fournisseur intéressé de la suite donnée à sa demande. Si, à l'expiration du délai d'un mois qui a suivi son dépôt, aucun avis n'a été adressé concernant son acceptation ou son refus, celle-ci devra être considérée comme rejetée.

Art. 5. — Le comité se réunit, sur convocation de son président, dans les dix jours qui suivent la communication du dossier, sauf circonstances exceptionnelles. Les parties intéressées peuvent être appelées à déposer devant lui.

Art. 6. — Après l'audition du rapporteur et sur sa proposition, le comité détermine toutes les mesures d'information qui lui paraissent nécessaires pour l'instruction de l'affaire et fixe, s'il y a lieu, la date de sa prochaine réunion.

Art. 7. — Il est procédé, au cours de cette dernière, à laquelle sont invités les représentants de l'administration et de l'entreprise intéressée, à l'audition de toutes les personnes susceptibles d'apporter des précisions utiles à la solution du litige.

Art. 8. — Après avoir cherché une formule d'accord, le comité communique son avis motivé au ministre de l'intérieur, qui apprécie s'il y a lieu de le notifier à la partie requérante.

Art. 9. — Les titulaires de marchés intéressés ont la faculté de se faire assister par un avocat ou un conseil, ou de se faire représenter par un mandataire dûment accrédité.

Art. 10. — Les frais afférents aux mesures d'instruction prescrites par le comité, y compris les frais d'expertise, seront, en principe, partagés par moitié entre les parties lorsqu'ils n'excéderont pas un certain pourcentage du marché. Ce pourcentage ainsi que les modalités de répartition des charges pour la portion des frais supérieurs à celui-ci sont déterminés par le cahier des prescriptions spéciales. Lorsqu'il y aura lieu de procéder à une expertise, celle-ci se référera aux normes définies par la réglementation en vigueur, chaque fois que cela sera possible.

Art. 11. — Le secrétaire adresse aux membres la convocation signée du président et l'ordre du jour de la séance approuvé par lui au moins cinq jours avant la réunion du comité.

Art. 12. — Le secrétaire rédige le procès-verbal de la séance et en donne lecture à l'ouverture de la séance suivante.

Art. 13. — Le directeur des services financiers et du contentieux est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mars 1957.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
Le secrétaire général
du ministère de l'intérieur,
RENÉ PAIRA.

Liste d'aptitude au grade de chef de division de préfecture pour l'année 1957.

Par arrêté en date du 18 mars 1957, les attachés de préfecture dont les noms suivent ont été inscrits sur la liste d'aptitude au grade de chef de division de préfecture, au titre de l'année 1957:

1 MM. Heyraud (Albert), Côte-d'Or.
2 Orsoni (François), Corse.
3 Degoul (Georges), Cantal.
4 Choquet (André), en service détaché.
5 Robert (René), en service détaché.
6 Dupre (Félix), Seine-Maritime.
7 Blezel (Marcel), Pas-de-Calais.
8 Albert (Louis), Aude.
9 Beck (Raymond), Moselle.
10 Layssac (Jean), Lot.
11 Dubarry (Roger), Hautes-Pyrénées.
12 Gilot (René), Basses-Pyrénées.
13 Tournaire (Adrien), Puy-de-Dôme.
14 Gourlay (Yves), Ille-et-Vilaine.
15 Mme Guibal (Marie), Tarn.
16 MM. Chenard (André), en service détaché.
17 Matteoli (Jacques), en service détaché.
18 Lorin (Roger), Eure.
19 Keller (Michel), Doubs.
20 Reynes (André), Hérault.
21 Houel (Maurice), Vosges.
22 Vedrine (Georges), Maine-et-Loire.
23 Caillau-Lamicq (Pierre), en service détaché.
24 Ildefonse (Pierre), en service détaché.
25 Daniel (Michel), en service détaché.
26 Vattan (Marcel), Cher.
27 Mlle Brienne (Simone), Nord.
28 MM. Jette (Robert), Seine-et-Oise.
29 Rouviere (Ernest), Rhône.
30 Vallette (Emile), en service détaché.
31 Vergereau (Charles), Aveyron.
32 Etienne (Emé), Basses-Alpes.
33 Barcieugues (André), Loire.
34 Ribaute (Jean), Yonne.
35 Malherbe (Francis), Ardennes.
36 Leveque (Marceau), Oise.
37 Boucamus (Léon), Morbihan.
38 Mlle Dumont (Gilberte), à l'administration centrale du ministère de l'intérieur.
39 MM. Galy-Ache (René), en service détaché.
40 Andreu (Gabriel), en service détaché.
41 Warin (Jean), en service détaché.
42 Robert (Michel), Charente-Maritime.
43 Gillis (Georges), Bouches-du-Rhône.
44 Rouaud (André), Indre-et-Loire.
45 Mlle Lamaignere (Jeanne), Tarn-et-Garonne.
46 MM. Emery (André), Vienne.
47 Marquis (Maurice), Haute-Saône.
48 Mme Teil (Aima), à l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 22 mars 1957 portant nomination du président du comité interministériel de l'agriculture et de l'alimentation.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères, du ministre des affaires économiques et financières, du secrétaire d'Etat à l'agriculture et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret n° 46-310 en date du 15 février 1946 portant création du comité de l'agriculture et de l'alimentation,

Décrète:

Art. 1er. — M. Michel Cépède, professeur à l'institut national agronomique, est nommé président du comité interministériel de l'agriculture et de l'alimentation, en remplacement de M. André Mayer, décédé.

Art. 2. — Le ministre des affaires étrangères, le ministre des affaires économiques et financières, le secrétaire d'Etat à l'agriculture et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 mars 1957.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des affaires étrangères,
CHRISTIAN PINEAU.
Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.
Le ministre de la France d'outre-mer,
GASTON DEFFERRE.
Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,
ANDRÉ DULIN.

Concordance entre des corps et catégories d'emplois marocains et des corps et catégories d'emplois métropolitains.

SECRÉTARIAT D'ETAT AU TRAVAIL ET A LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi n° 56-782 du 4 août 1956 relative aux conditions de reclassement des fonctionnaires et agents français des administrations et services publics du Maroc et de Tunisie;

Vu le décret n° 56-1236 du 6 décembre 1956 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 56-782 du 4 août 1956 susvisée, et notamment ses articles 1er et 3,

Arrêtent:

Article unique. — En application de l'article 3 du décret susvisé du 6 décembre 1956, la concordance des corps et catégories d'emplois des administrations marocaines avec les corps et catégories d'emplois du secrétariat d'Etat au travail et à la sécurité sociale est fixée conformément au tableau ci-dessous:

MINISTÈRE DU TRAVAIL	SECRÉTARIAT D'ETAT AU TRAVAIL ET A LA SÉCURITÉ SOCIALE
1. Inspecteur divisionnaire du travail.	1. Inspecteur divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre.
2. Inspecteur divisionnaire adjoint du travail.	2. Directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre.
3. Inspecteur et inspecteur principal du travail.	3. Inspecteur et inspecteur principal du travail et de la main-d'œuvre.
4. Contrôleur du travail.	4. Contrôleur des services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre.

Fait à Paris, le 25 mars 1957.

Pour le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères
et par délégation:
Le ministre plénipotentiaire,
directeur général des affaires marocaines et tunisiennes,
JEAN BASDEVANT.
Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.
Le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
BETTY BRUNSCHVICG.
Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
chargé de la fonction publique,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE CHAMBON.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 16 mars 1957 portant promotions automatiques dans le cadre des officiers de réserve (armée de terre).

Par décret en date du 16 mars 1957, sont promus au grade de lieutenant de réserve, aux dates ci-après, les sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

Génie.

A — ARME

En situation d'activité.

M. Bendejac (René), 21 décembre 1956, en service au bataillon 1/7 du génie.

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

MM. Bachelier (Maurice-Marie-Léon), 1er décembre 1956.
Bel (Jean), 1er décembre 1956.
Belleau (Pierre-Maurice), 18 novembre 1956.
Beucher (Jacques-Georges-Laurent), 1er décembre 1956.
Douillard (René-Joseph-Emile), 1er décembre 1956.
Foury (Robert-François-Auguste), 1er novembre 1956.
Hivert (Pierre-Georges), 1er décembre 1956.
Leleve (René-Jacques), 1er décembre 1956.
Magne (Max-Julien-Firmin), 1er décembre 1956.
Mayer (Léon-Jacques), 1er décembre 1956.
Michaud (Martial-Auguste), 1er décembre 1956.
Pahin (Marcel-Paul-Henri), 1er décembre 1956.
Rampanel (René), 1er décembre 1956.
Saas (Jacques-Marcel), 1er décembre 1956.

Subdivision de Versailles.

MM. Baudry (Pierre-André), 26 novembre 1956.
Lacroix (Roger-Eugène-Louis), 1er décembre 1956.
Migeon (Georges-Eugène-Gustave), 20 novembre 1956.
Nobillaux (Bernard-René), 10 octobre 1956.
Prévost (Gérard-Paul-Gabriel), 16 octobre 1956.
Pruvost (Robert-Georges-Albert), 1er décembre 1956.
Vanneau (Marcel-Emile-René), 1er décembre 1956.
Vermant (Jean-Paul-Amédée), 1er décembre 1956.

2e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Lille.

MM. Aubrun (Jean-Michel), 1er novembre 1956.
Bantégnie (Michel-André), 16 octobre 1956.
Bergas (Horst-Heinz-Albert), 16 octobre 1956.
Blais (Jacques-Marie-Jean-Louis), 16 octobre 1956.
Boltin (Jean-Félix), 1er décembre 1956.
Bouquillon (Gérard-André-Elie), 1er décembre 1956.
Cléret (Antoine), 16 octobre 1956.
Cuvelier (Dominique-Georges-Marie-Joseph), 16 octobre 1956.
Degorgue (Victor), 1er décembre 1956.
Dekerle (Jean-Jules), 1er décembre 1956.
Delbart (Daniel-Léandre), 16 octobre 1956.
Desprez (Michel-Victor-Florimond-Auguste), 16 octobre 1956.
Grafteaux (Michel-Jules-Charles), 28 septembre 1956.
Landry (Yves-René-Henri-Emile), 2 septembre 1956.
Le Boucq (Roger-Jean-Henri-René), 16 octobre 1956.
Lecomte (Julien-Léon), 16 octobre 1956.
Ledoux (Jean-Pierre), 16 octobre 1956.
Leloup (Pierre-Jules-Etienne), 1er décembre 1956.
Mohn (Pierre-Anatole), 16 octobre 1956.
Ployart (Daniel), 16 octobre 1956.

Subdivision de Rouen.

M. Poupel (François-Pierre-Fernand-Maurice), 1er décembre 1956.

Subdivision de Laon.

M. Crépin (Henri-Maximilien-Edouard), 1er décembre 1956.

Subdivision d'Arras.

M. Hannecart (Robert-Fernand-Eugène), 1er décembre 1956.

3e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Caen.

MM. Lebreuilly (Pierre-Louis-François), 29 novembre 1956.
Maline (Jean-Antonin), 1er décembre 1956.
Tonin (Pierre-Odovardo), 1er septembre 1956.

Subdivision du Mans.

M. Ciret (Pierre-Eugène-Nicolas), 1er décembre 1956.

Subdivision de Vannes.

MM. Moré (Pol-Henri-Marie), 22 août 1956.
Paugam (Jean), 10 octobre 1956.

Subdivision de Nantes.

MM. Augereau (Georges-Paul-René), 7 octobre 1956 (rappelé au 70e bataillon du génie).
Boisteau (Eugène-Auguste-Pierre), 1er décembre 1956.
Jallot (René-Marie), 1er septembre 1956.
Lacharme (Jean-Lucien-Raymond), 10 octobre 1956.
Templier (François-Arsène-Emile), 27 octobre 1956.

4e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Bordeaux.

MM. Boras (Jacques-Roger), 29 septembre 1956 (rappelé à la 75e compagnie du génie aéroportée).
Ferrasse (Georges), 28 juin 1956 (rappelé au 30e bataillon du génie).
Roux (Gérard-Etienne), 1er décembre 1956.
Vernusset (René), 29 juin 1956 (rappelé au 30e bataillon du génie).

Subdivision de Poitiers.

M. Brunet (Jean-Charles), 3 novembre 1956 (rappelé au 2/111e bataillon du génie).

Subdivision de Limoges.

M. Arnaud (Paul-Jacques), 23 septembre 1956 (rappelé au 19e régiment du génie).

Subdivision d'Angoulême.

M. Gibouleau (Michel), 23 juin 1956 (rappelé au 52e bataillon du génie).

Subdivision de Tours.

MM. Bideaud (Jean-Pierre-Henri), 1er décembre 1956.
Colardelle (Maurice-Raymond-Joseph), 27 novembre 1956.
de l'Espinay (Hugues-Marie-Joseph), 27 novembre 1956.

5e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Toulouse.

MM. Ardit (Georges-Louis), 1er décembre 1956.
Dubosc (Jacques-Louis-Armand), 11 août 1956 (rappelé au 52e bataillon du génie).
Garel (Louis-Paul-Emile), 1er décembre 1956.
Sananes (Fabien), 24 septembre 1956 (rappelé au 2/104e bataillon du génie).

Subdivision d'Albi.

M. Richard (Emile-Maxime), 10 juin 1956 (rappelé au 17e bataillon du génie).

Subdivision de Perpignan.

M. Roigt (Serge-Pierre), 12 mai 1956 (rappelé à la direction des travaux du génie de Toulouse).

6e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Metz.

M. Schmidt (Kurt-Charles), 19 septembre 1956 (rappelé au 52e bataillon du génie).

Subdivision de Nancy.

MM. Allie (Gérard-Pierre-Jules), 27 novembre 1956.
Colin (Robert-Emile), 1er décembre 1956.
Idoux (Abel-Michel-Jean), 25 novembre 1956.
Sciarmella (Jacques-Ferdinand), 1er décembre 1956.

Subdivision de Châlons-sur-Marne.

M. Monchablon (Bernard), 1er octobre 1956 (rappelé au 52e bataillon du génie).

Subdivision de Strasbourg.

M. Steffen (Alfred-Nicolas), 1er décembre 1956.

7e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Nevers.

MM. Durupt (Roland-Louis), 11 octobre 1956 (rappelé à la 869e compagnie d'entrepôt du génie).
Herry (Charles-Armand-Jean), 23 mars 1956 (rappelé à la 869e compagnie d'entrepôt du génie).

Subdivision de Besançon.

MM. Chitry (Georges-Jules-Paul), 1er décembre 1956.
Petitjean (René-Louis), 25 novembre 1956.

8e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Chambéry.

M. Bouschon (Jean-Régis-François), 1er décembre 1956 (en S. A. à la 75e C. G. A.).

Subdivision de Grenoble.

MM. Girard (Michel-Gaston), 26 novembre 1956.
Lambert (Etienne-Florentin), 27 novembre 1956.
Rousset (Jean-Charles), 8 juin 1956 (rappelé à la direction des travaux de Clermont-Ferrand).

9e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Marseille.

MM. Carbonel (Henri-Raymond), 1er décembre 1956.
Dubourg (Georges-Henri-Albert), 1er décembre 1956.

Subdivision de Montpellier.

MM. Olivier (Emile-Marie-François), 1er novembre 1956.
Tourre (Roland-Eugène), 9 août 1956.

10e RÉGION MILITAIRE

Division de Constantine.

M. Lazarre (Paul-Jean-Baptiste), 21 décembre 1956.

Division d'Oran.

M. Giacomoni (Georges-Marcel), 1er décembre 1956.

TROUPES FRANÇAISES AU MAROC

Commandement supérieur et direction régionale du génie.

MM. Calas (Etienne-Jean), 1er décembre 1956.
Challot (André-Edouard), 1er décembre 1956.
Maldonado (Michel), 18 octobre 1956.

COMMANDEMENT SUPÉRIEUR DES FORCES ARMÉES DE LA ZONE DE DÉFENSE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE—TOGO

M. Decayeux (Yves), 1er septembre 1956.

COMMANDEMENT SUPÉRIEUR DES FORCES ARMÉES DE MADAGASCAR ET DÉPENDANCES

MM. Bosse (Marcel-Alfred-Fernand), 10 novembre 1956.
Dabrowski (André-Szczesny), 1er décembre 1956.

FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

1er corps d'armée.

M. Vieuxmaire (Raymond-Alfred-Marie), 1er décembre 1956.

B. — SERVICE DES BATIMENTS

Cadre des adjoints.

3e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Caen.

M. Fleury (Robert-Eugène), 1er septembre 1956.

Transmissions.

I. — ARME

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Chartres.

MM. Carpentier (Gilbert-Guy), 16 octobre 1956.
Jacquemet (Henri-Etienne-Antoine), 10 octobre 1956.
Pronier (Bernard-Victor), 16 octobre 1956.

Subdivision d'Orléans.

MM. Calament (Jean-Marcel-Léon), 16 octobre 1956.
Charpentier (Henri-Gilbert), 16 octobre 1956.
Jauvis (Pierre-André-Paul-Camille), 27 novembre 1956.
Lebat (Georges), 16 octobre 1956.

Subdivision de Paris.

MM. Affonco (Bernard-Maurice), 10 octobre 1956.
Agier (Paul-Marie-Michel), 16 octobre 1956.
Alaplantive (Claude-Antoine-Georges), 24 novembre 1956.
Anrigo (Yves-Gilbert-Noël-Jean), 16 octobre 1956.
Anselot (Daniel-Eugène-Albert), 21 novembre 1956.
Aragou (Jean-Marc), 16 octobre 1956.
Armelin (Georges-Edmond-Benjamin), 16 octobre 1956.
Arnaud (Jean-François-Edmond), 1er octobre 1956.
Asscher (Jean-Claude-André), 16 octobre 1956.
Astier (Paul-Jules-Louis), 13 octobre 1956.
Autruffe (Hubert-Félix-Jules-Maurice), 1er mai 1956.
Baroudel (Guy-Paul), 16 octobre 1956.
Barrie (Pierre-Jean-Bernard-Antoine), 1er octobre 1956.
Baubert (Roger-Pierre), 1er novembre 1956.
Benoit (Emile-Albert-Auguste), 16 octobre 1956.
Bernard (Jacques-Paul-Alexandre), 1er novembre 1956.
Berthelier (Jean), 16 octobre 1956.
Berthelot (Fernand), 16 octobre 1956.
Bescherelle (François-Louis), 16 octobre 1956.
Biguier (Jacques-Adrien), 16 octobre 1956.
Blache (Yves-Marcel-Léon), 14 octobre 1956.
Blancheville (Pierre-Jean), 1er octobre 1956.
Blin (Paul-Jacques), 16 octobre 1956.
Bock (Pierre), 1er novembre 1956.
Boivin (Michel-Germain-Paul), 16 novembre 1956.
Bostyn (Fernand-Georges-Auguste-Adrien), 1er novembre 1956.
Boulet (Roger-Armand-Joseph), 12 octobre 1956.
Breckler (Maurice-Charles-Louis), 12 octobre 1956.
Burgaud (Paul), 1er novembre 1956.
Burtin (Fernand-François), 1er novembre 1956.
Butel (Michel-Henri-Auguste-Emile), 16 octobre 1956.
Butet (Jean-Marie-Henri), 16 octobre 1956.
Cahour (Jules-Charles-Frédéric-Louis), 16 octobre 1956.
Callede (Guy-Jean), 1er novembre 1956.
Camelin (Pierre-Alfred-Alix), 16 octobre 1956.
Chaboud (Marc-Henri), 16 octobre 1956.
Chaligne (Jean-Albert-Léon), 16 octobre 1956.
Chambert (Jacques-Albert), 16 octobre 1956.
Channelliere (Jean-Albert), 1er octobre 1956.
Charbonnier (Jean-Claude-Albert), 1er octobre 1956.
Chassagne (Pierre), 16 octobre 1956.
Chatard (Paul-François), 13 octobre 1956.
Citron (Michel-Georges), 16 octobre 1956.
Colas (Jacques-Emmanuel-Henri), 21 novembre 1956.
Colas des Francs de Parabere (Jean-Marie-Joseph), 16 octobre 1956.
Cornec (Jean), 1er novembre 1956.
Costedoat-Lamarque (Michel-Alphonse), 1er novembre 1956.
Coulin (Pierre-Marc), 16 octobre 1956.
Courtaux (Bernard-Roger), 16 octobre 1956.
Cussac (André-Pierre), 14 novembre 1956.
Dahut (Jean), 16 octobre 1956.
Dailloux (François-Jacques), 16 octobre 1956.
Dartois (Jean-Maurice-Daniel), 16 octobre 1956.
de Lespinasse de Bournazel (Pierre-Marie-Just-Joseph), 1er novembre 1956.
Declume (Albert-Edouard), 9 novembre 1956.
Delaby (Pierre-Emile-Victor), 1er novembre 1956.

MM. Denormandie (Alain-Marie-François), 16 octobre 1956.
Desloges (André-Louis-Aramis), 16 octobre 1956.
Doubrere (Raymond-Albert-Noël), 16 octobre 1956.
Drouin (Gilbert-Roger), 16 octobre 1956.
Dubanton (Jean-Pierre), 1er novembre 1956.
Dubourdieu (Raymond-Marcel-Yves), 16 octobre 1956.
Dufour (Michel-Marie-Maurice-Georges), 9 novembre 1956.
Duquesne (Jean-François-Marie), 1er octobre 1956.
Duraffourg (Georges-Raymond), 1er octobre 1956.
Espagne (Pierre-Dominique-Marie), 5 mai 1956.
Fabre (René-Jean-Victor), 1er novembre 1956.
Faby (Jean-Baptiste), 16 octobre 1956.
Fiamma (Charles-Dominique-César), 16 octobre 1956.
Flament (Michel-Pierre-Charles-François), 16 octobre 1956.
Flores (Fernand-Anic-Louis), 21 novembre 1956.
Forestier (Henri-Georges-Paul), 1er novembre 1956.
Fort (Jacques-Louis), 16 octobre 1956.
Fustier (Guy-Pierre-Claude), 16 octobre 1956.
Gauffreteau (Max), 16 avril 1956.
Gerbier (Guy-Jean-Joseph-Eugène), 1er octobre 1956.
Gillard (Pierre-Lucien), 16 octobre 1956.
Gombert (Paul-Raymond-Joseph), 16 octobre 1956.
Grozel (Maxime), 16 novembre 1956.
Grumberg (Jean-Georges), 1er novembre 1956.
Guiberteau (André-René-Alexis), 16 octobre 1956.
Guillaume (Bernard-Marie-René), 16 octobre 1956.
Herba (Joseph-Louis-Cécile), 16 octobre 1956.
Hochart (Bernard-Marie-Pierre), 16 octobre 1956.
Houssiaux (Jacques-Paul-Alexandre), 16 octobre 1956.
Huard (Georges-Marius-Yves), 16 octobre 1956.
Iharreguy (Pierre), 16 octobre 1956.
Jaouen (François), 16 octobre 1956.
Julien (Philippe-Fernand-Marie), 12 octobre 1956.
Kakavian (Jean-Vahagn), 16 octobre 1956.
Kawer (Hubert), 16 octobre 1956.
Kohn (Georges), 1er novembre 1956.
Lagardere (Jean-Lucien), 16 octobre 1956.
Laguionie (André-Charles), 16 octobre 1956.
Lamarque (Gilbert-André-Charles), 16 octobre 1956.
Lambert (Guy-Fernand-Jacques), 16 novembre 1956.
Laprevote (Jean-Marie-Louis-Adolphe), 24 novembre 1956.
Larrieu (Pierre-Jean), 16 octobre 1956.
Layrac (Bernard-Pierre), 16 octobre 1956.
Leblanc (Jean-Claude-Marie-Auguste-Henri-Clément), 16 octobre 1956.
Legros (Lucien-Léopold), 16 octobre 1956.
Levaux (Jean-Antoine-Georges-Jacques), 16 octobre 1956.
Lurat (Michel-Jean-Lucien), 16 octobre 1956.
Lusseyran (Pascal-Pierre-Antonin), 1er octobre 1956.
Mabru (Jacques-Marius), 16 octobre 1956.
Maillard (Gérard-Jean-Marie-Joseph), 16 octobre 1956.
Maillard (Jean-Emile-Pierre), 1er octobre 1956.
Malezieux (René-Georges-Gaston), 16 octobre 1956.
Malliere (Jean-Paul), 16 octobre 1956.
Marambaud (Gérard-Jean-Philippe), 16 octobre 1956
Marchais (Henry-Abel-André), 10 octobre 1956.
Marcus (Emile), 16 octobre 1956.
Mattera (Robert-Henri), 16 octobre 1956.
Michas (Yves-François-Max), 16 octobre 1956.
Michel (Marcel-Jean), 16 octobre 1956.
Miquel (Jean-Sylvain), 16 octobre 1956.
Mirante-Pere (Pierre-Jean-Marie), 16 octobre 1956.
Milton (Paul-René-Yves-Jean), 16 octobre 1956.
Mizzi (Bernard-Marie-Edmond), 16 octobre 1956
Molliex (Gilbert-Alphonse-Clément), 1er novembre 1956.
Monfort (Pierre-Jacques), 16 octobre 1956.
Moreau (André-Camille-Maxime), 4 août 1956.
Moreau (Michel-Roger), 16 octobre 1956.
Moretti (Paul-René), 16 octobre 1956.
Musseau (Michel-René), 16 octobre 1956.
Nayl (André-Alphonse-Emile), 16 octobre 1956.
Paoli (Jean-Antoine-Noble), 16 octobre 1956.
Perfezou (Louis-Corentin), 16 octobre 1956.
Perret (Daniel-Louis-Gaston), 16 octobre 1956.
Petit-Jean (Roger-André-Charles), 1er octobre 1956.
Philibert (Jean-Pierre-Camille), 16 octobre 1956.
Philippon (Jean-André Alexandre-Marie), 1er octobre 1956.
Picard (François-Michel), 1er novembre 1956.
Pichon (Georges-Jean-René), 16 octobre 1956.
Piponnier (Jean), 1er octobre 1956.
Plane (Henry), 16 octobre 1956.
Poinas (Guy-Jean-Marcel), 16 octobre 1956.
Poli (Pierre-Roger), 16 octobre 1956.
Rahault (Claude-Henri-Jules), 16 novembre 1956.
Ramond (Jean-Félix), 16 octobre 1956.
Ranvier (Louis-Jean), 16 octobre 1956.
Redonnet (Pierre-Albert), 1er novembre 1956.
Reille (Paul-Henri-Jacques), 16 octobre 1956.
MM. Remondiere (André-Constant), 16 octobre 1956.
Renard (Jacques-Achille-Marie), 1er novembre 1956.
Richard (Joseph-Noël), 16 octobre 1956.
Richardeau (André-Henri), 1er novembre 1956.
Rigolage (Christian-Camille-François), 16 octobre 1956.
Rivrie (Raoul-Pierre), 16 octobre 1956.
Rosenberg (Jean-Moïse-Louis), 1er novembre 1956.
Sauvaget (André-François), 16 octobre 1956.
Simon (Pierre-Michel-André), 16 octobre 1956.
Steiniceanu (Jacques-Dominique), 16 octobre 1956.
Stengel (Jean-André-René), 1er novembre 1956.
Stroumza (Isaac ou Ino), 16 octobre 1956.
Tchistiakoff (Pierre-René), 16 octobre 1956.
Thauvel (Roger-Guillaume-Jules), 16 octobre 1956.
Thiriet (Claude-Robert-Ferdinand), 16 octobre 1956.
Thirkell (Philip-Spencer-Charles), 16 octobre 1956.
Thomas (Claude-Auguste-René), 16 octobre 1956.
Thomas (Raymond-Roger-Charles), 1er octobre 1956.
Toche (François-Charles-Marie), 1er novembre 1956.
Touboul (Marc-Pierre), 16 octobre 1956.
Turpin (Pierre-Georges-André), 12 octobre 1956.
Vannier (Claude-Marie-Marcel-Maurice), 16 octobre 1956.
Vauquois (Bernard-Gabriel-Maurice-Joseph), 16 octobre 1956.
Verdon (Jean-Lucien-Marie-Marcel), 16 octobre 1956.
Vieille-Cessay (Philippe-Marie-Marcel-Martial), 16 octobre 1956.
Vilgrain (Bernard-Robert), 1er novembre 1956.
Villiot (Roliand-Eugène), 1er novembre 1956.
Vinckel (Pierre), 16 octobre 1956.
Wajsbrot (Péréc), 1er novembre 1956.
Waller (Alain), 16 octobre 1956.
Worbe (Paul-Bernard-Marie-Robert), 1er octobre 1955.

Subdivision de Versailles.

MM. Alles (Maurice-Albert-Eloi), 16 octobre 1956.
Arnichand (Roger-Jacques), 16 octobre 1956.
Bastian (Jacques-Claude), 16 octobre 1956.
Beigner (Gabriel-Roger), 16 novembre 1956.
Bellissent (Georges-Marius-Paul), 16 octobre 1956.
Charasse (Marcel-Jean-Georges-André), 16 octobre 1956.
Charoy (Maurice-André-Edmond), 16 octobre 1956.
Daval (Jean-Louis-Sylvain), 16 octobre 1956.
Debarre (François-Charles-Marie), 10 octobre 1956.
Demarly (Yves), 16 octobre 1956.
Desporles (Jean-Louis), 16 octobre 1956.
Desraisses (René), 10 octobre 1956.
Fauris (Jacques-Armand), 16 octobre 1956.
Gremion (Jacques-René), 16 octobre 1956.
Guiconnet (Amédée-Joseph), 16 octobre 1956.
Gustin (Claude-Henri), 16 octobre 1956.
Immarigeon (Jean-Henri-Marie), 16 octobre 1956.
Legrand (Gérard-Paul), 16 octobre 1956.
Lerouge (Bernard-Adrien-Emile-Henri), 1er octobre 1956.
Mary (André-Claude-Guy), 2 novembre 1956.
Merlo (Jean-Maurice-Marie-Houndonougbo), 16 octobre 1956.
Michard (Jacques-Pierre), 10 octobre 1956.
Monnet (Pierre-Laurent), 6 novembre 1956.
Morin (Michel-Auguste), 16 octobre 1956.
Pellet (François-Jean), 1er novembre 1956.
Petitfils (Guy-Alfred), 10 octobre 1956
Picot (Jean), 1er octobre 1956.
Pin (Claude-Albert), 10 octobre 1956.
Rousseau (Pierre-Emile), 16 octobre 1956.
Roux (Georges), 16 octobre 1956.
Rouzier (Michel-Marcel), 16 octobre 1956.
Souillet (Roger-Jean), 16 octobre 1956.
Touron (Roger-Henri), 16 octobre 1956.
Trubert (Marc-Roger-Pierre), 16 octobre 1956.
Winter (Jean-François-André), 16 octobre 1956.

2e RÉGION MILITAIRE

Etat-major region.

M. Bigo (Jacques-Leonard-Omer-Arthur-Joseph), 1er octobre 1956.

Subdivision d'Amiens.

M. Bibole (Daniel-Edouard-Louis), 12 octobre 1956.
Celiemard (Georges-Marcel), 16 octobre 1956.
Deheinzelin (Claude-André-Simon), 16 octobre 1956.
Gavet (Gérard-Joseph), 16 octobre 1956.

Subdivision d'Arras.

MM. Duhamel (Pierre-Georges-Léonard), 7 octobre 1956.
Lustre (Michel-Emile-Louis-Lucien), 23 octobre 1956.
Malnoy (Jean-Claude-Paul-Antoine), 16 octobre 1956.
Pierru (Claude-Paul-François), 16 octobre 1956.
Villette (André-Louis-Alfred), 16 octobre 1956.

Subdivision de Laon.

MM. Hallier (Dominique-Marie-Marc), 8 août 1956.
Imbert (Georges), 23 juillet 1956.
Lafontaine (Jean-René-François), 16 octobre 1956.

Subdivision de Lille.

MM. Allain (Marcel-Joseph-Louis), 16 octobre 1956.
Auffret (Jean-Edouard), 1er août 1956.
Bajart (Jacques), 16 octobre 1956.
Bataille (Jean-François-Joseph), 16 octobre 1956.
Bernard (Jacques-Fernand-Victor), 16 octobre 1956.
Bouvy (Jean-André-Auguste), 1er octobre 1956.
Brisbart (Michel-Robert-François-René), 16 novembre 1956.
Deparis (Denis-Roger), 16 octobre 1956.
Didaux (Pierre-Octave), 20 septembre 1956.
Duclermortier (André), 16 octobre 1956.
Dufour (Michel-Marie-Maurice-Georges), 9 novembre 1956.
Jourdan (André-Gaston-Crémieux), 27 septembre 1956.
Lagouche (André-Henri), 16 octobre 1956.
Lecomte (Roland-Gaston), 16 octobre 1956.
Michon (René-Marie-Marcellin-Joseph), 16 octobre 1956.
Philippe (Bruno-Nicolas), 16 octobre 1956.
Pigeau (Louis-Henri-Narcisse), 16 octobre 1956.
Pilard (Jean-Marie-Camille-Emile), 16 octobre 1956.
Pofencier (Bernard-Robert-Arthur), 1er novembre 1956.
Roussel (Guy-Marie-Joseph), 16 octobre 1956.
Sacre (Daniel-Jean-Emile), 16 octobre 1956.
Segurel (Pierre-Marcel), 16 octobre 1956.
Simon (Daniel-Auguste-Henri-Prudent), 29 octobre 1956.
Sobry (Serge-Marcel-Moïse), 12 août 1956.
Taquin (Irénée), 1er novembre 1956.
Van Boxsom (Joseph-Gérard-Marie-Bernard), 16 octobre 1956.
Veremes (Gilbert-Gaston), 12 octobre 1956.
Verrue (Jacques-Constant-Jules), 16 octobre 1956.

Subdivision de Rouen.

MM. Gence (Patrick-Marie-Gaston), 16 octobre 1956.
Pottier (Pierre-Georges-Robert), 12 octobre 1956.
Queret (Jean-Philibert), 16 octobre 1956.

3e Région militaire

Subdivision de Caen.

M. Griffon (Henri-Aimé-Alexandre), 19 novembre 1956.

Subdivision du Mans.

MM. La Louze (Claude-Henri-Emile), 16 octobre 1956.
Lambinet (Marcel-Henri-Gabriel), 18 novembre 1956.

Subdivision de Nantes.

MM. Chardin (Roland-Luc), 21 octobre 1956.
Le Besco (Roger-Théodore), 30 juillet 1956.
Payant (Pierre-Césaire-Gaston), 22 juillet 1956.

Subdivision de Vannes.

MM. Le Bihan (Jean-Marcel), 12 octobre 1956.
Paugam (Alain-Marie), 21 octobre 1956.
Perin (Christian), 16 octobre 1956.

Subdivision de Rennes.

MM. Hamon (Lucien-Marie-Ange-Emile), 11 novembre 1956.
Pinor (Jean-Pol-André-René), 29 octobre 1956.
Sanquer (René-Hervé-Marie), 1er novembre 1956.
Sanson (Bernard-Jules-Robert), 1er novembre 1956.

4e Région militaire

Subdivision d'Angoulême.

MM. Luc (Albert-Michel), 16 octobre 1956.
Privat (Pierre-André), 14 octobre 1956.

Subdivision de Bordeaux.

MM. Bonnemain (Jacques-Gaston), 1er novembre 1956.
Escot (Jean), 16 novembre 1956.
Froute (Jean-Claude), 16 octobre 1956.
Joanicot (Pierre-Charles), 10 octobre 1956.
Levit (Jean-Joseph), 1er novembre 1956.

Subdivision de Limoges.

MM. Auroy (Maurice-Pierre-Claude), 16 octobre 1956.
Mandon (Camille), 13 octobre 1956.

Subdivision de Tours.

MM. Badier (Max-Victor-Auguste), 16 octobre 1956.
Ducos-Delahaille (Jean-Charles-Paul), 25 octobre 1956.
Emboulas (Gérard-Victor), 16 octobre 1956.
Gateuil (Gilbert-Jacques), 16 octobre 1956.
Lehoux (Bernard-Louis), 13 octobre 1956.
Serin (Christian-Claude-Louis), 10 octobre 1956.

5e Région militaire

Subdivision d'Albi.

MM. Cluzan (Jacques-Irénée-Jean), 9 août 1956.
Dougnac (Jacques-Elie), 16 octobre 1956.
Fraysse (Jean-Claude), 16 octobre 1956.
Gaber (Jean-Baptiste-Pierre-Eugène), 16 octobre 1956.

Subdivision de Montauban.

MM. Goulard (François), 1er août 1956.
Taillade (Claude-Yves-Joseph), 16 octobre 1956
Villières (René-Louis), 16 octobre 1956.

Subdivision de Pau.

M. Ruiz (Antoine), 16 octobre 1956.

Subdivision de Perpignan.

MM. Florette (Maurice-Jean-Amédée), 1er novembre 1956.
Loubet (Robert-Maurice), 13 octobre 1956.

Subdivision de Toulouse.

MM. Carrière (Michel-Georges-Paul), 16 octobre 1956.
Castex (Armand), 12 octobre 1956.
Caujolle (Armand-Jean), 16 octobre 1956.
Delpeuch (Lucien-Pierre-Antoine), 16 octobre 1956.
Labatut (Michel-Jean-Ulysse), 10 octobre 1956.
Lacoste (Robert-Noël), 16 octobre 1956.
Marchand (Jacques-Fernand), 28 octobre 1956.
Martres (Jean-Louis), 16 octobre 1956.
Richasse (Roger-Jean), 1er octobre 1956.

6e Région militaire

Subdivision de Châlons-sur-Marne.

MM. Berthoin (Guy-Armand), 11 octobre 1956.
Brion (Jacques), 16 octobre 1956.
Conia (Patrice-Victor-Jean-Dominique), 25 novembre 1956.
Maniglier (Robert-Paul-Léon), 11 novembre 1956.
Pannelier (Hubert-Joseph-Edouard), 23 novembre 1956.
Poitevin (Pierre-André-Jacques), 13 octobre 1956.
Thoumy (Henri-Alphonse-Paul), 16 octobre 1956.

Subdivision de Metz.

MM. Buvat (Georges-Louis), 16 octobre 1956.
Delacroix (Bernard-Paul), 16 octobre 1956.
Foumenteze (Jean-Louis), 16 octobre 1956.
Fourtet (Henri-Pierre), 16 octobre 1956.
Marteau (Pierre-Raymond-Rémy), 16 octobre 1956.
Marx (Gérald-Paul), 16 octobre 1956.
Montaron (André), 28 octobre 1956.
Vignessoule (Jean-Pierre-Emile), 16 octobre 1956.

Subdivision de Nancy.

MM. Boderiou (Pierre-Marie), 12 octobre 1956.
Bordier (René-Paul-Célestin), 1er novembre 1956.
Chicalski (Max), 12 octobre 1956.
de Crevoisier-Gouy de Bellocq Feuquières (Jean-Marie-René), 16 octobre 1956.
Denis de Rivoyre (Louis-Marie-Charles-Edouard-Alain), 1er novembre 1956.
Descellière (Roger-Marius-Antoine), 11 novembre 1956.
Etienne (Claude-Edouard), 16 octobre 1956.
Faivre (Claude-Maurice), 8 octobre 1956.
Florion (André-Michel), 14 octobre 1956.
Gamot (Albert-Georges), 13 octobre 1956.
Haberstich (Pierre), 16 octobre 1956.

MM. Humbert (Jean-Claude-Henry-Marcel), 16 octobre 1956.
Lefrançois (Gilbert-Guy-Abel), 13 octobre 1956.
Lejal (Jean-Gilbert), 16 octobre 1956.
Lemoine (Michel-Paul-André), 16 octobre 1956.
Marchand (Michel-Alexandre), 16 octobre 1956.
Servais (Georges-Jean-Charles), 15 octobre 1956.
Vautard (Alic-Marie-Paul), 13 octobre 1956.
Vene (Francis-Marie-Louis), 8 octobre 1956.

Subdivision de Strasbourg.

MM. Bernapel (Pierre-Paul-Justin), 13 octobre 1956.
Burtscher (Pierre-René), 16 octobre 1956.
Charre (Jacques-Gilbert), 16 octobre 1956.
Fahrlaender (Auguste), 29 novembre 1956.
Heim (Alfred-David), 16 octobre 1956.
Jacquot (Marie-François-Sébastien-Joseph), 1er novembre 1956.
Kleiber (André), 1er novembre 1956.
Roos (Joseph), 29 novembre 1956.
Rouget (Robert-Jean-Elie), 16 octobre 1956.
Studer (Roger-Raymond-Edouard), 29 octobre 1956.
Wippler (Léon), 1er novembre 1956.

7e Région militaire

Etat-major région.

M. Arnal (Georges-Joseph-Antoine), 27 octobre 1956.

Subdivision de Besançon.

MM. Boffy (Roger-Raymond-Emile-Auguste), 16 octobre 1956.
Goyer (Jean-Paul-Lucien), 16 octobre 1956.
Heist (Roger-René), 16 octobre 1956.
Maitre (Pierre-Edouard), 1er mai 1956.
Obermeyer (Paul-Henri), 29 octobre 1956.
Paret (Yves-Jules-François), 8 novembre 1956.
Ruelle (Gilbert-Louis-André), 11 octobre 1956.

Subdivision de Dijon.

MM. Bondoux (Georges-Etienne-Joseph), 10 octobre 1956.
Javelle (Jean-François-Maurice), 1er novembre 1956.
Lhéritier (Robert-Antoine), 16 octobre 1956.
Massot (Gabriel-Marius-Alexis), 16 octobre 1956.
Roques (Claude-Alphonse), 16 octobre 1956.
Rozier (Paul-Emmanuel-Léon), 16 octobre 1956.

Subdivision de Nevers.

MM. Bonnet (Michel-Jean-Jacques), 27 octobre 1956.
Voulyze (Jean-Michel), 10 octobre 1956.

8e Région militaire

Subdivision de Chambéry.

MM. Darrigrand (Marc-Albert), 16 octobre 1956.
Dutel (Alban-Jacques), 16 octobre 1956.
Grandchamp (André-François), 1er novembre 1956.
Sixt (Noël-Edouard), 16 octobre 1956.

Subdivision de Clermond-Ferrand.

MM. Bigay (Lucien-Pierre), 16 octobre 1956.
Crueghe (Georges-Léon-Marie), 16 octobre 1956.
Galy (Jacques-Louis-André), 16 octobre 1956.
Moureau (Pierre-Henri), 16 octobre 1956.
Pouzet (Guy-Etienne-François), 1er novembre 1956.

Subdivision de Grenoble.

MM. Coquin (Jacques-René-Georges), 15 octobre 1956.
Courade (Basile), 15 octobre 1956.
Dahon (Charles-Jean-Marcel), 15 octobre 1956.
Ducluzaux (André-Marie-Pierre-Henri), 15 octobre 1956.
Fournier (Etienne-Henri-Jean), 16 octobre 1956.
Gamot (Jean-Pierre), 7 octobre 1956.
Gay-Pageon (Jean-Alfred), 16 octobre 1956.
Marty (Jean-Henri), 16 octobre 1956.
Paulève (Jean-Paulin-Eugène), 16 octobre 1956.
Perrin-Toinin (Roger-Maurice), 16 octobre 1956.
Peyrin (Roger-Charles-Alexandre-Georges), 14 octobre 1956.
Roux (Paul-Auguste), 16 novembre 1956.
Viallefont (Jean-Paul-Marie), 16 octobre 1956.

Subdivision de Lyon.

MM. Barbier (Charles-Henri-Octave), 15 octobre 1956.
Baudoin (Jean-Henri-Pierre), 16 octobre 1956.
Beraudiat (Jean-Joseph), 16 octobre 1956.
Bontoux (Robert-Ernest), 16 octobre 1956.
Collin (Yves-Gérard), 16 octobre 1956.
Cronenberger (Michel-Clément-Roger), 16 octobre 1956.
Frangin (Claude-Marie-Edouard), 16 octobre 1956.
Gory (Roger-Jean), 16 octobre 1956.
Lunel (Georges-Adrien), 12 août 1956.
Moulin (Michel-Georges-Jean), 13 octobre 1956.
Nicoud (Gilbert-Eugène-Jean), 16 octobre 1956.
Plantevin (Félix-Pierre-Jean-Marie), 16 octobre 1956.
Pouchoile (Jean-José-Louis), 16 octobre 1956.
Romier (Roger-Joannès), 16 octobre 1956.
Sage (Eugène-Stéphane-Francisque), 16 octobre 1956.
Schauble (Norbert-Pierre), 19 octobre 1956.
Tassin (Philippe-Henri), 16 octobre 1956.
Thomas (Gilbert-Marcel), 16 octobre 1956.
Uzan (Robert-Abraham), 16 octobre 1956.
Vanhemelrijck (Jean-Pierre-Marie), 16 octobre 1956.

Subdivision de Saint-Etienne.

MM. Doyen (Jean-Jules), 15 octobre 1956.
Eyraud (Jean-Samuel), 16 octobre 1956.
Josserand (André-Albert), 16 octobre 1956.
Tosolini (Alfred), 25 septembre 1956.

9e Région militaire

Subdivision de la Corse.

MM. Huguet (Armand), 16 octobre 1956.
Lambert (Michel-Jacques), 10 octobre 1956.

Subdivision de Marseille.

MM. Alary (Gérard-Pierre-Marie-Charles), 1er novembre 1956.
Brulé (Jean-Amédée-Yves), 10 octobre 1956.
Bullet (Jacques-Pierre), 13 octobre 1956.
Costes (Jean-Adrien-Emile), 16 octobre 1956.
Gueroult (Michel-Pierre-Albert), 16 octobre 1956.
Hikary (René-Daoud), 16 octobre 1956.
Keller (Raymond-Jean-Laurent), 4 octobre 1956.
Maissa (André-François), 10 octobre 1956.
Mathieu (Jacques-Emile-Henri), 16 octobre 1956.
Roche (Emile-Julien), 16 octobre 1956.
Sideriades (Lefteri), 1er novembre 1956.

Subdivision de Montpellier.

MM. Daniel (Gérard-Jean), 16 octobre 1956.
Dehondt (Achille-Pierre), 1er novembre 1956.
Delrieux (Jacques-Pierre), 10 octobre 1956.

Subdivision de Nice.

MM. Audoli (Maurice-Lucien), 16 octobre 1956.
Faucanie (Claude-Maurice-Jean), 8 octobre 1956.
Raynaud (Marcel-Louis-Jean), 10 octobre 1956.
Riou (Gilbert-Célestin-Marie), 1er novembre 1956.

10e Région militaire

MM. Barre (Edouard-Henri), 11 octobre 1956.
Broyelle (Yves-Emile-Louis), 22 mai 1956.
Brun (Jean-Paul-Georges), 16 octobre 1956.
Casanova (Charles-Dominique), 16 octobre 1956.
Coste (Jean-René-Jules), 1er novembre 1956.
Esposito (Pascal), 16 octobre 1956.
Laye (Yves-Emile-José-Alban), 16 octobre 1956.
Lorgeas (Germain-Adrien), 16 octobre 1956.
Orillard (Tristan-Ange-Victor), 21 octobre 1956.
Pascual (Bruno-Joseph-Christophe), 16 octobre 1956.
Peri (Georges-Antoine), 16 octobre 1956.
Porche (Marc-Emile-Albert), 16 octobre 1956.
Randavel (Gilbert-Paul-Jean), 1er novembre 1956.
Soussis (Adrien-Saül-Zéraffa), 16 octobre 1956.
Torres (Yvon-Antoine), 16 octobre 1956.
Vila (André-Jacques), 16 octobre 1956.
Zermati (Pierre-Salomon), 16 octobre 1956

Division de Constantine.

MM. Berlon (Georges-Michel), 16 octobre 1956.
Frayssinet (Christian-Raoul), 16 novembre 1956.
Michel (Gustave-Jean-Marie-Joseph), 16 octobre 1956.

Division d'Oran.

MM. Bassac (Maurice-Eugène), 16 octobre 1956.
Benjo (Denis-Moïse), 16 octobre 1956.
Geli (Nicolas), 16 octobre 1956.
Pinelli (Jacques), 1er juillet 1955.

TROUPES DU MAROC

Etat-major du commandement supérieur.

MM. Folange (Marc-Edouard-Léon), 16 octobre 1956.
Perchais (Antoine-Paul-Alexandre), 11 novembre 1956.
Simond (Maurice-Marius-André), 1er octobre 1956.

Commandement des transmissions.

M. Julhiet (Elisée-Pierre-Félix), 16 octobre 1956.

TROUPES DE TUNISIE

Etat-major du commandement supérieur.

MM. Reverdy (Xavier-Marie-Georges), 16 octobre 1956.
Rudigoz (Pierre-Auguste), 16 octobre 1956.

Subdivision de Gabès.

M. Durany (Maxime-Emile-Pierre), 12 octobre 1956.

Subdivision de Tunis.

MM. Rondier (Jacques-Roland), 21 novembre 1956.
Valorso (Marcel-Dominique), 29 octobre 1956.
Ximenes (Joseph-Thomas-Jean), 16 octobre 1956.

FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

M. Pourreau (Raymond-Lucien-Yvon), 12 octobre 1956.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

MM. Agostini (Robert-Jean-Alfred), 16 octobre 1956.
Chaurand (Jacques-Ernest-Louis), 1er novembre 1956.
Damon (Jean-Marius), 1er novembre 1956.
Roubin (Robert-Antoine-Jules), 1er novembre 1956.
Saillard (Pierre-Louis-Auguste), 16 octobre 1956.
Touzaa (Georges-Lucien-Joseph), 16 octobre 1956.

AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE

MM. Lagarrigue (Jean-Marie-Pierre-Albert), 1er novembre 1956.
Lefort (Jean-Claude-François-Marie-Joseph), 16 octobre 1956.

TROUPES DE MADAGASCAR

M. de Geoffroy (Yves-Michel-Marie-Edgar), 6 octobre 1956.

CÔTE FRANÇAISE DES SOMALIS

M. Staumont (Jules-Nestor-Ghislain), 16 octobre 1956.

GROUPE ANTILLES-GUYANE

MM. Alpaerts (Bernard-Pierre-Jean), 16 octobre 1956.
Noik (Simon-Philippe), 1er novembre 1956.

II. — SERVICE DES MATERIELS

Subdivision Transmissions (cadre des adjoints).

8e RÉGION MILITAIRE

Commandement des transmissions.

M. Levy (Alfred), 25 juin 1949.

Service des matériels.

(Subdivision Artillerie.)

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

1re RÉGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. Maisonrouge (Joseph-Gaston), 1er décembre 1956.

3e RÉGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. Arhan (Paul-Jean), 16 octobre 1956.

4e RÉGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. Buissez (Georges-Anselme-Raymond), 18 novembre 1956.

6e RÉGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

MM. Galand (Raymond-Paul-François), 1er décembre 1956.
Richard (Georges-Léon-Jules), 27 novembre 1956.

8e RÉGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. Prost-Boucle (Roger-Fernand), 22 novembre 1956.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

1re RÉGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

MM. Buchet (Jacques-Félix-René), 12 novembre 1956.
Buisson (Marcel-Henri), 1er décembre 1956.
Caillas (Guy-Georges), 1er décembre 1956.
Camier (Jean-Maurice-Eugène), 12 novembre 1956.
Gedalge (André-Max-Jean), 1er décembre 1956.
Gobaille (Jean-Louis-Charles), 12 novembre 1956.
Gody (Jean-Pierre-Marie), 12 novembre 1956.
Langlois (Lucien-Maurice), 1er décembre 1956.
Le Saux (Jean-François), 12 novembre 1956.
Porcheron (Michel), 16 novembre 1956.
Ricard (Jacques-Paul-François), 12 novembre 1956.
Tanchou (Gérard-Marcel), 1er décembre 1956.
Richard (Henri-André-Clovis), 12 novembre 1956.
Yvon (Pierre-Alexis-Emile), 12 octobre 1956.

2e RÉGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

MM. Ascher (Roger-Joseph), 19 novembre 1956.
Bissauge (Christian-Roger), 9 novembre 1956.
Blicquy (Claude-Robert), 1er décembre 1956.
Blondeau (Pierre-Paul-Marie), 1er décembre 1956.
Boinet (Charles-Louis-Maurice), 1er décembre 1956.
Deltour (Gérard-Charles), 1er août 1956.
Goubet (Henri-Lucien), 9 novembre 1956.
Navez (Pierre-Albéric), 27 novembre 1956.

3e RÉGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

MM. Berthelot (Alphonse-Marie-Pierre), 1er novembre 1954.
Busson (René-Ernest-François), 1er octobre 1956.
Guilloteau (Robert-Henri-Eugène), 1er novembre 1956.
Le Roux (Jean), 1er novembre 1956.
Leymarie (Fernand), 16 novembre 1956.
Paris (André-Louis-Maurice), 1er novembre 1956.
Schmitt (Pierre-Charles-Ernest), 1er novembre 1956.

4e RÉGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

MM Begot (André-Victor), 19 novembre 1956.
Casalis (Jean-Albert-Germain), 1er décembre 1956.
Fried (Emmanuel-Israël), 18 novembre 1956.
Martineau (Jean-Louis-Gustave), 22 octobre 1956.

5e Région militaire

(Direction du matériel.)

MM. Baye-Pouey (Jean-François), 1er novembre 1956.
Saves (Irénée-François), 1er décembre 1956.

6e Région militaire

(Direction du matériel.)

MM. Caron (Serge-Paul-Alfred), 1er décembre 1956.
Hartmann (Georges-Albert-Gérard), 12 novembre 1956.
Ludwig (Georges), 12 novembre 1956.
Muller (Albert-Ernest-Michel), 13 novembre 1956.
Thierry (Claude-Georges-Henri), 13 novembre 1956.
Wylomanski (Albert-Pierre), 10 novembre 1956.

7e Région militaire

(Direction du matériel.)

MM. Cheval (Guy-Marc-Antoine), 28 octobre 1956.
Delage (Jean-Claude), 12 octobre 1956.

8e Région militaire

(Direction du matériel.)

M. Blusson (Jean-Paul), 1er décembre 1956.

9e Région militaire

(Direction du matériel.)

MM. Duclos (Gérard-Paul-Louis), 1er décembre 1956.
Duval (Louis-André-Henri), 1er décembre 1956.
Videau (Jean-Alfred), 1er décembre 1956.

10e Région militaire

(Direction du matériel.)

M. Zurita (Marcel-Joseph), 1er décembre 1956.

Troupes du Maroc

(Direction du matériel.)

M. Raynaud de Fitte (Louis-Albert-Henri), 16 novembre 1956.

Afrique équatoriale française

M. Scheyens (Henri-Fernand-Michel), 1er janvier 1956.

En situation d'activité.

10e Région militaire

MM. Aubouy (Jacques-Henri), 1er novembre 1956, direction des essences en Afrique du Nord.
Cassagne (Claude-Marcel), 1er novembre 1956, 758e compagnie de munitions.
Kerveran (André-Joseph-François), 1er novembre 1956, 611e compagnie magasin.

Forces françaises en Allemagne

MM. Biette (Alain-Alexis-Ignace), 1er novembre 1956, 671e compagnie de réparation d'aviation légère d'observation d'artillerie.
Keller (André), 1er novembre 1956, 671e compagnie de réparation d'aviation légère d'observation d'artillerie.

TROUPES COLONIALES

A. — EN SITUATION D'ACTIVITE

Infanterie coloniale.

1re Région militaire

Subdivision de Versailles.

M. Prud'homme (Claude-Jean), 8 novembre 1956.

2e Région militaire

Subdivision de Lille.

M. Pouille (Armand-Camille), 9 novembre 1956.

Subdivision de Rouen.

MM. Lecoquierre (Jacques-Marie-Louis), 9 novembre 1956.
Osouf (Roger-Charles-Maxime-Narcisse), 9 novembre 1956.

3e Région militaire

Subdivision de Nantes.

M. Himene (Jean-Louis-Joseph), 22 octobre 1956.

4e Région militaire

Subdivision d'Angoulême.

M. Guinot (Roger-Henri-Eugène), 26 juillet 1956.

5e Région militaire

Subdivision de Toulouse.

M. Hedin (Michel-Henri), 24 octobre 1956.

6e Région militaire

Subdivision de Châlons-sur-Marne.

M. Beaudouin (Guy-Roger-Alfred), 15 novembre 1956.

8e Région militaire

Subdivision de Chambéry.

M. Monfort (Michel-Henri-Robert-Pierre), 19 novembre 1956.

Subdivision de Lyon.

MM. Bouchard (Roger-Pierre), 9 novembre 1956.
Delalandre (André-Jacques-Maurice), 4 août 1956.
Granjux (Pierre-Mathieu-François), 13 août 1956.

Subdivision de Saint-Etienne.

M. Charignon (Jean-Marie-Joseph), 12 novembre 1956.

C. A. R. n° 8.

M. de Gouttes (Christian-Georges), 1er novembre 1956.

10e Région militaire

16e R. I. C.

M. Petitdemange (Paul-Jean-Baptiste), 9 novembre 1956.

21e R. I. C.

M. Bonne (Paul-André-Michel), 1er novembre 1956.

27e escadron du train.

M. Bonnamy (Jacques-Pierre-Fortune), 7 janvier 1956.

13e D. I.

M. Cadeau (Jacques-Emilien), 9 novembre 1956.

20e D. I. (2e R. I.).

M. Millour (Jacques), 9 novembre 1956.

Troupes de Tunisie

Subdivision de Bizerte.

M. Rescoussie (Pierre-Charles), 18 août 1956.

Troupes du Maroc

6e R. T. S.

MM. Battesti (Jean), 1er novembre 1956.
Jousse (Georges-André), 12 août 1956.

Artillerie coloniale.

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

MM. Dherse (Jean-Loup-Marie), 1er octobre 1956.
Giri (Jacques-Raymond-Alexandre), 1er octobre 1956.
Herman (Jean-Noël), 1er octobre 1956.

2e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Lille.

MM. Gaudard (Jacques-Marcel-Pierre), 1er novembre 1956.
Mulliez (Patrick-Gaston-Thérèse-Maurice), 18 novembre 1956.

4e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Poitiers.

MM. Braguier (Jacques-Maurice-Lucien), 11 novembre 1956.
Fourchon (Paul-Robert-Francis), 12 novembre 1956.

6e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Nancy.

MM. Roe (Jean-Paul-Dominique), 5 août 1956.
Bracq (Jean-Paul-Jules), 9 novembre 1956.

10e RÉGION MILITAIRE

1/7e *R. I.*

MM. Davergne (René-Camille), 26 octobre 1956.
Migot (Jean-Paul), 24 octobre 1956.
Ropers (Jean-Yves-Paul), 24 octobre 1956.

1er *R. A. C. M.*

M. Delle (Pierre-François), 1er octobre 1956.

1/7e *R. A.*

MM. Justeau (Paul-René), 20 novembre 1956.
Le Pays du Teilleul (Gilles-Anne), 8 novembre 1956.

532e *D. B. F. A.*

MM. Brunot de Rouvre (Jean-Jaromir-Georges), 1er octobre 1956.
Giroir (Yves-Paul), 1er décembre 1956.
Ombredanne (Etienne), 1er décembre 1956.

B. — DANS LEURS FOYERS

Infanterie coloniale.

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

MM. Aguie (Jean-Marcel-Elie), 1er novembre 1956.
Ambiaud (Claude), 1er novembre 1956.
Ami (Henri-Edmond), 1er novembre 1956.
Arav (Robert), 1er novembre 1956.
Ascher (Henri), 1er novembre 1956.
Aveline (Jacques-Henri), 1er novembre 1956.
Ayrault (Jacques-Joseph), 1er novembre 1956.
Bailly (Alain-Marie), 1er octobre 1956.
Bails (Louis-James), 1er novembre 1956.
Ballif (Pierre-Marie-Dominique-François), 16 avril 1956.
Barral (Jean-Yves), 1er novembre 1956.
Bastien (Gilles-Michel), 16 octobre 1956.
Baumelle (Alban-Elie), 1er novembre 1956.
Bernard (Claude-Jean), 1er novembre 1956.
Bernard (Pierre-Félix), 1er novembre 1956.
Bernard-Bruls (Michel-Marie), 21 octobre 1956.
Bernasconi (André-Paul), 1er novembre 1956.
Billy (Michel-François), 16 octobre 1956.
Bocquet (Léon-Albert), 1er novembre 1956.
Bocquillon (Jean-Fernand), 12 octobre 1956.
Bonnefille (Pierre-Emile), 1er novembre 1956.
Bouhiron (Jean-Georges-Frédéric-Marie), 16 octobre 1956.
Bouvard (Gabriel-Germain), 1er décembre 1956.
Bravard (Jacques-Jean-Pierre), 1er novembre 1956.
Brunel (Pierre), 1er novembre 1956.
Brunetcau (Rémy-Bernard), 21 octobre 1956.
Castaing (Raymond), 1er novembre 1956.
Castel (Jean-Alfred), 1er novembre 1956.
MM. Caujole (Jean-Léon-Alexandre), 1er novembre 1956.
Champailler (Ernest-Maurice), 1er novembre 1956.
Chastenet de Gery (Philippe), 16 octobre 1956.
Cheret (Henri-Albert-Louis), 1er novembre 1956.
Chevallier (Daniel), 1er novembre 1956.
Chevallier (Jean-Daniel-Henri), 13 octobre 1956.
Cholay (Robert), 1er novembre 1956.
Connan (Pierre-Marie), 1er septembre 1956.
Coulanges (Maurice-Jean-Louis), 1er novembre 1956.
Coulombeau (Michel-Hubert), 1er novembre 1956.
Coumet (André-Gabriel), 1er novembre 1956.
Darlot (Pierre-Félix), 16 octobre 1956.
Dathie (Jean-Jacques), 1er novembre 1956.
Dauby (Claude), 26 octobre 1956.
de Cerf (Léon-Georges-René), 1er novembre 1956.
Dejardin (Bernard), 16 octobre 1956.
de Kisch (Michel-François-Paul), 1er novembre 1956.
Deleris (Ferdinand-Ernest-Victor), 1er novembre 1956.
Delpuech de Lomede (Pierre-Maurice), 1er novembre 1956.
Denis (René-Jean), 13 octobre 1956.
de Seze (Aurélien-Marie-Joseph), 16 octobre 1956.
Desoutter (André-Adrien), 1er novembre 1956.
Devoret (Charles-Elie), 1er novembre 1956.
Droulez (André), 1er novembre 1956.
Dupont (Claude-Olivier), 1er novembre 1956.
Dupouy (Pierre), 16 octobre 1956.
Durand (Maurice-Georges), 1er novembre 1956.
Espalieu (Paul-Louis), 21 novembre 1956.
Fohrer (Jean-Marie), 16 octobre 1956.
Gassin (Maurice-Félix), 1er novembre 1956.
Garnier (Joseph-Albert), 1er novembre 1956.
Gibert (Gabriel-Louis-Georges), 16 octobre 1956.
Greffe (Paul), 16 octobre 1956.
Grosset (Daniel-Marcel), 1er novembre 1956.
Groult (Claude), 7 octobre 1956.
Hamot (Claude-Jean-René), 16 octobre 1956.
Hautenne (Georges), 1er novembre 1956
Jacquelin (Maurice-Albert-Jules), 1er novembre 1956.
Laborde (Emile), 1er décembre 1956.
Lagache (Claude-Jean), 16 octobre 1956.
Landon (Philippe-Marie), 16 octobre 1956.
Langeois (Roland-Louis), 1er décembre 1956.
Lapostolle (Georges-Charles), 1er novembre 1956.
Laridant (Michel-Robert), 1er novembre 1956.
Larthomas (Pierre-Henri), 1er novembre 1956.
Le Bihan (Michel-François), 16 octobre 1956.
Lecardonnel (Maurice-René), 1er novembre 1956.
Lemaistre (Jean-Charles), 16 octobre 1956.
Lenormand (Pierre-Alexandre), 1er novembre 1956.
Levi dit Tournay (Eugène-François-Jacques), 1er novembre 1956.
Lowinger (Roland), 1er novembre 1956.
Loyer (Jacques-Auguste-Jules), 1er novembre 1956.
Mazoyer (Antoine-Henri), 1er novembre 1956.
Michel (Jean-Paul), 16 octobre 1956.
Mondo (Charles-Emmanuel), 16 octobre 1956.
Moreau (Louis-François), 1er novembre 1956.
Morin (Maurice-Julien-Auguste), 1er novembre 1956.
Morot-Sir (Edouard-Barthélémy), 1er novembre 1956.
Moulin (Pierre-Victor-Jean), 1er novembre 1956.
Mouly (Jean-Pierre), 1er novembre 1956.
Olivier (Max-Jules-Alexis), 1er novembre 1956.
Palisson (Pierre-Robert), 16 octobre 1956.
Paison (Marcel-Pierre-Jacques), 1er novembre 1956.
Perotti (Jacques-Edouard), 16 octobre 1956.
Petitdemange (Pierre), 1er novembre 1956.
Poncelet (Guy), 16 octobre 1956.
Pubellier (Roger-Jules-André), 1er novembre 1956.
Renaudin (Bertrand-Maurice), 1er novembre 1956.
Reynouard (Gaston-Alexandre), 1er novembre 1956
Robillard (André-René), 16 octobre 1956.
Rogeau (Georges-Marc), 1er novembre 1956.
Salvado (André-Joseph-Victor), 1er novembre 1956.
Savelsbergh (Jacques-Henri), 1er novembre 1956.
Schlaefflin (Jean-Pierre), 13 octobre 1956.
Sixdenier (André-René), 16 octobre 1956.
Tabard (Roger), 16 octobre 1956.
Taillardat (Roger-Paul), 1er novembre 1956.
Teissier (Serge-Gaston-Georges), 16 octobre 1956.
Theillac (Robert-Charles), 1er novembre 1956.
Thierry (Marc-Alfred), 1er novembre 1956.
Thorel (Xavier), 1er septembre 1956.
Tollard (Roger-Charles), 1er décembre 1956.
Usannaz (Emile), 16 avril 1956.
Vachier (Michel-Pierre), 6 octobre 1956.
Vannier (Camille-Léon), 16 mai 1956.
Verliere (Bernard-Charles), 1er novembre 1956.
Vilcot (René), 16 avril 1956.
Yimeux (Jean-Christian-Georges), 16 octobre 1956.

Subdivision de Versailles.

M. Lucas (Paul-Jacques), 1er décembre 1956.

Compagnie des services n° 1.

M. Vandenbeusch (Pierre-René-Paul), 1er décembre 1956.

2e Région militaire

Subdivision de Lille.

MM. Broutin (Jacques-Georges-René), 16 octobre 1956.
Buda (Jean), 1er novembre 1956.
Camarty (Michel-Henri), 1er novembre 1956.
Dewevre (Henry-Albert-André), 28 octobre 1956.
Dubois (Jean-Claude-Léon-Victor), 16 octobre 1956
Dubreucq (Pierre-Fernand), 16 octobre 1956.
Godard (Paul-Louis-Victor), 16 octobre 1956.
Gruson (Jean-Léon-Marie-Joseph), 16 octobre 1956.
Lebon (Alexandre-Oscar-Albert), 16 octobre 1956.
Queulin (Charles-Victor), 16 octobre 1956.
Verryser (Edgard-Roger-Gabriel), 1er décembre 1956.

3e Région militaire

Subdivision de Vannes.

MM. Bougeard (Charles-Maurice-René), 1er novembre 1956.
de Kerros (Tugdual-Charles-René-Marie), 16 octobre 1956.

4e Région militaire

Subdivision de Bordeaux.

M. Roesner (Max-William), 1er décembre 1956.

5e Région militaire

Subdivision de Toulouse.

M. Chanson (Pierre-Marie-Bernard), 1er décembre 1956.

6e Région militaire

Subdivision de Nancy.

MM. Colin (André-Louis), 1er décembre 1956.
Garot (Robert-Jean-Marie), 1er novembre 1956.

7e Région militaire

Subdivision de Besançon.

M. Laurent (Maurice-Albert), 1er décembre 1956.

9e Région militaire

Etat-major de la région.

MM. Faubeau (Jean-Victor), 1er décembre 1956.
Saint-Georges (André-Paul-Maurice), 1er décembre 1956.

Subdivision de la Corse.

MM. Benetti (François-Joseph), 1er novembre 1956.
Cristiani (Antoine), 1er novembre 1956.

Subdivision de Marseille.

MM. Lachaise (Maurice), 1er décembre 1956.
Paranque (Edmond-Marie-Guillaume), 1er décembre 1956.
Tilloy (Jacques-Raoul-Jean-Marie), 1er décembre 1956.

Subdivision de Nice.

MM. Cassoli (Charles-Bernard-Vincent), 25 novembre 1956.
Freyria (Fernand-Jacques-Pierre), 1er décembre 1956.

Troupes du Maroc

Division de Casablanca.

MM. Le Diberder (Yves-Jean-Marie-Louis), 1er décembre 1956.
Michoux (Edmond-Louis), 12 novembre 1956.
Mutter (Pierre-André-Joseph-Emile), 1er décembre 1956.

Division de Fès.

M. Girod (Jean-Claude), 22 octobre 1956.

Subdivision autonome d'Oujda.

M. Gazano (Sylvestre), 21 septembre 1956.

Afrique occidentale française—Togo

MM. de Courson de La Villeneuve (Georges), 1er décembre 1956.
Douyere (Albert-Alexis), 1er décembre 1956.
Eudes (Michel-Georges-Maurice), 1er décembre 1956.
Jordana (Maurice-Eugène), 1er novembre 1956.
Raoul-Duval (Gilbert), 1er décembre 1956.

Afrique équatoriale française—Cameroun

MM. Begorre (Henry-Alexis), 10 octobre 1956.
Bely (Georges-René), 1er décembre 1956.
Bourdeau (Georges-Raymond), 16 juillet 1955.
Chastenet de Gery (Jean), 1er décembre 1956.
Cizeron (Georges-Vital-Marie), 16 octobre 1956.
Datchary (Robert-Marc-André), 1er novembre 1956.
de Sabbathier (Armand-Joffroy-Marcel-Germain), 16 octobre 1956.
Didier (Maurice-Marie), 1er décembre 1956.
Gabet (Fernand-Félix), 16 octobre 1956.
Gallon (Jean), 1er novembre 1956.
Gaucher (Joseph-Michel-Henri), 1er novembre 1956.
Gleizal (Michel-Noël), 16 octobre 1956.
Hepp (Bernard-François), 1er novembre 1956.
Joanny (Bernard-Marie-Joseph), 16 octobre 1956.
Le Guidcoq (Lucien-Jules), 1er novembre 1956.
Le Henanf (Paul-Yves-Joseph-Marie), 16 octobre 1956
Lelu (Alain-Georges), 1er novembre 1956.
Malet (André-Jean), 16 octobre 1956.
Marot-Lassauzaie (Jacques-Louis-Eugène), 17 avril 1956.
Martin (Gérard-Alexandre), 16 octobre 1956.
Meunier (Roger-Emile), 1er novembre 1956.
Monard (Roger-Jean), 1er novembre 1956.
Moutiez (André), 1er novembre 1956.
Muller (Raoul-Amédée), 16 octobre 1956.
Pesnel (Fernand-Eugène-Louis), 1er novembre 1956.
Piat (Roger-Gilbert), 1er novembre 1956.
Planche (Wencie-Albert), 1er novembre 1956.
Ponet (Jean), 16 octobre 1956.
Roustan (René-Marius), 1er novembre 1956.
Sanguinet, dit Arboucau (Pierre-Jean), 16 avril 1956.
Sarazin (Bernard-Eugène), 6 octobre 1955.
Serniclay (Pierre-Gustave-Phocion), 16 octobre 1956.
Staehle (Pierre-Raymonde-Marie), 1er décembre 1956
Valy (Maurice-Louis), 16 octobre 1956.
Yang-Ting (Joseph-Martin-Paul-Louis-Victor-Michel), 3 octobre 1956.

Madagascar et dépendances

MM. Arnu (René-Paul-Arthur), 1er décembre 1956.
Bordier (Louis), 1er août 1956.
Jeanmougin (Robert), 1er décembre 1956.
Lagarde (André), 1er décembre 1956.
Lannemajou (Robert), 26 novembre 1956.
Pages (Georges-Pierre-Marcel), 1er décembre 1956.
Reau (Claude-Louis), 1er décembre 1956.

Pacifique

M. Noesmoen (André-Olaf), 16 octobre 1956.

Artillerie coloniale.

1re Région militaire

Subdivision de Paris.

MM. Amsler (Lucien-Claude), 16 octobre 1956.
Arnold (Claude-Joseph), 1er octobre 1956.
Auber (Paul-Jacques), 16 octobre 1956.
Auboin (Patrice-Jacques), 16 octobre 1956.
Badiche (Maurice-Victor), 16 octobre 1956.
Baraduc (Louis-Marc-Marie), 16 octobre 1956.
Boffety (André-Antoine), 16 octobre 1956.
Boivin (Roger-Eugène), 1er décembre 1956.
Bonnet (Pierre-Marie), 1er novembre 1956.
Borel (Jacques-Marie), 7 octobre 1956.
Broilgan (Meer), 16 octobre 1956.
Canal (Georges), 10 octobre 1956.

MM. Charial (Michel-Jean), 16 octobre 1956.
Chassagne (Constantin-Adolphe), 16 octobre 1956.
Chatard (Louis-Marcel), 1er novembre 1956.
Choppy (Jacques-Maurice), 16 octobre 1956.
Couvrat-Desvergnes (Jean-Louis), 16 octobre 1956.
de Larminat (Hervé-Marie), 16 octobre 1956.
Pelbez (Gabriel-Joseph), 16 octobre 1956.
Pelmas (Jean-Emile), 16 octobre 1956.
de Longeaux (Henri-Christophe), 16 octobre 1956.
de Mascureau (Bernard-Jean), 16 octobre 1956.
Depaquit (Serge), 16 octobre 1956.
Deprez (André-Louis-François), 16 octobre 1956.
de Sakowitsch (Vladimir), 1er novembre 1956.
Fisse (Jean-Paul), 16 octobre 1956.
Fonsagrive (Vincent-Victor), 1er novembre 1956.
Fontan (Jean-Georges), 23 novembre 1956.
Fouque (Gérard-René), 16 octobre 1956.
Fourtane (Michel-Louis), 16 octobre 1956.
Franceschi (Augustin), 1er novembre 1956.
Gallois (Jean-Marie), 1er novembre 1956.
Garnaud (André-Gilbert), 16 octobre 1956.
Gaultier (Michel-Jules), 16 octobre 1956.
Guillaumot (François), 9 octobre 1956.
Haudiquet (Georges-Henri), 16 octobre 1956.
Huerre (Bernard-René), 16 octobre 1956.
Jouannic (Jean-Emile), 1er novembre 1956.
Krukoff (Michel), 16 octobre 1956.
Labbens (André), 18 octobre 1955.
Lagrogerie (Maurice-Louis-Marie), 16 novembre 1956.
Lansade (Armand-André), 16 octobre 1956.
Le Davay (Louis-Pierre), 16 octobre 1956.
Lemaire (Michel-Marie), 16 octobre 1956.
Levchine (Dimitri), 1er novembre 1956.
Leveau (Michel-Louis), 1er octobre 1955.
Leveque (Camille-Etienne), 16 octobre 1956.
Louge (Hervé-Marius), 1er novembre 1956.
Manigot (Jean-Marcel), 16 avril 1956
Mareschal (Jean-Baptiste), 1er novembre 1956.
Masse (Claude-Léon), 16 octobre 1956.
Michot (Michel-Paul-André), 16 octobre 1956.
Mignucci (Dominique-Marie), 1er novembre 1956.
Millon-Devigne (Pierre), 16 octobre 1956.
Miflot (Pierre), 1er décembre 1956.
Mouchet (Roger-Eugène), 16 octobre 1956.
Moulis (Marcel), 16 octobre 1956.
Naudin (Pierre-Alain), 16 octobre 1956.
Neuville (Gérard-Paul), 10 octobre 1956.
Oziel (Jean), 16 octobre 1956.
Papazoglou (Dimitri), 16 octobre 1956.
Patarca (Alfred-Salvator), 16 octobre 1956.
Pergent (René-Charles), 16 octobre 1956.
Perron (Fernand-Gabriel), 1er novembre 1956.
Poisson (Roger-Fernand), 1er novembre 1956.
Potiquet (Jacques), 16 octobre 1956.
Rendu (Jacques-Paul), 16 octobre 1956.
Rieu (Paul-André), 16 octobre 1956.
Roussin (Robert-Clément), 1er novembre 1956.
Salles (Jacky-Roland), 16 octobre 1956.
Salustro (Edouard), 16 avril 1956.
Sapin (Daniel), 16 octobre 1956.
Scipion (Philippe-Jean), 1er novembre 1956.
Senusson (Gilbert-Christian), 16 octobre 1956.
Soleres (André-Louis), 16 octobre 1956.
Solvet (Daniel-Paul), 26 septembre 1956.
Tison (Pierre-René), 1er novembre 1956.
Toujas (Pierre-Henri), 16 octobre 1956.
Tournemolle (Jacques-Georges), 1er novembre 1956.
Trouve (Christian-René), 16 octobre 1956.
Voisin (Jean-Claude), 16 octobre 1956.
Wastiaux (Jean-Fernand), 18 octobre 1956.

2e Région militaire

Subdivision de Lille.

MM. Barbaste (Henri-François-Marcel), 16 octobre 1956.
Copin (Michel-Henri-Lucien), 1er décembre 1956.
Devilder (Patrick-André-Maurice), 12 septembre 1956.
Duret (Michel-Henri-Joseph-Marie), 1er décembre 1956.
Ficat (Jean-Louis-François), 1er novembre 1956.
Inchauspe (Roger-Jean-Paul), 1er novembre 1956.
Lenoir (Antoine-Alphonse-Gérard), 16 octobre 1956.
Peraldi (Paul-Antoine), 16 octobre 1956.
Peron (Jacques-Jean-Charles), 16 octobre 1956.
Ropars (Elie), 12 octobre 1956.
Vandecasteele (Jean-Charles-Alphonse), 16 octobre 1956.

3e Région militaire

Subdivision de Vannes.

MM. Livi (Gilbert), 27 octobre 1956.
Pont (Joseph-Vincent-Marie), 10 octobre 1956.

5e Région militaire

Subdivision d'Albi.

MM. Camparie (Roger-Paul-Marie), 10 novembre 1956.
Clarenson (Claude-Jacques), 13 novembre 1956.

6e Région militaire

Subdivision de Nancy.

M. Nettier (Lucien-Edouard), 27 novembre 1956.

Subdivision de Strasbourg.

M. Dillmann (Gustave-Camille), 27 novembre 1956.

10e Région militaire

Division d'Alger.

M. Sapin (Daniel), 1er novembre 1956.

Afrique occidentale française—Togo

MM. Caspari (Roland-Gilbert), 1er décembre 1956.
Chamagne (Pierre), 1er décembre 1956.
Diop Alassane, 1er décembre 1956.
Pavageau (Paul-Jean), 1er décembre 1951.
Trossevin (Jean-Benjamin), 1er décembre 1956.
Vigne (Marcelin-Victor), 1er décembre 1954.

Afrique équatoriale française—Cameroun

MM. Baziadoly (Jacques-Georges), 16 octobre 1956.
Daumas (André-Séraphin), 1er novembre 1956.
de Brettes (Charles-Marie-Jean), 1er novembre 1956
Delarue (Jacques-Oscar), 16 octobre 1956.
Gauthier (Roger-Emmanuel), 16 octobre 1956.
Jourdan (Roger-Alphonse), 1er novembre 1956.
Lebourg (Joseph-Ernest-Charles), 17 avril 1956.
Lenoble (Claude-Marie), 17 avril 1956.
Potlin (Jean-Camille), 16 octobre 1956.
Roquefort (Jean-Marcel-Germain), 16 octobre 1956.
Rossary (Jean-Abel), 1er novembre 1956.
Sablayrolles (Jean-Yves-Marcel), 1er septembre 1956.
Semavoine (Norbert), 16 octobre 1956.
Suteau (Claude-Henri), 16 octobre 1956.
Uzel (Bernard-Jean-Louis), 16 octobre 1956.
Vacherot (Jacques-Pierre), 16 octobre 1956.
Wolff (Jean-Pierre), 16 octobre 1956.

Madagascar et dépendances

MM. Cornet (Louis-Georges), 1er décembre 1956.
Dorwling-Carter (Charles-Marie-Marcel), 1er décembre 1956.
Gassiole (Josian-Marcel-François), 16 novembre 1956.
Pepin (Marie-Adrien-Luc), 1er décembre 1956.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

Afrique occidentale française—Togo

M. Lavigne (Guy-Etienne), 1er décembre 1956.

Afrique équatoriale française—Cameroun

M. Marticou (Henri-André-Eugène), 15 octobre 1956.

Service de santé des troupes coloniales.

Médecins.

Afrique équatoriale française—Cameroun

M. Zozol (René-Jean-Emmanuel), 1er septembre 1956.

Pharmaciens.

Afrique équatoriale française—Cameroun

M. Cassius (Christian-Gaston-Oscar), 1er septembre 1956.

Officiers d'administration.

7e Région militaire

M. Leclercq (Pierre-Joseph), 1er décembre 1956.

TROUPES METROPOLITAINES

Service de l'intendance.

Au grade d'attaché de 1re classe à l'intendance.

Les attachés de 2e classe à l'intendance :

(A compter du 9 octobre 1956.)

M. Ferracci (Pierre-Antoine-Ernest), 1re région.

(A compter du 16 octobre 1956.)

MM. Cantaloube-Ferrieu (Paul-Emile-Louis), 5e région.
Bourassin (Michel-Edouard), 7e région.

(A compter du 29 octobre 1956.)

M. Jegou (Pierre-René-François), 3e région.

(A compter du 19 novembre 1956.)

M. Cordier (Michel-Pierre), 8e région.

Au grade de lieutenant d'administration.

Les sous-lieutenants d'administration de réserve :

BUREAUX DE L'INTENDANCE

(A compter du 5 juin 1956.)

M. Lauga (Lucien-Yvan-Paul), 4e région.

(A compter du 4 octobre 1956.)

M. Rascalou (Yves-Joseph-Emile), 1re région.

(A compter du 10 octobre 1956.)

MM. Bachelet (Pierre-Marcel), 2e région.
Autrand (Jean-Aimé-Maurice), 9e région.
Bagnol (Pierre-Celestin), 9e région

(A compter du 11 octobre 1956.)

MM. Belmas (Jean-Joseph), 5e région.
Gaillard (Louis-Roger), 7e région.

(A compter du 12 octobre 1956.)

MM. Simonet (Paul-Louis), 8e région.
Scotto di Covella (Félix-Pascal), 5e région.
Laporte (Jacques-Jean-Antoine-Pierre), 1re région.

(A compter du 13 octobre 1956.)

MM. Meyzonnade (Heny-André), 8e région.
Bayle (François-Paul-Louis), 10e région.
Granier (Henri-Pierre-Frédéric-Georges), 2e région.

(A compter du 16 octobre 1956.)

MM. Foulon (Michel), 2e région.
Mouton (Claude-Serge-Emosthène), 1re région.
Magnani (Rémi-Gilbert-Jean-Lionel), 1re région.
Sechet (Philippe-Marcel), 1re région.
Lapierre (Jean-Claude-Eugène), 1re région.
Hus (Alain-Georges-Jean-André), 1re région.
Hœffel (Daniel-Timothée-Paul), 6e région.
Daussy (Jean-Claude-Lucien), 1re région.
Rouanet (Jean-Louis-Emile-François), 7e région.
Hourdequin (Philippe-Henri), 1re région.
Cossec (Albert), 1re région.
Billaud (Gérard-Philippe), 1re région.
Cahuzac (Henri-Lucien-Joseph), troupes du Maroc.
Hervé (Maurice-Frédéric-Gérard), 1re région.
Lasserre (Jean-Osmin-Victor), 5e région.
Robin (Jean-Stéphane-Pierre), 1re région.
Bres (René-Alexandre), 1re région.
Barbant (Daniel-Julien), 1re région.
Constantin (Paul-Antoine-Jean-Noël), 10e région.
Pellerin (Philippe-Constant-Robert), 1re région.
Haïk (Guy-Maurice), 1re région.
Bony (Camille), 1re région.
Lame (André-Paul-Joseph), 1re région.
Goy (Jacques-Louis), 1re région.
Mouly (André-Antonin-Marie-Henri), 1re région.
Krafft (Marie-Jehan-Ghislain-Constant-Jacques-Olivier), 1re région.
Macchia (André-Charles), 1re région.
Rosemberg (Michel), 9e région.
Casanova (Yves), 2e région.
Four (Robert-Jean-Albert), 1re région.
Di Rocco (Louis-Vincent), 1re région.
Sany (Pierre-Jean), 8e région.
MM. Abadie (Jean-Claude-Guy), 1re région.
Oms (Jean-Joseph-Sébastien), Afrique occidentale française.
Parmentier (Jean-Paul), 1re région.
Girard (Roger-Jacques), 1re région.
Clayette (Pierre-Claude), 1re région.

(A compter du 17 octobre 1956.)

M. Voisine (André-Louis-Jean-François), Afrique occidentale française.

(A compter du 26 octobre 1956.)

MM. Rousselle (Maurice-Albert-Adolphe-Léon), 2e région.
Huet (Bernard-Paul), 2e région.

(A compter du 27 octobre 1956.)

M. Miesch (Adolphe-Othon-Herbert), 4e région.

(A compter du 1er novembre 1956.)

MM. Dubreuil (Gaston-Paul), 2e région.
De Grivel (Claude-Joseph-Amédée-Fidèle), 7e région.
Duclos (Marcel-Fernand-Paul-Albert), 10e région.
Allereau (Michel-Jean-Armand), 3e région.
Etorre (André-François), 1re région.
Legrand (Lucien-Pierre-Marie-Joseph), 9e région.
Frassaint (Raymond-Noël-Etienne), 2e région.
Chadeau (André), 10e région.
Usciati (Mathieu-François), Madagascar.
Maynier (Henri-Léon), 1re région.
Seive (Claude-Jean-Georges), 1re région.
Vial (Albert-Georges-Louis), 5e région.

(A compter du 5 novembre 1956.)

M. Erignoux (Marc-Marie-Pierre), 2e région.

(A compter du 6 novembre 1956.)

M. Porcher (Jean-Louis), 3e région.

(A compter du 16 novembre 1956.)

MM. Champauzac (Robert-Julien-Angelo), 8e région.
Guyomart (Yves-Georges-Marie), 8e région.

(A compter du 18 novembre 1956.)

M. Deschamp (Maurice-Pierre), 4e région.

(A compter du 1er décembre 1956.)

M. Benon (André-Louis), Madagascar.

SUBSISTANCES MILITAIRES

(A compter du 6 octobre 1956.)

MM. Lombard (Charles-Raymond-Louis), 9e région.
Bagnis (Pierre-Gabriel-Gil), 9e région.

(A compter du 10 octobre 1956.)

M. Grosrenaud (André), 10e région.

(A compter du 11 octobre 1956.)

MM. Cravoisier (Fernand-Pierre-Camille), 6e région.
Blin (Jean-Louis-Mathias), 2e région.

(A compter du 12 octobre 1956.)

M. Derrua (Jacques-René), 1re région.

(A compter du 13 octobre 1956.)

MM. Garau (Roger-Alfred-Yves), 5e région.
Combescure (Yves-Robert), 6e région.

(A compter du 15 octobre 1956.)

M. Auger (André-Daniel), 1re région.

(A compter du 16 octobre 1956.)

MM. Rossignol (Jean-Lucien), 8e région.
Forestier (Jean), 1re région.
Vidal (Prosper-Antoine-Michel), Afrique occidentale française.
Simoneau (Guy-Michel), 1re région.
Vedrenne (Jacques-Roger-Georges), 1re région.
Coulon (Jean), 1re région.
Gausserand (Jacques-Louis-Germain), 1re région.
Evrard (Philippe-Pierre-Elie), 6e région.
Leber (Yves-Marie-François), 3e région.
Guillet (Gérard), 8e région.
Spielliedel (Anatole), 1re région.
Joras (Michel-Raymond-Jean), 1re région.

(A compter du 25 octobre 1956.)

M. Pol (Roger-Louis), 5e région.

(A compter du 28 octobre 1956.)

M. Sentenac (Jean-Joseph-Louis), 9e région.

(A compter du 1er novembre 1956.)

MM. Lochen (Yves-Olvin-Gustave-Olaf), 9e région.
Daval (Roger-Emile-Marie-Joseph), 1re région.
Oudiou (René-Gaston), 2e région.
Cabioch (Jean-Gabriel), 1re région.
Benedetti (Antoine - Dominique - François - Joseph -Vincent -Théophile), 1re région.
Messud (Guy-Barthélémy), troupes du Maroc.
Gouaux (Henri), Afrique occidentale française.
Idis (Pierre-Georges-Louis), troupes du Maroc.
Loue (André-Louis-Pierre), Afrique occidentale française.
Ginoux (Raymond-Alexandre), Afrique occidentale française.
Pagnot (Robert-Gaston-Henri), 2e région.

(A compter du 7 novembre 1956.)

M. Beaudroit (André-Henri-Edmond), 7e région.

(A compter du 8 novembre 1956.)

MM. Darcy (Pierre-René-François), 1re région.
Vaysse (Pierre-Jean), 1re région.

(A compter du 9 novembre 1956.)

M. Henneton (Désiré-Jules-Louis), 2e région.

(A compter du 12 novembre 1956.)

M. Joly (Michel-Gaston), 7e région.

(A compter du 14 novembre 1956.)

M. Rochaix (Jean-Julien-Noël), 7e région.

(A compter du 21 novembre 1956.)

M. Bessac (Antoine-Edouard), 8e région.

HABILLEMENT ET CAMPEMENT

(A compter du 10 octobre 1956.)

MM. Darbot (Jean-Albert-Georges), 6e région.
Lieffroy (Michel-André), 6e région.
Faupin (Luc-Albert), 6e région.
Lassalle (Jean-Marie-Gaston), 8e région.
Fleury (Maurice-Charles-François), 5e région.
Cornil (Raoul-Michel-Emile), 5e région.

(A compter du 11 octobre 1956.)

M. Mieg (Emmanuel-Sébastien-Paul), 6e région.

(A compter du 13 octobre 1956.)

M. Bousselet (Louis-Marie-Joseph), 6e région.

(A compter du 16 octobre 1956.)

MM. Langer (Charles-Jean-Pierre), 1re région.
Braekeveldt (Roland-Charles-Gustave), 2e région.
Chabod (Stéphane-Marie-Charles-Simon), 7e région.
Imbert (Paul-Jacques), 1re région.
Gisi (Jean-Claude), 1re région.
Roux (François-Marie-Alain), 8e région.
Trescol (Claude-Damien-Jean), Afrique occidentale française.
Herpin (Didier-Jean), 2e région.
Dufourmont (Jacques-Georges-Jules-Lucien), 1re région.

(A compter du 27 octobre 1956.)

M. Teston-Vigne (René-Jean), 4e région.

(A compter du 1er novembre 1956.)

MM. Acker (André-Joseph-Georges), 2e région.
Marel (Henri-Charles), 2e région.

(A compter du 8 novembre 1956.)

M. Morain (Roger-Isy), 1re région.

(A compter du 16 novembre 1956.)

M. Guilhot (Serge-Georges), 8e région.

Les intéressés n'ont droit à aucun rappel de solde, sauf les officiers en situation d'activité.

Décret du 19 mars 1957 portant affectation d'un officier supérieur de l'armée de terre.

Par décret en date du 19 mars 1957, M. le colonel d'infanterie Noël (Charles-Auguste-Joseph) est nommé commandant de la subdivision d'Albi.

Décret du 18 mars 1957 portant admission dans les cadres actifs d'officiers de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 18 mars 1957, les officiers de réserve servant en situation d'activité dont les noms suivent sont, sur leur demande, admis dans les cadres actifs de l'armée de l'air, avec le grade de capitaine à titre définitif, à compter du 1er février 1957:

CORPS DES OFFICIERS DE L'AIR

Cadre navigant.

Les capitaines:

MM. Michel (Guy-Maurice), né le 9 juillet 1923.
Alata (Dominique-Marie), né le 18 février 1921.
Choux (Maurice), né le 14 janvier 1923.
Vidou (Léo-Pierre), né le 21 décembre 1920.
Kirch (Robert-Marie), né le 4 octobre 1922.
Tricaud (André-Raymond), né le 4 août 1921.
Bonnardot (Charles-Auguste-Louis), né le 7 janvier 1919.
Duchange (Camille-Henry), né le 26 septembre 1921.

CORPS DES OFFICIERS DES BASES DE L'AIR

M. le capitaine Gouth (René-Nicolas), né le 14 janvier 1922.

Décret du 23 mars 1957 portant promotion d'un officier général de l'armée de terre dans la 2e section du cadre de l'état-major général.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),

Vu le décret du 6 juin 1939 portant statut des officiers généraux de la 2e section du cadre de l'état-major général;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le médecin colonel Blanchard (Pierre-André) est promu dans la 2e section du cadre de l'état-major général (cadre de réserve) au grade de médecin général pour prendre rang du 1er mars 1957.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 mars 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

GUY MOLLET.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),

MAX LEJEUNE.

Décret du 23 mars 1957 portant nomination dans la 2e section du cadre des officiers généraux de la marine.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;

Vu le décret du 6 juin 1939 relatif au statut des officiers généraux de la 2e section du cadre de l'état-major général;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète.

Art. 1er. — Est nommé dans la 2e section du cadre des officiers généraux de la marine:

Au grade de contre-amiral.

(A compter du 1er avril 1957.)

M. le capitaine de vaisseau de réserve Bertrand (Roger), du port de Toulon.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 mars 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.
Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.
Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
PAUL ANXIONNAZ.

Décret du 23 mars 1957 portant nomination dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine et admission par anticipation dans la 2e section du cadre des officiers généraux.

Le Président de la République,
Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine:

Au grade de médecin général de 2e classe,

(A compter du 1er avril 1957.)

M. le médecin en chef de 1re classe Audoye (Henri-Alexandre-Joseph), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. le médecin général de 2e classe Duffet, admis dans la 2e section du cadre des officiers généraux.

Art. 2. — M. le médecin général de 2e classe Audoye est admis, par anticipation et sur sa demande, dans la 2e section du cadre des officiers généraux de la marine pour compter du lendemain de sa nomination à ce grade.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 mars 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.
Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.
Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
PAUL ANXIONNAZ.

Décret du 23 mars 1957 portant nomination dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine.

Le Président de la République,
Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine:

Au grade de médecin général de 2e classe.

(A compter du 1er avril 1957.)

M. le médecin en chef de 1re classe Laurent (Charles-Henri-Louis), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. le médecin général de 2e classe Audoye, admis par anticipation dans la 2e section du cadre des officiers généraux.

Art. 2. — M. le médecin général de 2e classe Laurent est nommé directeur du service de santé de la marine en Tunisie.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 mars 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.
Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.
Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
PAUL ANXIONNAZ.

Décret du 23 mars 1957 portant élévation d'un officier général de l'armée de l'air aux rang et prérogatives de général d'armée aérienne.

Le Président de la République,
Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
Vu l'article 30 de la Constitution de la République française en date du 27 octobre 1946;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le rang et les prérogatives de général d'armée aérienne dans la 1re section du cadre de l'état-major général de l'armée sont conférés, à compter du 1er avril 1957, à M. le général de corps aérien Chassin (Guillaume-Jean-Max).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 mars 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.
Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.
Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
HENRY LAFOREST.

Décret du 23 mars 1957 portant promotion et maintien dans ses fonctions d'un officier général de l'armée de l'air.

Le Président de la République,
Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
Vu l'article 30 de la Constitution de la République française en date du 27 octobre 1946;
Vu la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée;
Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est promu, à titre définitif, dans le cadre de l'état-major général, 1re section, active, pour prendre rang du 1er avril 1957:

CORPS DES OFFICIERS DE L'AIR, CADRE NAVIGANT

Au grade de général de division aérienne.

M. le général de brigade aérienne Faure (Marcel-Pierre).

Art. 2. — M. le général de division aérienne Faure (Marcel-Pierre) est maintenu dans ses fonctions de chef de l'état-major particulier du secrétaire d'Etat aux forces armées (air).

Art. 3. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 mars 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.
Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.
Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
HENRY LAFOREST.

Décret du 23 mars 1957 portant affectation d'un officier général de l'armée de l'air.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française du 27 octobre 1946;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé, à compter du 15 avril 1957, commandant de la 5e région aérienne, M. le général de corps aérien Jouhaud (Edmond-Jules-René), en remplacement de M. le général de corps aérien Frandon (René-Auguste), appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 mars 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

GUY MOLLET.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

HENRY LAFOREST.

Décret du 23 mars 1957 portant nomination d'un officier général de l'armée de l'air aux fonctions de major général de l'armée de l'air.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française du 27 octobre 1946;

Vu la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers;

Vu le décret du 28 août 1938 fixant les cadres, le recrutement, l'avancement et la discipline du personnel de l'administration centrale du ministère de l'air et les textes qui l'ont modifié ou complété;

Vu le décret n° 48-682 du 14 avril 1948 plusieurs fois modifié, relatif à l'organisation de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé, à compter du 1er avril 1957, major général de l'armée de l'air, M. le général de corps aérien Venot (Gaston-Etienne-Adolphe), en remplacement de M. le général de corps aérien Jouhaud (Edmond-Jules-René), appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 mars 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

GUY MOLLET.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

HENRY LAFOREST.

Décrets portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 décembre 1949: militaires dégagés des cadres, artillerie métropolitaine, sous-officiers, page 11768, 1re colonne, après: « Brisson (Roland-Pierre), adjudant-chef, 19 ans de services, 5 campagnes. A été cité. », ajouter: « Pour prendre rang du 17 septembre 1916 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 juillet 1956: page 6176, 2e colonne, au lieu de: « Voolis (Jean), aspirant », lire: « Vogils (Jean), aspirant ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 janvier 1957: page 1062, 1re colonne, au lieu de: « Billot (Michel), soldat de 2e classe », lire: « Billot (Marcel), soldat de 2e classe »; 2e colonne, au lieu de: « Ferasse (Jean), cavalier de 2e classe », lire: « Ferrasse (Jean), cavalier de 2e classe »; au lieu de: « Hurdt (Lucien), sergent, 5e régiment étranger d'infanterie, mle 81582 au recrutement de Marseille », lire: « Hurier (Lucien-Jean), sergent, 5e régiment étranger d'infanterie, mle 81582 au recrutement de Marseille ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 février 1957: page 1513, 2e colonne, au lieu de: « Vicenik (Karol), légionnaire de 1re classe », lire: « Vicenik (Karel), légionnaire de 1re classe »; au lieu de: « Guiraldeno (Irénée-Félix-Emile), canonnier de 1re classe », lire: « Guiraldenq (Irénée-Félix-Emile), canonnier de 1re classe ».

Armée de terre (active) (troupes coloniales).

Par décision du 12 mars 1957, sont promus aux grades ci-après les sous-officiers dont les noms suivent:

Pour prendre rang du 1er février 1957.

I. — MILITAIRES DE STATUT GENERAL

Infanterie.

Au grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:

Boudau (Henri).
Parmon (Marcel-Israël).
Dhilly (Eugène).
Poulain (Henri).
Baron (Maurice-Jean-François).
Cordelet (Raymond).
Berrue (Gaëtan).
Durvel (Fina-Joseph).
Mandon (Pierre).
Zankran (Gaston).
Vermeulen (André-Georges-Emile).
Galinier (Maurice).
Chaumette (Georges).
Hittinger (Jean-Joseph).
Melin (Jean).
Pierre-Louis (Ernest).
Constant (Jean-Pierre).
Faur (Jean-Paul).
Gillet (René-Louis).
Lequeux (Jean-Albert-Julien).
Bost (Robert-Georges-Antoine).
Brites (Marcel).
Durand (Enogat).
Marchand (Jean-René).
Robert (René-Gaston-Lucien).
Naasz (Emile).
Bolongeat (Edmond).
Latouche (Jean-Louis).
Morgan (Roger-Jean).
Schanentgen (Serge-Emile).
Mannoni (Jean-Baptiste).
Moujon (Alfred-Jacques).
Bezian (Fernand).
Mottaz (Roger).
Juge (Jean-Baptiste-Claude-Etienne).
Charoy (Bernard-Emmanuel-Edouard).
Fournier (André-Jean-Joseph).
De Besse (Jacques-Marie-Bernard-Louis-Albert).
Chapelot (André-Ernest).
Aumonier (Jean-Alcide).
Marc (Pierre).
Sikan (Hervé).
Lucas (Gilbert-Louis).
Jannin (Roger).
Audiffren (Edouard-Jean-Marie).
Riegert (Laurent-Pierre).
Lemétayer (Léon).
Ritter (Jean-Antoine).
Cadet (Roland).
Lallemand (Michel).
Seck (Babacar).
Durr (Léonce-André-César).
Nguyen Minh Canh (Jean).
Samson (Yvon).
Gauthier (Jean-Aimé).
Sonzogni (André).
Foussard (Claude-Henri).
Boissard (Jean).
Fenie (Raymond-Jean).
Chasseuil (Robert-Jean).
Poudroux (Joseph-Christophe).
Andrieux (Robert-Jean).
Moulin (Paul-Pierre).
Pontneau (Georges-Etienne).
Labourdette (René).
Duprat (Jean).
Petrot (Bernard-Michel).
Barthez (Roland-Georges-Marcel).
Houet (Maurice-Eugène).
Faure (Raymond).
Jacquot (Bernard-Louis).
Negri (Georges-Auguste).
Robut (Pierre).
Girbes (Pierre-Albert-Eugène).
Maillet (Guy-Henri-Gabriel).
Thaon (Jean-Camille).
Fessler (Claude).
André (Donat-Emile).
Bocca (William-Sylvain).
Oudart (Bernard-Marcel).
Passeron (Honoré-Michel).
Tall (Boubacar-Ousmane).
Wetlstein (Guy).
Blanc (Pierre).
Ratier (Paul).
Schetter (André-Auguste).
Cochet (Roger-Louis-Armand).
Saint-Jaimes (Louis).
Filloux (Jacques-Pierre-Lucien).
Hatton (Pierre).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

3e tour (choix). Chappe (Fernand-Alcide).
4e tour (ancienneté). Maloubier (Jean-Pierre-Guy) (10 février 1928).
1er tour (choix). Caumel (Maurice).
2e tour (choix). Veuillet (Jean).
3e tour (choix). Gaubert (André).
4e tour (ancienneté). Intins (Serge) (8 mars 1929).

1er tour (choix). Chambert (Julien-Dominique).
2e tour (choix). Abgrall (Jean-Paul-François).
3e tour (choix). Gilles (René-Georges-Jean).
4e tour (ancienneté). Alfonsi (François-Philippe) (15 novembre 1928).
1er tour (choix). Robert (Jacques-Georges).
2e tour (choix). Pain (André-Louis).
3e tour (choix). Bienvenu (Fortuné).
4e tour (ancienneté). Piriou (Yves) (30 octobre 1924).
1er tour (choix). Beugniet (Charles).
2e tour (choix). Lecoq (Jacques).
3e tour (choix). Buonomo (André-Gaston).
4e tour (ancienneté). Rouffignat (Roger) (30 octobre 1929).
1er tour (choix). Verchin (Henry).
2e tour (choix). Lequerre (Joseph-Jean).
3e tour (choix). Bonneau (Pierre).
4e tour (ancienneté). Estève (Maurice) (2 janvier 1926).
1er tour (choix). Claude (Roger).
2e tour (choix). Lesquelin (Joseph).
3e tour (choix). Guyomard (Emile-François-Marie).
4e tour (ancienneté). Gotti (Lucien-Gaston) (25 juillet 1925).
1er tour (choix). Claudel (Emile-Albert).
2e tour (choix). Willaume (Armand).
3e tour (choix). Legeron (Michel).
4e tour (ancienneté). Planterose (Serge-Lucien) (1er avril 1927).
1er tour (choix). Zamy (Jules).
2e tour (choix). Gonseau (Charles-Louis).
3e tour (choix). Roland (Jean).
4e tour (ancienneté). Churin (Bernard) (15 février 1931).
1er tour (choix). Wissmann (Marius-André).
2e tour (choix). Anasse (Raymond-Guy).
3e tour (choix). Goriot (Jean-Bernard).
4e tour (ancienneté). Le Goffic (Léon-Louis-Marie) (23 février 1928).
1er tour (choix). Duriez (Georges).
2e tour (choix). Gardes (Robert).
3e tour (choix). Pilon (Robert-Raymond-Ernest).
4e tour (ancienneté). Charbotel (Georges) (9 janvier 1929).
1er tour (choix). Jouxtel (Bertrand).
2e tour (choix). Vion (Jean-Alphonse).
3e tour (choix). Simon (Georges-Jean).
4e tour (ancienneté). Nicodemski (Guy) (30 décembre 1928).
1er tour (choix). Cadot (Marcel).
2e tour (choix). Ly (Ismaïla).
3e tour (choix). Bussutil (Jean-Alfred).
4e tour (ancienneté). Acke (Guy-Gilbert-Ulysse) (8 mai 1929).
1er tour (choix). Robert (Louis).
2e tour (choix). Huguet (Lucien).
3e tour (choix). Herry (Pierre).
4e tour (ancienneté). Maugin (Jean) (22 août 1928).
1er tour (choix). Sasselli (Aurèle).
2e tour (choix). Huentz (Erwin).
3e tour (choix). Mazurier (Pierre-Paul).
4e tour (ancienneté). Marchetti (Maurice) (22 septembre 1929).
1er tour (choix). Fautous (Albert).
2e tour (choix). Raguenes (Corentin-Lucien).
3e tour (choix). Chauvel (Félix-Joseph-Ferdinand).
4e tour (ancienneté). Debouck (Jean) (22 octobre 1931).
1er tour (choix). Weber (Marian-Thadée).
2e tour (choix). De Saint-Martin (Jean-Alphonse).
3e tour (choix). Cineas (Roger).
4e tour (ancienneté). Zobel (Marcel-Albert) (15 avril 1925).
1er tour (choix). Cocouard (Lucien-Joseph-Marie).
2e tour (choix). Benedetti (Jean-Marie).
3e tour (choix). Colteau (Pierre-Victor-Louis).
4e tour (ancienneté). Verrier (Daniel-Marie) (17 juillet 1928).
1er tour (choix). Thomas (Pierre).
2e tour (choix). Felquin (Roland-Emile-Alfred).
3e tour (choix). Poincot (Maurice).
4e tour (ancienneté). Werle (Joseph) (13 mars 1930).
1er tour (choix). Quere (Henri).
2e tour (choix). Deneux (Charles).
3e tour (choix). Auville (Jean-Edmond).
4e tour (ancienneté). Delompre (Georges-Edouard) (1er octobre 1928).
1er tour (choix). Rossignol (Gilbert).
2e tour (choix). Pouzergues (Henri).
3e tour (choix). Gonzalez (Jules).
4e tour (ancienneté). Leball (Yves) (14 mars 1931).
1er tour (choix). Naturel (Hubert).
2e tour (choix). Bouzan (Pierre).
3e tour (choix). Bourgeat (René).
4e tour (ancienneté). Marquant (Roger-Emile) (28 novembre 1930).
1er tour (choix). Le Floch (Pierre-Marie).
2e tour (choix). Daouphars (André-Eugène).
3e tour (choix). Bile (Louis).
4e tour (ancienneté). Dutheil (Robert) (3 février 1931).
1er tour (choix). Delponte (Georges).
2e tour (choix). Jaillon (André-Yves).
3e tour (choix). Renaudin (Albert-Adrien).
4e tour (ancienneté). Gaurois (Bernard) (26 septembre 1930) (figure au tableau d'avancement).
1er tour (choix). Proust (Denis).
2e tour (choix). Bouhelier (Roger).
3e tour (choix). Bauquel (Georges-Sébastien).
4e tour (ancienneté). Stemmelen (Jean-Jules-Albert) (29 novembre 1926).
1er tour (choix). Leroux (Georges).
2e tour (choix). Desmonts (Robert).
3e tour (choix). Pineaud (Claude-Serge).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Millot (Fernand).
2e tour (choix). Venet (Paul).
3e tour (choix). Falvet (Raymond).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Quemeneur (Roger-Jean).
2e tour (choix). Boul (Jacques).
3e tour (choix). Muller (Paul).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Ferrandi (François).
2e tour (choix). Hillairet (Albert).
3e tour (choix). Garcia (Marcel).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Frechard (Jean-Marie-Louis).
2e tour (choix). Marchive (Jean-Pierre).
3e tour (choix). Harrault (Michel).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Royer (Gilbert).
2e tour (choix). Rouger (Fernand-Gérard).
3e tour (choix). George (René-Marie-Abel).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Georges (Robert-Maurice).
2e tour (choix). Coulombel (René).
3e tour (choix). Badsluber (Michel-Louis).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Narce (Frédéric).
2e tour (choix). Campana (Jacques-Jean).
3e tour (choix). Ferri (Jacques).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Simon (Paul).
2e tour (choix). Combe (Francis-Gabriel).
3e tour (choix). Limousin (Pierre).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Rolland (Roger-Jean).
2e tour (choix). Saligne (Henri-René).
3e tour (choix). Abellan (Manuel).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Remond (Pierre André-Julien).
2e tour (choix). Lavy (André).
3e tour (choix). Bethon (Robert).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Pouillat (Robert).
2e tour (choix). Le Bihan (Pierre).
3e tour (choix). Auclair (Louis).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Carminati (Pierre-Alexandre).
2e tour (choix). Breton (Gaston-Pierre-Alexis).
3e tour (choix). Crepin (André-Edmon).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Cesari (César).
2e tour (choix). Garnier (Jean-Louis).
3e tour (choix). Robillon (Guy-Yves).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Renard (Félix).
2e tour (choix). Pozin (Tony).
3e tour (choix). Corbion (Robert).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Rideau (Claude-Joseph).
2e tour (choix). Gentil (Gilbert-Antoine).
3e tour (choix). Desutter (Robert).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Choron (André).
2e tour (choix). Tissot (Lucien-Edmond).
3e tour (choix). Pambrun (Max-René).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Pardini (Pierre-Marie).
2e tour (choix). Benigen (Jean).
3e tour (choix). Andrei (Jules-François).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Vinit (André).
2e tour (choix). Espona (Pierre).
3e tour (choix). Elma (Ignace).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Remy (Pierre).
2e tour (choix). Vernex (Roland).
3e tour (choix). Tardieu (Gaston-Jacques-André).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Delefosse (François-Robert).
2e tour (choix). Duboc (Albert-Louis).
3e tour (choix). Leroux (Roger).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Gillet (Roland).
2e tour (choix). Leblanc (Robert).
3e tour (choix). Tafanelli (Roger).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Lagadec (Jean).
2e tour (choix). De Rosnay (Philippe).
3e tour (choix). Breau (Gabriel).
4e tour (ancienneté).
1er Tour (choix). Tibource (Tandavarayen).
2e tour (choix). Sauriot (Charles-Jean).
3e tour (choix). Degand (Noël).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Rohard (Jean).
2e tour (choix). Large (Antoine).
3e tour (choix). Dracon (Pierre-Marie-Célestin).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Bernard (Henry).
2e tour choix). Vezinet (Jean).
3e tour (choix). Delahaye (Marceau-Ferdinand).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Quisnel (Jean).
2e tour (choix). D'Andrieux (Bernard).
3e tour (choix). Croizer (Pierre).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Blum (Guy-Noël-Auguste).
2e tour (choix). Policain (François).
3e tour (choix). Guyomar (Joseph-Marie).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Peiffer (Gabriel).
2e tour (choix). Muriel (Marcel).
3e tour (choix). Vinckel (Nicolas).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Balat (Hégésippe-Léon).
2e tour (choix). Nouvian (Guy-Georges-Frédéric).
3e tour (choix). Thomas (Maurice).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Jarrin (Georges).
2e tour (choix). Laruelle (Georges).
3e tour (choix). Chambon (Max-Albert).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Carnet (Christian-Max-Aimé).
2e tour (choix). Duval-Arnould (Pierre-Jacques).
3e tour (choix). Blanchard (Marcel-Jean).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Genevois (Raymond).
2e tour (choix). Guyon de Chemilly (Louis).
3e tour (choix). Cloarec (Hervé-Marie).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Portal (Gilbert-Jean-Paul).
2e tour (choix). Cocheteux (Amédée-Henri).
3e tour (choix). Riou (Pierre-Jean-Lucien).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Jacquemin (René-Roger).
2e tour (choix). Soutous (Georges).
3e tour (choix). Bibonne (Christian-René).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Soule (Jean-Elisée).
2e tour (choix). Pfohl (Heinz).
3e tour (choix). Morin (Roger).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Dabonot (Maurice-Léon).
2e tour (choix). Farrands (René-Jean).
3e tour (choix). Gomez (Albert).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Jacquet (Abel).
2e tour (choix). François (Joseph).
3e tour (choix). Garcia (Abel).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Angelini (Bernard-Antoine).
2e tour (choix). Forestier (Jean-Marie).
3e tour (choix). Hardy (Alain-François-Gérard).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Mariel (Yves-Raoul).
2e tour (choix). Calendini (Joseph-Antoine).
3e tour (choix). Horny (Charles).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Bouthier (Jacques).
2e tour (choix). Groux (Eugène).
3e tour (choix). Faury (Roland-Urbain).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Gueugnon (André).
2e tour (choix). Beneteau (Daniel-Roger).
3e tour (choix). Berthon (Guy).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Mouillerac (André-Albert).
2e tour (choix). Maurel (Raymond).
3e tour (choix). Hamaide (Lucien).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Cayol (Thomas-Pierre-Paul).
2e tour (choix). Guihot (Maurice-Georges-Charles).
3e tour (choix). Carré (Jean-Gaston).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Depeau (Pierre).
2e tour (choix). Montial (Lucien-Robert).
3e tour (choix). Fiorino (Antoine).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Bath (Alfred-Emile).
2e tour (choix). Peres (Louis).
3e tour (choix). Haimart (Norbert-Jean-Joseph).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Perrot (Georges-Yves-Marie).
2e tour (choix). Souville (Pierre-Armand).
3e tour (choix). Carron (Roger).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Zuber (Paul).
2e tour (choix). Pré (Guy)
3e tour (choix). Hell (René).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Bougeard (Maurice-Joseph).
2e tour (choix). Laguerre (André).
3e tour (choix). Desmars (René).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Ouspensky (Vladimir).
2e tour (choix). Bertil (Serge-Aristide).
3e tour (choix). Leroux (Jean).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Razavatrino (Jean).
2e tour (choix). Cannou (Clément-Joseph).
3e tour (choix). Szuminsky (Michel).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Caron (Jean).
2e tour (choix). Lacombe (François-Jean).
3e tour (choix). Laurans (Paul).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Tixier (Prudent-Paul).
2e tour (choix). Martin (Gilbert).
3e tour (choix). Rivière (David).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Ledain (Jean-Michel).
2e tour (choix). Mariani (Etienne).
3e tour (choix). Frugier (Jacques).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Drouette (Louis)
2e tour (choix). Inchauspe (Henri).
3e tour (choix). Olivry (Jean-Francis).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Paupert (Gaston-Charles-Constant).
2e tour (choix). Pineau (Kléber).
3e tour (choix). Schneider (Claude-Georges-Robert).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Balfet (Lucien).
2e tour (choix). Nicoli (Jean-François).
3e tour (choix). Thomas (Louis).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Hachet (Jacques).
2e tour (choix). Avonts-Saint-Lager (Pierre-Paul).
3e tour (choix). Leloup (Bernard-Pierre-Ernest).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Vidal (André-Paul).
2e tour (choix). Fallon (Georges-Robert).
3e tour (choix). Normand (Louis-Auguste-Marie-Joseph).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Guillou (Yves).
2e tour (choix). Midun (Jean).
3e tour (choix). Blanc (Lucien-Louis-Raphaël-Benjamin).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Varelle (André).
2e tour (choix). Hoppenot (Claude).
3e tour (choix). Launay (Michel-Louis-Marcel).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Weimann (Guillaume-Jean).
2e tour (choix). Fouche (Roger).
3e tour (choix). Fiquet Marcel).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Rebouffat (André-Henri).
2e tour (choix). Théodore (André-Emile).
3e tour (choix). Debra (Claude-Eugène-Paul).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Jarnias (Léopold-Ferdinand-Gabriel).
2e tour (choix). Spilmont (Guy-Louis-Julien).
3e tour (choix). Seidl (Bernard-Julien).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Durand (Jacques-Claude-Gabriel).
2e tour (choix). Alphonsine (Eudoxie-Camille).
3e tour (choix). Calisti (Jean-Laurent).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Pors (Yves).
2e tour (choix). Taugourdeau (Lucien-Martial-Bernard).
3e tour (choix). Carles (François).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Codaccioni (André-Joseph-Michel).
2e tour (choix). Laulier (Jean-Roger).
3e tour (choix). Rouet (Albert-Michel-Emile).
4e tour (ancienneté).
1er tour choix). Carpentier (René-Daniel).
2e tour (choix). Fischer (René).
3e tour (choix). Moreau (Eugène).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Jenard (Henri).
2e tour (choix). Corre (Roger-François-Marie).
3e tour (choix). Coudert (Raymond).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Ferrand (Jean-René).
2e tour (choix). Netry (Honoré-Louis-Roland).
3e tour (choix). Verrier (Bernard-Henri).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Crepin (Robert).
2e tour (choix). Le Basser (Guy-Pierre-Roger).
3e tour (choix). Pauchet (Maurice).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Vallon (Alphonse).
2e tour (choix). Mahevo (Marc).
3e tour (choix). Jaunay (André).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Rouviere (Jean).
2e tour (choix). Talry (François).
3e tour (choix). Orjubin (Fernand-André-Julien).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Ramounet (Marc-Kléber-Bruno).
2e tour (choix). Kervella (Jean).
3e tour (choix). G'Bedey (Pascal-Ambroise-Paré).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Michelon (Maurice).
2e tour (choix). Hoarau (Nazaire-Henri).
3e tour (choix). Leonard (Michel).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Lecomte (Bernard-Roland).
2e tour (choix). Perdu (Maurice-Julien).
3e tour (choix). Dehan (René).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Boulenger (Michel-Lucien-Albert-Laurent).
2e tour (choix). Debie (Jean-Raymond).
3e tour (choix). Galais (Marcel).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Louis (Joseph).
2e tour (choix). Boisseau (Maurice).
3e tour (choix). Dal'Maso (Raymond-Victorio).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Geneuvre (Georges).
2e tour (choix). Maraviglia (Jean).
3e tour (choix). Ihl (René).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Flouriot (Jacques).
2e tour (choix). Bobin (Robert-Lucien).
3e tour (choix). Foret (Robert-Marcel).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Iung (Marcel).
2e tour (choix). Turk (Lazare-Albert).
3e tour (choix). Marguerilhe (Eugène-Marie).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Le Scanff (Joseph).
2e tour (choix). Borvon (Pierre).
3e tour (choix). Laurent (Christian).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Faure (Gaston).
2e tour (choix). Niantao (Almany).
3e tour (choix). Personnettaz (Robert).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Cottalorda (Edouard-Charles).
2e tour (choix). Goffinet (Maurice-Marius).
3e tour (choix). Feyl (Georges).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Saleh (Idriss).
2e tour (choix). Le Bail (Louis).
3e tour (choix). Meillassoux (Jean Martial).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Leulle (Marcel-André).
2e tour choix). Roger (Serge-Maurice-Henri).
3e tour (choix). Kostrzewski (Adolphe).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Lesdema (Fortuné).
2e tour (choix). Terral (Marcel).
3e tour (choix). Talon (Jean-Pierre).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Soyez (Claude).

Artillerie.

Au grade de maréchal des logis-major.

Les maréchaux des logis chefs:

Peter (Pierre-Bernard-Auguste).
Aime (Roger-Arthur).
Bret (Georges).
Molin (Michel-Henri).
Vergnaud (Yvon).
Birota (Ernest).
Quemet (Roger-Louis).
Delpeut (Raymond-Auguste).
Vacossin (Pierre).
Vaxelaire (André-Paul-Alphonse).
Rosnoblet (Jacques-Maurice).
Caillet (Gatien-Rémi-Jean-Pierre).
Chevallier (René).
Niquet (Maurice).
Bengue (Abdoulaye).
Hauvuy (Georges-Charles-Maurice).
Delamarre (Pierre).
Crosetti (Félix).

Au grade de maréchal des logis chef.

Les maréchaux des logis:

1er tour (choix). Coupris (Jean-Emile-Joseph).
2e tour (choix). Terrade (Hervé).
3e tour (choix). Alphonsine (Raymond).
4e tour (ancienneté). Guegan (Robert) (11 novembre 1929) (Figure au tableau d'avancement.)
1er tour (choix). Palmyre (Félix).
2e tour (choix). Bichon (Joseph).
3e tour (choix). Nguyen Van Giau (Henri).
4e tour (ancienneté). Coulevra (Bernard) (30 juin 1931). (Figure au tableau d'avancement.)
1er tour (choix). Mouth (René).
2e tour (choix). Gelly (Maurice-Georges).
3e tour (choix). Le Naour (Lucien).
4e tour (ancienneté). Bougard (Maurice-Gilbert) (29 octobre 1931). (Figure au tableau d'avancement.)
1er tour (choix). Pelage (Ildephonse).
2e tour (choix). Lordelot (Gualbert-Jean).
3e tour (choix). Gojard (Raymond).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Geraud (René).
2e tour (choix). Ollier (Marcel-Pierre).
3e tour (choix). Rande (Roland-Franc).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Chevret (Charles-Fernand).
2e tour (choix). Jasonne (Joseph-Jean).
3e tour (choix). Margnon (Jacques).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Roine (Roger-Eugène-Marie).
2e tour (choix). Cambier (André-Eugène).
3e tour (choix). Pascal (Jean-Paul-Raymond).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Gautier (Louis-Emile).
2e tour (choix). Daury (Pierre-Louis).
3e tour (choix). Ringenbach (Jean-Louis).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Devisch (Jack-Louis-Jean).
2e tour (choix). Morin (Georges-Robert).
3e tour (choix). Schivi (Lucien-Roger).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Tourneur (Jacques-Michel).
2e tour (choix). Rajaonarivelo (Emmanuel).
3e tour (choix). Bouvier (Robert).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Rassier (Claude-Marie-Paul).
2e tour (choix). Guercio (Ferdinand).
3e tour (choix). Lemoine (Raymond).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Rolliot-Coulanges (Marcel-Félix).
2e tour (choix). Simondet (René-Jacques).
3e tour (choix). Marty (René).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Nasso (Jean).
2e tour (choix). Arrigoni (Pierre-René).
3e tour (choix). Nusbaumer (André).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Friedrich (Léon).
2e tour (choix). Djaguidi (Yao-Mango).
3e tour (choix). Plas (Jacques-Pierre-Jean).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Florentiny (Roger).
2e tour (choix). Vialette (Paul).
3e tour (choix). Thorand (Fernand-Paul).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Rinto (Rémy).
2e tour (choix). Thermeau (Claude).
3e tour (choix). Ribot (Guy-Gabriel-Roger).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Levallois (Robert-Bénédict) (figure au tableau titre I. C. n° 231).
2e tour (choix). Luca (eJan-Quilicus).
3e tour (choix). N'Diaye (Ibrahima).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Arnault (Jacques).
2e tour (choix). Chrétien (Fernand).
3e tour (choix). Vella (Yves-Joseph).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Picquette (Claude-Armand).
2e tour (choix). Ramounet (Marcel).
3e tour (choix). Pamphile (Amour).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Benedetti (Gino-Angelo).
2e tour (choix). Pingon (Michel-Edouard).
3e tour (choix). Labatut (Louis).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Braquehaye (Marcel-André).
2e tour (choix). Lucas (Victor-André).
3e tour (choix). Jorez (Marcel-Jean).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Killherr (René-Joseph).
2e tour (choix). Fresel (Christian).
3e tour (choix). Palombo (Henri-Louis).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Galampoix (Michel).
2e tour (choix). Sainte-Rose (Jérôme-Romule).
3e tour (choix). Melina (Marcel-Vincent).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Livenais (Georges-Eugène).
2e tour (choix). Janquin (Michel-Roland).
3e tour (choix). Ribaud (Pierre).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Sclavenitis (Gaston-Aristide).
2e tour (choix). Vernet (Raymond).
3e tour (choix). Ledeaut (Jean).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Tinaugus (Jean-Baptiste).
2e tour (choix). Mignot (Albert).
3e tour (choix). Bresson (Marcel-Emile).
4e tour (ancienneté).

1er tour choix). Ruyssen (Marceau-Victor).
2e tour (choix). Nordey (Fulbert-Henri).
3e tour (choix). Duclos (Jean-Roger-André).
4e tour (ancienneté).

1er tour(choix). Prôtière (Paul-Jean).
2e tour (choix). Cadet (Helmont-Ignace).
3e tour (choix). Norbert (Sabin).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Garufi (Vincent-Joseph).
2e tour (choix). Collignon (André).
3e tour (choix). Perrin (Lucien-Antoine).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Jacquens (Augustin-Paul).
2e tour (choix). Vergete (Anaclet-Eugène).
3e tour (choix). Bessot (Jean-Jules).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Rollier (Hector).
2e tour (choix). Schott (Gilbert-Joseph).
3e tour (choix). Carnet (Claude-Jean-Paul).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Lallemand (Alcide).
2e tour (choix). Odon (Justin).
3e tour (choix). Bertel (Emile).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Amory (Ernest).
2e tour (choix). Sieurac (Georges).
3e tour (choix). Sigogne (Jean).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Perrin (Paul-Marie).
2e tour (choix). Cocles (Levignac) (Edgard Hyppolite).
3e tour (choix). Poulain (Robert).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Arrufi (André).
2e tour (choix). Chamberland (Claude).
3e tour (choix). Saint-Cyr (Camille).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Quibon (Yves).
2e tour (choix). Simon-Jean (François).
3e tour (choix). Butin (Lucien-Henri).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Beuvant (Guy-Ange).
2e tour (choix). Giannini (Roger).
3e tour (choix). Lavaud (Jean-Claude).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Vaugioni (Constantin).
2e tour (choix). Lucot (Jean-Marie).
3e tour (choix). Goncalves (Bruno).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Restoul (Edmond-Georges).

Spécialistes.

TÉLÉGRAPHISTES

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

2e tour (choix). Ferrand (Yvon).
3e tour (choix). Rivière (Michel-Léon).
4e tour (ancienneté). N'Diaye (Alphonse-Lucien) (1er juillet 1928).
1er tour (choix). Theodose (Marcel-Jules).
2e tour (choix). Simon (Henry).
3e tour (choix). Ba Birame.
4e tour (ancienneté). Jegou (Marcel) (15 décembre 1925).
1er tour (choix). Roques (Fernand-Louis).
2e tour (choix). Delaunay (Maurice-René-Bernard).
3e tour (choix). Peronnet (Roger).
4e tour (ancienneté). Saibo (René-André) (22 décembre 1927).
1er tour (choix). Perrin (Henri-Honoré-Marie).
2e tour (choix). Labarde (Louis-Albert).
3e tour (choix). Milesi (Yves).
4e tour (ancienneté). Heringer (Marcel) (1er mai 1930).
1er tour (choix). Welsch (René).
2e tour (choix). Pittorino (Jules).
3e tour (choix). Michel (Julien-Joseph).
4e tour (ancienneté). Roy-Ledoux (Edmond) (13 août 1927).
1er tour (choix). Bechu (Anthimé-Henri).
2e tour (choix). Lubin (Michel).
3e tour (choix). Riffault (Marc).
4e tour (ancienneté). Ottaviani (Michel) (11 mars 1929).
1er tour (choix). Cozan (Joseph-Marie).
2e tour (choix). Reynaud (Jacques).
3e tour (choix). Peruchione (Jean-Marie).
4e tour (ancienneté). Marroncles (Yves-Henri) (18 novembre 1928).
1er tour (choix). Aouizerate (André-Salomon).
2e tour (choix). Thomas (Paul-Louis-Camille).
3e tour (choix). Harguindeguy (Louis-Henri).
4e tour (ancienneté). Daoudal (Jean-Robert) (13 décembre 1927).
1er tour (choix). Mani (Daniel-Maurice).
2e tour (choix). Allerme (Pierre-Gilbert-René).
3e tour (choix). Chouard (Bernard).
4e tour (ancienneté). Mouluc (Marius-Joseph) (27 juillet 1929).
1er tour (choix). Ravi (Souprayane).
2e tour (choix). Candat (Pierre).
3e tour (choix). Demeestere (Alfred).
4e tour (ancienneté). Monnier (Roland-Fernand) (12 septembre 1929).
1er tour (choix). Dillenschneider (André).
2e tour (choix). Weber (Gérard).
3e tour (choix). Gruner (Lucien).
4e tour (ancienneté). Demazet (Emile) (11 octobre 1930).
1er tour (choix). Vige (Pierre).
2e tour (choix). Gales (Marcel).
3e tour (choix). Carrere (Jean-Victor).
4e tour (ancienneté). Acquaviva (Jean-Paul) (22 octobre 1929).
1er tour (choix). Severac (André-Fernand-Armand).
2e tour (choix). Macchi (Fernand-Jean).
3e tour (choix). Breton (Gilbert).
4e tour (ancienneté). Mussigmann (Raymond) (10 mai 1927).
1er tour (choix). Bourdeau (Jean).
2e tour (choix). Clavequin (Michel).
3e tour (choix). Le Bihan (Henri).
4e tour (ancienneté). Jay (Albert) (15 février 1930).
1er tour (choix). Buschaud (Claude).
2e tour (choix). Gros-Desormeaux (Jean).
3e tour (choix). Henriges (Marc).
4e tour (ancienneté). Mounier (Pierre) (24 octobre 1930).
1er tour (choix). Everaert (Max).
2e tour (choix). Gesse (Jacques-Paul).
3e tour (choix). Vautrelle (Jack-Fernand).
4e tour (ancienneté). Charlec (Wilfrid) (15 octobre 1927).
1er tour (choix). Lechien (Raymond).
2e tour (choix). Ailloud (Robert).

CLAIRONS

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

2e tour (choix). Oden (Roger).
3e tour (choix). Place (Raymond).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). De Coster (Guy).

TROMPETTES

Au grade de maréchal des logis chef.

1er tour (choix). Le maréchal des logis Zorzin (Damien).

Services généraux et particuliers de l'armée.

CHANCELLERIE

Au grade de sergent-major

Les sergents chefs:

1er tour (choix). Koch (Henri).
2e tour (choix). Dupin (Pol-Guy-Marcel).
3e tour (choix). Belconde (David-Joseph-Antoine).
4e tour (ancienneté). Seine (Henri-Charles) (17 novembre 1923).
1er tour (choix). Le Pendu (Marcel-Joseph).
2e tour (choix). De Costa (Benoit).
3e tour (choix). Boyer (Raymond-Charles).
4e tour (ancienneté). Haroutel (Georges) (15 juillet 1921).
1er tour (choix). Roux (François-Pierre).
2e tour (choix). Guene (Jean-Jules-Maurice).
3e tour (choix). Blondeau (Bernard).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

2e tour (choix). Guiderdoni (Pierre-André).
3e tour (choix). Demarecaux (Henri-Maurice-Fernand).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Cann (Raymond).
2e tour (choix). Garand (Armand-René).
3e tour (choix). Barege (André-Jean).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Lambert (Roger-Albert-André).
2e tour (choix). Aubin (Toussaint-Benoit).

AGENTS DES CORPS DE TROUPE

Au grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:

2e tour (choix). Bousselin (Bernard).
3e tour (choix). Payet (André-Joseph).
4e tour (ancienneté). Lamolere (Daniel-Fernand) (1er juin 1929).
1er tour (choix). Bachet (Daniel-Léon-Maurice).
2e tour (choix). Barth (Charles).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

3e tour (choix). Jonquet (Elie).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Riquier (Thimothée).
2e tour (choix). Lamoille (Raymond-Léon).

SERVICE DES MATÉRIELS ET BATIMENTS COLONIAUX

Au grade de maréchal des logis-major.

Les maréchaux des logis chefs:

1er tour (choix). Lambert (Claude).
2e tour (choix). Giudicelli (Joseph).
3e tour (choix). Castel (Pierre-Guy).
4e tour (ancienneté). Cauwet (Emile) (4 janvier 1922).
1er tour (choix). Vacellier (Roger).
2e tour (choix). Jacques (Gaston-Charles).
3e tour (choix). Maudet (Arthur-Ernest).
4e tour (ancienneté). Chauvin (Henri) (2 novembre 1927).
1er tour (choix). Egalgi (Adelaïde-Charles).
2e tour (choix). Sterbik (Jean).
3e tour (choix). Bertrand (Georges).
4e tour (ancienneté). Lerch (Marcel) (15 décembre 1926).
1er tour (choix). Lezarme (Léon).
2e tour (choix). Charre (Pierre).
3e tour (choix). Chagnet (Robert-Henri).
4e tour (ancienneté). Dodin (Georges-Marcel) (6 octobre 1921).
1er tour (choix). Duthoit (Lucien).
2e tour (choix). Morio (Maurice-Fernand).
3e tour (choix). Plissonneau (Robert-Justin).
4e tour (ancienneté). Terret (Serge-Henri) (28 juillet 1929).
1er tour (choix). Pradel (Joseph-Charles).
2e tour (choix). Lojkiewiez (Henri).
3e tour (choix). De Antoni (Joseph).
4e tour (ancienneté). Pechine (Hubert-Paul) (17 août 1924).
1er tour (choix). Vadey (Gilbert).
2e tour (choix). Maugis (Lionel-Alphonse).
3e tour (choix). Dugenet (Noël).
4e tour (ancienneté). Arnould (André) (6 novembre 1922).
1er tour (choix). Kebres (Pierre).
2e tour (choix). Danglot (Jean-Robert).
3e tour (choix). Marcollet (Albert-Paul-Marie).
4e tour (ancienneté). Tricot (Martial-René) (29 février 1924).
1er tour (choix). Bizieux (André).
2e tour (choix). Fleury (Lucien).
3e tour (choix). Appriou (Alain).
4e tour (ancienneté). Gaume (Marcel) (27 mai 1920)
1er tour (choix). Monnier (Georges-Eugène).
2e tour (choix). Cadiou (Jean-Marie-Joseph).
3e tour (choix). Le Saux (Alexandre).
4e tour (ancienneté). Thomas (André) (24 juillet 1924).
1er tour (choix). Bruyant (André).
2e tour (choix). Berneise (Julien).
3e tour (choix). Le Basse (Pierre-Ernest).
4e tour (ancienneté). Le Neil (Bernard) (28 février 1922).
1er tour (choix). Bruno (Jean).
2e tour (choix). Marin (Roger).
3e tour (choix). Paumier (Alain-Marie).
4e tour (ancienneté). Quemener (Roger-Jean) (12 juin 1923).
1er tour (choix). Le Gall (Jean-René).
2e tour (choix). Volimer (André).

Au grade de maréchal des logis chef.

Les maréchaux des logis:

2e tour (choix). Royer (Roland-Guy-Gilbert).
3e tour (choix). Bellard (René).
4e tour (ancienneté). Chaleix (René) (20 octobre 1928).
1er tour (choix). Louis (Régis-Marcel).
2e tour (choix). Hutin (Jules-Maurice).
3e tour (choix). Amann (Roger-René-Marcel).
4e tour (ancienneté). Langlade (Prosper) (23 juin 1930).
1er tour (choix). Avit (Georges-Louis).
2e tour (choix). Fuentes (Jean).
3e tour (choix). L'Yvonnet (Jean).
4e tour (ancienneté). Hambourier (Jean-Paul) (14 décembre 1929).
1er tour (choix). Jean-de-Dieu (Georges-Camille).
2e tour (choix). Verite (René-Pierre-Lucien-André).
3e tour (choix). Arondel (Victor-Alphonse).
4e tour (ancienneté). Morino-Ros (Francis) (13 août 1931).
1er tour (choix). Frenoix (Christian-Edouard).
2e tour (choix). Venant (Paul).
3e tour (choix). Brunet (René).
4e tour (ancienneté). Poulet (Jean) (4 juillet 1929).
1er tour (choix). Boudrie (Roger).
2e tour (choix). Dufour (Roland-Jean).
3e tour (choix). Clergue (Léon-Louis-Jack).
4e tour (ancienneté). Matar (Uyacinthe) (17 août 1928).
1er tour (choix). Large (Jean-Albert).
2e tour (choix). Torillec (Henri).
3e tour (choix). Caussat (Pierre).
4e tour (ancienneté). Vallée (André-Michel) (27 juillet 1930).
1er tour choix). Decellas (Jean).
2e tour (choix). Desveaux (Annis-Gilbert).
3e tour (choix). Machefert (Jean).
4e tour (ancienneté). Brochet (Marius-Lucien) (9 décembre 1928).
1er tour (choix). Dufour (Jean-Pierre).
2e tour (choix). Bernabe (Pierre-Paul).
3e tour (choix). Cherezy (Marceau).
4e tour (ancienneté). Cantat (Bernard-Jean) (10 janvier 1928).
1er tour (choix). Daniel (Gilbert-Bernard).
2e tour (choix). Marconnet (Jean-Félix).
3e tour (choix). Dureau (Jacques).
4e tour (ancienneté). Lucea (Germain) (11 octobre 1923).
1er tour (choix). Moreau (André-Lucien).
2e tour (choix). Bellanger (Paul-Lucien-Alexis-Achille).
3e tour (choix). Durand (Edouard-Georges).
4e tour (ancienneté). Fleury (Maurice) (18 février 1928).
1er tour (choix). Figuères (Claude-Marcel-Jean).
2e tour (choix). Duclovel (Octave).
3e tour (choix). Leininger (Albert-Jean).
4e tour (ancienneté). Dubois (Jacques) (7 juin 1931).

1er tour (choix). Monjotin (Georges).
2e tour (choix). Colonnec (René).
3e tour (choix). Dionisi (Pierre-François).
4e tour (ancienneté). Leveque (Jean-Claude) (13 septembre 1922).
1er tour (choix). Bisognin (Antoine).
2e tour (choix). Soubileau (Maurice).
3e tour (choix). Merine (Marcel-Modereau).
4e tour (ancienneté). Ducy (Lucien-Georges) (24 juillet 1927).
1er tour (choix). Vitrier (Louis).
2e tour (choix). Lasnier (Raymond Paul).
3e tour (choix). Gabriel (Robert-Marie).
4e tour (ancienneté). Cadusseau (Léon-Maurice) (11 décembre 1925).
1er tour (choix). Anest (Pierre).
2e tour (choix). Raphaël (Pierre-Louis).
3e tour (choix). Deguillaume (Pierre).
4e tour (ancienneté). Caunant (Jean) (6 juillet 1929).
1er tour (choix). Deville (Henri-André).
2e tour (choix). Limongi (Antoine).
3e tour (choix). Pogent (Jean-Louis).
4e tour (ancienneté). Maquin (Jacques-Emile) (23 novembre 1931) (figure au tableau d'avancement).
1er tour (choix). Court (Louis-Jean-Marie).
2e tour (choix). Py (René-Maurice).
3e tour (choix). Dubillot (Paul).
4e tour (ancienneté). Demaison (André) (10 juin 1930) (figure au tableau d'avancement).
1er tour (choix). Stefek (Robert).
2e tour (choix). Durvel (Antoine-Isidore).
3e tour (choix). Escobar (Lucien-Jean).
4e tour (ancienneté). Guerilley (Robert) (15 mai 1930).
1er tour (choix). Susini (Jean-Ange).
2e tour (choix). Lamour (Marcel-André).
3e tour (choix). Dudon (Georges).
4e tour (ancienneté). Baudou (Henri) (31 mars 1928).
1er tour (choix). Juvin (Rémy).
2e tour (choix). Rouquet (Christian).
3e tour (choix). Bichue (Jacques).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Beller (Alfred).
2e tour (choix). Lemaître (Pierre-André).

CADRE DES COMMIS ET OUVRIERS MILITAIRES DE L'INTENDANCE

Au grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:

3e tour (choix). Papin (Ernest).
4e tour (ancienneté). Broustaut (René) (19 juillet 1918).
1er tour (choix). Bonsergent (Guy-Jean-Pierre-Joseph).
2e tour (choix). Le Menn (Jean-Louis).
3e tour (choix). Serp (André Joseph).
4e tour (ancienneté). Kœnig (Jean) (1er août 1927).
1er tour (choix). Dejeux (Louis-Eugène).
2e tour (choix). Martin (Yves).
3e tour (choix). Behava (René).
4e tour (ancienneté). Chevalier (Henri-Marcel) (2 avril 1920).
1er tour (choix). Joseph (Charles-Léon).
2e tour (choix). Sarritzu (Antoine).
3e tour (choix). Veslin (Armand).
4e tour (ancienneté). Orsini (Ange-Ignace) (30 juillet 1921) (figure au tableau d'avancement).
1er tour (choix). Perrin (Roger-Paul).
2e tour (choix). Vivares (Gilbert).
3e tour (choix). Borel (Jacques).
4e tour (ancienneté). Potonnec (Michel-Jean) (28 décembre 1927).
1er tour (choix). De Sousa Barbara (Adelino).
2e tour (choix). Roccarino (Elie).
3e tour (choix). Colin (Vincent-Marie).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

1er tour (choix). Tran-Manh-Sung.
2e tour (choix). Chaspoul (Albert-Henri-Marie-Adolphe-Dieudonné).
3e tour (choix). Richardin (Roger-Raymond).
4e tour (ancienneté). Doriot (Jacques-Pierre) (22 juillet 1927) (figure au tableau d'avancement).
1er tour (choix). Laures (Charles-Henri-Marius-Jean).
2e tour (choix). Bocquet (Robert).
3e tour (choix). Goasdoue (Jean-Victor).
4e tour (ancienneté). Resongles (Maurice) (18 mars 1920) (figure au tableau d'avancement).
1er tour (choix). Momier (Albert-Louis).
2e tour (choix). Boussard (Georges-Henri).
3e tour (choix). Delafoye (Pierre).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Berthier (Georges).
2e tour (choix). Fonteix (André).
3e tour (choix). Postollec (Robert).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Jeandot (Michel).
2e tour (choix). Giudicelli (Paul-Marie).
3e tour (choix). Mahé (Clébert).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Leplat (Jacques-Henri).
2e tour (choix). Michel (Bernard-Henri-Hubert).
3e tour (choix). Tekielski (Serge-Augustin).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Chaux (Julien).
2e tour (choix). Kervaut (René-Lucien-Albert-Jean).
3e tour (choix). Bertrand (Jean-Marie).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Vieira (Jean).

CADRE DES INFIRMIERS MILITAIRES

Au grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:

2e tour (choix). Grebaut (Serge).
3e tour (choix). Antonini (Jean-Antoine).
4e tour (ancienneté). Cazaux (Georges-Antoine) (27 août 1926).
1er tour (choix). Cavarle (Alain-François).
2e tour (choix). Huet (Lucien-Maurice-Auguste).
3e tour (choix). Bonin (Raymond).
4e tour (ancienneté). Woog (Jean-Marie) (6 février 1916).
1er tour (choix). Bourchy (André).
2e tour (choix). Lore (Ange).
3e tour (choix). Augnier (Raymond).
4e tour (ancienneté). Monachon (Henri) (9 novembre 1923).
1er tour (choix). Bertaux (Paul-Marcel).
2e tour (choix). Castany (Lucien-Jérôme).
3e tour (choix). Locher (Guy-Pierre).
4e tour (ancienneté). Flour (Jean-Jacques) (28 juin 1926).
1er tour (choix). Fossey (Jacques-Henri).
2e tour (choix). Toussaint (Claude-André).
3e tour (choix). Clota (Armand).
4e tour (ancienneté). Button (Jacques-Emile) (6 novembre 1922).
1er tour (choix). Lhuerre (Raphaël-Aurélien).
2e tour (choix). Seck (Telame).
3e tour (choix). Lejeune (Jean).
4e tour (ancienneté). Fioro (Alfred) (7 août 1923).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

1er tour (choix). Vernier (Henri).
2e tour (choix). Falek (Jean).
3e tour (choix). Daniel (Théophile).
4e tour (ancienneté). Bourgineau (Gilbert) (31 mai 1931).
1er tour (choix). Mussino (Louis-Robert).
2e tour (choix). Duret (André-Robert).
3e tour (choix). Laurence (Bernard).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Deniel (André).
2e tour (choix). Magne (Jean-Louis).
3e tour (choix). Thellez (Roger).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Lefebvre (Jacques-Marie).
2e tour (choix). Nerée (Camille-Georges-Mathurin).
3e tour (choix). Regitz (Lucien).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Parent (André).
2e tour (choix). Menjot (Gérard-Simon).
3e tour (choix). Gris (Paul-Gabriel-Joseph-Eugène).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Esnault (Alphonse-Pierre-Marie).
2e tour (choix). Martinon (Antoine).
3e tour (choix). Perrin (Robert-Léon).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Filippi (Paul).
2e tour (choix). Olivier (Claude).
3e tour (choix). Deguercy (James).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Chaillon (Robert-Georges-Marcel).
2e tour (choix). Chauvet (Pierre).
3e tour (choix). Derrien (Laurent-Charles).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Buet (René-Marcel).

II. — MILITAIRES SERVANT SOUS LE REGIME TRANSITOIRE DU DECRET N° 55 1407 DU 19 OCTOBRE 1955

A. — AFRICAINS

Infanterie.

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

Batiebo (Antoine), mle 16093, 6e R. T. S.
N'Diaye Ousseynou, mle 20976, Afrique occidentale française.
Souleymane (Aissatel), mle 15, G. I. T. C. M.
Kouassi (Benoît), mle 17146, Afrique occidentale française.
Bobo (Guilavogui), mle 6962, Madagascar.
Diallo (Ibrahima), mle 10699, 1er R. I. C.
Kemoko (Traoré), mle 18475, 22e R. I. C.
Laurent Gnon (Nouhe), mle 27934, 6e R. T. S.
Ouelessahou (Silué), mle 27763, Afrique occidentale française.
Odiouma (Bagayoko), mle 18100, Afrique occidentale française.
Anyere (Meda), mle 70922, Afrique occidentale française.
Vafougbe (Koné), mle 39172, Afrique occidentale française.
Bado Ouaire (Louis), mle 82673, Afrique occidentale française.
Harouna (Zarani), mle 69971, Afrique occidentale française.
Kone (Benoît), mle 17583, Afrique occidentale française.
Mohamed (Jean-Coulibaly), mle 17147, Afrique occidentale française.
Soubeiga (Emmanuel), mle 11357, Afrique occidentale française.
Toure N'Dary, mle 23613, Afrique occidentale française.
Souleymane (Kone), mle 25237, Afrique occidentale française.
G'Bato, mle 10254, Afrique occidentale française.
Tampour (Youl), mle 83308, 5e R. T. S.
Cece Gbaima Haba, mle 23021, G. I. T. C. M.
Manga (Edgar), mle 21132, Afrique occidentale française.
Bondo (Kuy-fomini), mle 63568, G. I. T. C. M.
Gbaza (Zadou), mle 39017, Afrique occidentale française.
Kone (Gaoussou), mle 78609, 15e R. T. S.
Djarra (Alassane), mle 31279, Afrique occidentale française.
N'Dao (Alboury), mle 31283, G. I. T. C. M.
Goipogui (Akoï), mle 27032, Afrique occidentale française.
Bathily (Amadou), mle 92176, 21e R. I. C.
Koussandja (Kabou), mle 72360, Madagascar.
Amougou (Ambena-François), mle C. A. M. 13446, Afrique équatoriale française.
Mara Thierno, mle 1181, Afrique occidentale française.
Dembele (André), mle 23958, Afrique occidentale française.
Doumbia Dramane, mle 34636, 15e R. T. S.
Djime (Jacques), mle MC/2066, Afrique équatoriale française.
Mouzabakani (Félix), mle 2071, 4e R. I. C.
Mady (Jean-Baptiste-Coulibaly), mle 17582, Afrique occidentale française.
Daouda Diallo, mle 23506, 11e R. I. C.
Karabe Kone, mle 4138, 4e R. I. C.
Kouma (Paul), mle 2068, 21e R. I. C.
Camara Kekoura, mle 27634, 1er R. I. C.
Abdoulaye Troaré, mle 34365, Afrique occidentale française.
Camara (François), mle 21753, 2/1er R. A. C.
Sow Amadou, mle 22259, 16e R. I. C.
Kone Brahima, mle 31986, Afrique occidentale française.
Sandaogo Zongo, mle 92834, Afrique occidentale française.
Chango Janvier, mle 85484, Afrique occidentale française.
Fara Tolno, mle 27716, 15e R. T. S.
Diabi Bah Sekou, mle 38081, Afrique occidentale française.
Sory Keita, mle 33704, Afrique occidentale française.
Koulai Kesse, mle 30326, Afrique occidentale française.
Diallo Abdoulaye, mle 28360, 5e R. T. S.
Makinze (Paul), mle 2087, 5e B. I. C.
Bangui (Georges), mle MC/2089, Afrique équatoriale française.
Dogo (Charles-Melchior), mle 87577, 24e R. I. C.
Gnama Mansare, mle 38977, Afrique occidentale française.
Ouedraogo Ousseini, mle 17195, Afrique occidentale française.
Sana (François), mle MC/2095, Afrique équatoriale française.
Maiga Amadou, mle 31985, Afrique occidentale française.
Tavares (Joseph), mle 27338, Afrique occidentale française.
N'Diaye Biram, mle 36161, Afrique occidentale française.
Some (Jean-Pierre), mle 88359, Afrique occidentale française.
Cyrille Toe, mle 53875, 13e R. T. S.
Bandio (Gilbert), mle MC/1719, Afrique équatoriale française.
Missa Diakité, mle 49905, 5e B. I. C.
Kouandete Iropa, mle 97165, Afrique occidentale française.
Diallo Alpha-Oumar, mle 26554, Afrique occidentale française.
Zan Koné, mle 22939, 11e R. I. C.
Telimssien (Thomas), mle TD/16492, Afrique équatoriale française.
Vaba Nianghébi, mle 34039, 15e R. T. S.
Samba Mamadou, 23e R. I. C.
N'Touda (Alphonse), mle 13545, Afrique équatoriale française.
Bahissiholo, mle TD/i 2365, Afrique équatoriale française.
Sambou (Dominique), 23e R. I. C.
Ombolo N'Dong Zélateur, mle CAM/13604, Afrique équatoriale française.
Kane Abdoul-Diallo, mle 15673, 6e R. P. C.
Djihi Tehi-Yoa, mle 43966, Afrique occidentale française.
Koue Ourega-Alexis, mle 43964, Afrique occidentale française.
Ali (René), mle TD/19379, Afrique équatoriale française.
Diallo Mamadou, mle 26365, 11e R. I. C.
Moriba Diakité, mle 49900, Afrique occidentale française.
Mande Sidibe, mle 18386, 6e R. P. C.
Saa Gabriel, mle 27203, Madagascar.
Camara Abou, mle 31510, Afrique occidentale française.
Save (Zerbo), mle 31611, Afrique occidentale française.
Ndo Edou (Daniel), mle GB/2093, Afrique équatoriale française.
Nangore Kossé, mle 96268, 11e R. I. C.
Zegue Diarra, mle 97230, Afrique occidentale française.
Ziame Gengben, mle 97846, 6e R. T. S.
Mekoko Bamba, mle 3498, Afrique occidentale française.
Toumani Camara, mle 9111, 4e R. I. C.
Diafouka (Robert), mle 775, 5e R. T. S.
Amadou Orou, mle 66320, Afrique occidentale française.
Diouf Niokhor, mle 6384, 22e R. I. C.
N'Do Mombo, mle GB/1601, Afrique équatoriale française.
Lamine Camara, mle 13624, Afrique occidentale française.
Reningay, mle 119, 24e R. I. C.
Boare (Nathie), mle 14555, 13e R. T. S.
Idde Hamidalou, mle 7209, 11e C. S. P. A
Miakaye (Albert), mle TD/f. 2614, Afrique équatoriale française.
Djibo Nouhou, mle 4750, Afrique occidentale française.
Mabeye Sandougou, mle 20365, 3/2e R. I. C.
Tro Gbagbeu, mle 97882, Afrique occidentale française.
Ptokoue (André), mle 25985, Afrique occidentale française.
Hamani Bambata, mle 3051, 15e R. T. S.
Kabende (Bernard), mle 13381, Afrique équatoriale française.
Sidiki Camara, mle 10956, 22e R. I. C.
Batien Seni, mle 75518, 15e R. T. S.
Djepie (Alphonse), mle 34111, Afrique occidentale française.
Kalifa Coulibaly, mle 5505, 3e R. T. S.
Tahirou Neyna, mle Z/2834, Afrique occidentale française.
Guei (Lavigne), mle 17216, 5e B. I. C.
Traore Baba, mle 14772, 6e R. P. C.
Zan (Gabriel), mle 5893, 3e R. T. S.
Sekou Kourouma, mle 10924, Afrique occidentale française.
Kamena Moussa, mle 14515, 11e C. S. P. A.
Ousmane Farka, mle 15480, Afrique occidentale française.
Hamma Imada, mle 11629, 4e R. I. C.
Yalgado Savadogo, mle 13595, 24e R. I. C.
Nkom (André), mle E. 49-MC/1070, Afrique équatoriale française.
Kenou (Jean), mle 13003, Afrique équatoriale française.
Sidiki Toure, mle 10975, 3e R. T. S.
Kalifa Zerbo, mle 39045, Afrique occidentale française.
Faya Ibba Kamano, mle 2847, G. I. T. C. M.
Moussa Sissao, mle 71409, Afrique occidentale française
Soungalo Sangare, mle 18276, 23e R. I. C.
Karfo Gonamé, mle 4213, 4e R. I. C.
Teyi (Michel), mle 10918, Afrique occidentale française.
Diouf Amade, mle 11395, 22e R. I. C.
Homine Ouo, mle 2320, Afrique occidentale française.
Komoufo Doniogo, mle 12964, 13e R. T. S.
Bagnini Badolo, mle 70042, 13e R. T. S.
Peve Sovogui, mle 13599, G. I. T. C. M.
Gangbe (Augustin), mle 77069, Afrique occidentale française.
Sow Ousseynou, mle 20069, Afrique occidentale française.
Kaba Camara, mle 2172, 22e R. I. C.
Assane Aliman, mle 7129, 1/2e R. I. C.
Amadou Hamboudo, mle 9265, Afrique occidentale française.
Diakite Soumaila, mle 23124, Afrique occidentale française.
Oulai Bientôt, mle 17797, Afrique occidentale française.
Kola Male, mle 13229, Afrique occidentale française.
Brahima Coulibaly, mle 97296, 6e R. P. C.
Jean Dramon, mle 60686, 3e R. T. S.
Mamadi Kourouma, mle 21370, Afrique occidentale française.
Abakar Alimi, mle 2899, Côte française des Somalis.
Imenegar, mle T. D./E. 1991, Afrique équatoriale française.
Djibo Saley, mle 6142, 11e R. I. C.
Loko Bazi, mle 71902, 4e R. I. C.
Oltinapou Kam, mle 65912, 5e R. T. S.

Clairons.

Au grade de sergent-chef.

Le sergent Bobou (Kouan-Pascal), mle 84192, 6e R. T. S.

Artillerie.

Au grade de maréchal des logis chef.

Les maréchaux des logis:

Banza (Alexandre-Marie), mle 1508, R. A. C. T.
Hacheme (Jean-Baptiste), mle 82841, Afrique occidentale française.
Diop Boubacar, mle 31305, Afrique occidentale française.
Diouf Amet Sembé, mle S. D. K. 21889, Côte française des Somalis.
N'Diaye Ousseynou, mle 27594, Afrique occidentale française.
Ajanke (Siméon), mle 30808, 1/7e R. A. C. C.
Bama Gouassé, mle 22781, Afrique occidentale française.
Sangare Moulaye, mle 39572, Afrique occidentale française.
Naguesba Savadogo, mle 98125, 3e R. T. S.
Atangana (Jean), mle 12857/C. A. M., Afrique équatoriale française.
Bougouilo Malé, mle 17928, 22e R. I. C.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

Au grade de maréchal des logis-major.

Le maréchal des logis chef Diallo Yero Oumarou, Madagascar.

Cadre des infirmiers militaires.

(Non intégrés.)

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

Sene Birame, mle 1267, Afrique occidentale française.
Diallo Boubacar, mle 69352, Afrique occidentale française.
N'Diaye Babacar, mle 23617, Afrique occidentale française.

B. — Malgaches

Artillerie.

Au grade de maréchal des logis chef.

Le maréchal des logis Rakotonirainy (Lucien), mle 5168, C. I. T. C. M.

Personnel militaire féminin de l'armée de l'air (active).

Par décision du 13 mars 1957, les spécialistes féminines de l'armée de l'air dont les noms suivent sont inscrites au tableau d'avancement de l'année 1957 pour les catégories ci-après:

I. — **Pour la première catégorie.**

Les spécialistes de la deuxième catégorie:

A. — Cadre du service de santé de l'air

1 Vinatier (Andrée), née le 14 février 1914.

B. — Cadre du service général

Service d'état-major et service administratif.

1 Mourgues, épouse Buttet (Denise), née le 17 octobre 1919.
2 Sealelli, épouse Simonin (Renée), née le 11 octobre 1922.

Exploitation des transmissions.

1 Vailler, épouse Guirauden (Mélanie), née le 27 mars 1918.
2 Veyrenc (Edith), née le 2 novembre 1923.
3 Porcu, épouse Batreau (Georgette), née le 29 décembre 1916.
4 Roussel (Marthe), née le 20 mars 1923.

II. — **Pour la troisième catégorie.**

Les spécialistes de la quatrième catégorie:

A. — Cadre du service de santé de l'air

1 Laugerotte, veuve Baguenard (Jeanne), née le 31 décembre 1921.

B. — Cadre du service général

Service d'état-major et service administratif.

1 Fleck (Suzanne), née le 12 février 1928.
2 Aubert, épouse Mercier (Geneviève), née le 9 septembre 1928.
3 Mathieu (Michèle), née le 8 août 1929.
4 Roussel (Jacqueline), née le 12 décembre 1924.
5 Ferry (Lucette), née le 23 janvier 1926.
6 Donnay, veuve Soulet (Jacqueline), née le 25 août 1922.

Exploitation des transmissions.

1 Fromonteil, épouse Claudel (Monique), née le 18 juin 1927.
2 Wachs (Mignon), née le 15 avril 1919.

III. — **Pour la quatrième catégorie.**

Les spécialistes de la cinquième catégorie:

A. — Cadre du service de santé de l'air

1 Guignard, épouse Le Ray (Marie), née le 31 juillet 1927.

B. — Cadre du service général

Service d'état-major et service administratif.

1 Fourrier (Suzanne), née le 13 juin 1928.
2 Arnodet (Georgette), née le 20 mai 1926.
3 Trouan, épouse Connes (Yvette), née le 6 mars 1929.
4 Thire (Geneviève), née le 1er septembre 1929.
5 Malgorn, épouse Dauthier (Victoria), née le 12 janvier 1930.
6 Saulnier, épouse Vallon (Evelyne), née le 24 janvier 1930.
7 Brunel, épouse Accoro (Louise), née le 20 juillet 1930.
8 Delome, épouse Narjot (Huguette), née le 23 octobre 1930.
9 Roche (Suzanne), née le 4 décembre 1930.
10 Bono (Janine), née le 10 décembre 1931.
11 Grandhomme, épouse Large (Andrée), née le 11 mai 1932
12 Allegre, épouse Le Cozanet (Juliette), née le 20 août 1932.
13 Robert (Madeleine), née le 10 mars 1933.
14 Besset, épouse Gaillard (Arlette), née le 10 juin 1933.
15 Combes, épouse Thomas (Odette), née le 17 janvier 1927.
16 Calas (Madeleine), née le 18 avril 1923.
17 Blanche, épouse Briard (Yvette), née le 14 janvier 1933.
18 Alexandre, veuve Ayvazian (Gilberte), née le 7 avril 1913.
19 Priol, épouse Beyt (Renée), née le 17 décembre 1923.
20 Mathieu (Jacqueline), née le 9 août 1931.
21 Bovis (Simone), née le 24 février 1921.
22 Maffioli (Véga), née le 21 janvier 1926.
23 Lasserre (Augusta), née le 13 avril 1916.
24 De Maillard (Odette), née le 10 août 1931.
25 Leclerc (Denise), née le 21 septembre 1927 (T. E.).
26 Molle (Jeanne), née le 28 juillet 1918 (T. E.).
27 Duret (Marceline), née le 12 janvier 1927 (T. E.).
28 Bert (Rose), née le 21 juin 1920 (T. E.).

Exploitation des transmissions.

1 Wolfinger, épouse Seite (Colette), née le 19 décembre 1932.
2 Amthor, épouse Pascual (Louise), née le 22 avril 1933.
3 Chery (Suzanne), née le 11 mai 1933.
4 Redde (Danielle), née le 7 octobre 1911 (T. E.).

Service des essences des armées.

Par arrêté du 18 mars 1957, les secrétaires administratifs dont les noms suivent, relevant de la direction centrale des essences des armées, sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1956 et nommés au grade supérieur dans les conditions ci-après:

1° *Pour le grade de secrétaire administratif principal* (1er *échelon*).

(A compter du 1er octobre 1956.)

Mme Arnoux, née Silvestre (Nathalie), secrétaire administratif de 1re classe, 5e échelon.

2° *Pour le grade de secrétaire administratif de 1re classe* (1er *échelon*).

(A compter du 1er avril 1956.)

M. Ruggirello (Salvi), secrétaire administratif de 2e classe, 5e échelon.

Service des poudres.

Sont inscrits au tableau d'avancement de classe des secrétaires administratifs du service des poudres, arrêté à la date du 16 février 1957, au titre de l'année 1956, les fonctionnaires dont les noms suivent:

Pour le grade de secrétaire administratif principal.

M. Leduc (Paul), de la poudrerie de Sevran-Livry.

Pour le grade de secrétaire administratif de 1re classe.

Mme Fraise (Marthe), de la poudrerie de Vonges.

Par décision du 15 mars 1957, sont promus aux grades ci-après, au titre de l'année 1956, après inscription au tableau d'avancement, les secrétaires administratifs du service des poudres dont les noms suivent:

(A compter du 1er juillet 1956.)

Classe principale, 1er échelon: M. Leduc (Paul).

(A compter du 1er janvier 1956.)

1re classe, 1er échelon: Mme Fraise (Marthe).

Trésorerie aux armées.

Par arrêté du 5 mars 1957, sont nommés dans les cadres du service de la trésorerie aux armées:

Au grade de payeur particulier de 2e classe.

M. Caillon (Pierre-Jacques-Frédéric), chef de service du Trésor.

Au grade de payeur adjoint de 2e classe.

M. Delattre (Fernand-Gustave), contrôleur du Trésor.

Liste d'aptitude à l'emploi d'ingénieur militaire de 1re classe des fabrications d'armement.

Par décision du 7 mars 1957, sont inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi d'ingénieur militaire de 1re classe des fabrications d'armement les officiers dont les noms suivent:

1 M. Destors (Roger), capitaine d'infanterie métropolitaine en activité, direction de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique.
2 M. Mallet (Roger), capitaine du génie en activité, direction de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique.

Liste d'aptitude à l'emploi d'ingénieur militaire de 2e classe des télécommunications.

Par décision du 8 mars 1957, est inscrit sur la liste d'aptitude à l'emploi d'ingénieur militaire de 2e classe des télécommunications l'officier dont le nom suit:

M. Vitry (Pierre), lieutenant des transmissions en activité, 46e bataillon des transmissions, S. P. 55070.

Liste de classement pour l'emploi d'adjoint administratif de 3e classe du service des poudres.

Par décision ministérielle en date du 11 mars 1957, la liste de classement pour l'emploi d'adjoint administratif de 3e classe du service des poudres, établie à la suite du concours du 22 janvier 1957, a été fixée ainsi qu'il suit:

MM.
1 Tournier (Auguste-Jean-Julien-François), commis administratif à la poudrerie nationale de Sorgues.
2 Faye (Jean-Maxime), commis administratif stagiaire à la poudrerie nationale de Sorgues.
3 Lecoustre (Léonce-Louis-Victor-Désiré), commis administratif à la poudrerie nationale d'Esquerdes.
4 Court (Maurice-Adrien-Jean), commis administratif à la poudrerie nationale de Saint-Chamas.

Tableau d'avancement des sous-officiers des troupes coloniales.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 mars 1957:

I. — Militaires de statut général.

Infanterie.

Pour le grade de sergent-chef.

Page 2663, au lieu de: « 30 Gardes (Robert), 15 avril 1928 », lire: « 30 Gardes (Robert), 25 décembre 1928 »

Page 2665, au lieu de: « 313 Robin (Robert-Lucien), 8 février 1929 », lire: « 313 Bobin (Robert-Lucien), 8 février 1929 ».

Page 2666, après: « 455 Clio (Paulin-Félix), 22 juin 1920 », rayer: « 458 Copan (Albert), 31 janvier », mettre. « 456 Albert (Charles), 27 juin 1926 ».

Agents des corps de troupe.

Page 2668:

Au lieu de:

Les sergents de carrière.

1 Bousselin (Bernard), 28 mars 1923.
2 Mariannie (Alexis), 15 septembre 1916.
etc.

Lire:

Les sergents-chefs.

a) De carrière.

1 Bousselin (Bernard), 28 mars 1923.
2 Payet (André-Joseph), 10 janvier 1926.
3 Bachet (Daniel-Léon-Maurice), 23 mars 1921.
4 Barth (Charles), 25 septembre 1925.
5 Hanvic (Roger), 26 décembre 1927.
6 Mougeolle (Pierre-Gérard), 21 septembre 1926.

b) Non de carrière.

7 Mariannie (Alexis), 15 septembre 1916.

Cadre des commis et ouvriers militaires de l'intendance.

Page 2669, pour le grade de sergent-chef, *a*) rayer: « 5 Chevalier (Claude), 11 février 1930 (décédé le 4 décembre 1956) »; *b*) au lieu de: « 10 Delafoy (Pierre), 25 janvier 1925 », lire: « 10 Delafoye (Pierre), 25 janvier 1925 ».

II. — Militaires servant sous le régime transitoire du décret n° 55-1107 du 19 octobre 1955.

Africains.

Infanterie.

Pour le grade de sergent-chef.

a) Au lieu de: « 57 Dogo (Charles-Melchior), mle 87577, 24e R. I. C. », lire: « 57 Dogo (Charles-Melchior), mle 87577, 24e R. I. C. »; *b*) au lieu de: « 119 Ousmane (Fark), mle 15480, Afrique occidentale française », lire: « 119 Ousmane (Farka), mle 15480, Afrique occidentale française ».

(Le reste sans changement.)

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 mars 1957: page 2792, 2e colonne, 37e ligne, au lieu de: « M. Meunier (Mas-André-Jean), administrateur civil de 1re classe », lire: « M. Meunier (Max-André-Jean), administrateur civil de 1re classe ».

Fixation du cautionnement des chefs des services économiques des écoles normales supérieures relevant de la direction de l'enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 13 mars 1957, le montant du cautionnement auquel sont astreints les chefs des services économiques des écoles normales supérieures relevant de la direction de l'enseignement supérieur est fixé à 3 p. 100 du montant des recettes ordinaires réalisées pendant le dernier exercice écoulé, sans pouvoir excéder 3 millions de francs. Ce cautionnement ainsi déterminé est arrondi à la cinquantaine de milliers de francs inférieure.

Conditions d'application des articles 86 à 92 et 94 du code des douanes relatifs aux personnes habilitées à déclarer les marchandises en détail et à l'exercice de la profession de commissionnaire en douane.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 mars 1957:

Page 2181, 1re colonne, article 18, dernière ligne, au lieu de: « au fonde de garantie », lire: « au fonds de garantie ».

Page 2182, 1re colonne, article 34, 2e ligne, au lieu de: « d'un directeur », lire: « du directeur ».

Page 2183, 2e colonne, article 53 (§ 2), 6e ligne, au lieu de: « des commissaires en douane », lire: « des commissionnaires en douane ».

Page 2185, 1re colonne, article 78 (§ 3, *c*), 2e ligne, au lieu de: « exédant le tiers... », lire: « excédant le tiers... ».

Commission au commissariat général du plan.

Par arrêté du 16 mars 1957, est nommé membre de la commission des pêches maritimes: M. Parquic, président du comité central des pêches maritimes, en remplacement de M. Quebriac, démissionnaire.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Décret du 18 mars 1957 prorogeant le délai d'expropriations nécessaires pour la construction de l'autoroute de dégagement du Sud de la région lilloise.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,

Vu la loi n° 51-1080 du 10 septembre 1951 portant déclaration d'utilité publique de la construction d'une autoroute de dégagement du Sud de la région lilloise;

Vu le décret n° 53-1172 du 27 novembre 1953 relatif à l'autorisation et à la déclaration d'utilité publique des travaux concernant les routes nationales ainsi qu'aux classement et déclassement de celles-ci;

Vu la loi n° 55-435 du 18 avril 1955 portant statut des autoroutes;

Vu le décret n° 56-1125 du 27 décembre 1956 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 18 avril 1955 sur le statut des autoroutes;

Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est reporté au 10 septembre 1958 le terme du délai imparti à l'article 2 de la loi susvisée du 10 septembre 1951 pour les expropriations nécessaires à l'exécution des travaux visés à l'article 1er de ladite loi.

Art. 2. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 mars 1957.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,
AUGUSTE PINTON.

Décret du 21 mars 1957 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 21 mars 1957, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires économiques et financières et sur la proposition du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 14 février 1957 portant que la promotion du présent décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la personne désignée ci-dessous est promue dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du jour de la signature du présent décret:

Au grade d'officier.

(Contingent spécial.)

M. Lavinal (Anselme-Laurent), ancien pilote à la Compagnie aéropostale, membre de l'association Les Ailes brisées, commis à la préfecture de Lot-et-Garonne. Chevalier du 15 janvier 1929.

Décrets portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 mars 1957: page 2738, 1re colonne, 16e ligne, au lieu de: « Delclaux (Emile-Germain-Henri-Charles), directeur financier à la Compagnie nationale Air France », lire: « Delclaux (Emile-Germain-Henri-Charles), directeur financier à la Compagnie nationale Air France ».

Transport de divers artifices de 3e et 4e catégorie dans des emballages en carton (matières dangereuses 1957, n° 4).

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 février 1957: page 2286, 1re colonne, au paragraphe 1er, 3e ligne, du nouveau texte de l'article 230, au lieu de: « ... à condition que chaque article ait été... », lire: « ... à condition que chaque artifice ait été... ».

Comité consultatif des agences de voyages.

Par arrêté du 12 mars 1957, le comité consultatif des agences de voyages est composé ainsi qu'il suit:

Président.

Le directeur général du tourisme, ou son représentant.

Membres.

MM.

Gabarra, de la direction des affaires économiques et financières au ministère des affaires étrangères.

Peberel, administrateur civil à la direction générale de la sûreté nationale, représentant le ministre de l'intérieur. Suppléant: M. Magnaud, administrateur civil.

Semini, chef de division à la direction générale des douanes, représentant le ministre des affaires économiques et financières. Suppléant: M. Guyon, administrateur civil à la direction générale des douanes.

Arrighi de Casanova, directeur du commerce intérieur, représentant le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce. Suppléant: Mlle Lewy, administrateur civil à la direction du commerce intérieur.

Rame, ingénieur en chef au service commercial de la Société nationale des chemins de fer français. Suppléant: M. Perrot, chef d'études administratives au service commercial de la Société nationale des chemins de fer français.

Lequin, chef du service des passages à la Compagnie générale transatlantique. Suppléant: M. Cherbuy, inspecteur des passages.

Meyer, inspecteur des ventes de la compagnie Air France. Suppléant: M. Ayribat.

Mauduy, de la fédération nationale des transports routiers. Suppléant: M. Weinstein.

Courtecuisse, représentant des organisations professionnelles hôtelières. Suppléant: Mme Gillet, secrétaire général administratif de l'union nationale des hôteliers.

Dumont, vice-président de l'union syndicale des agences de voyages.

Mathez, de l'union syndicale des agences de voyages.

Dedina, de l'union syndicale des agences de voyages.

Worms, de l'union syndicale des agences de voyages. Suppléants: MM. Monmarche, Richner, Delestree.

Deffert, président du Touring-Club de France.

Thoy, membre du conseil supérieur du tourisme.

Aviation civile et commerciale.

Par arrêté en date du 6 mars 1957, M. Pommery (Gilbert) est nommé sous-chef administratif (stagiaire) des services extérieurs du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale, à compter du 1er mars 1957.

Par arrêté en date du 6 mars 1957, les ingénieurs en chef de la météorologie sont classés dans les échelons prévus par le décret n° 56-1267 du 12 décembre 1956, dans les conditions suivantes:

4e échelon.

(A compter du 1er janvier 1956.)

M. Housez (Louis), ancienneté reportée au 30 novembre 1955.

(A compter du 1er juillet 1956.)

M. Cauvet-Duhamel (Paul), services militaires restant à utiliser: 1 mois 14 jours.

M. Giovanelli (Joseph), services militaires restant à utiliser: 4 mois 29 jours.

(A compter du 1er octobre 1956.)

M. Giraud (Pierre).

(A compter du 1er décembre 1956.)

M. Beaulieu (René).

(A compter du 8 décembre 1956.)

M. Douchy (Pol).

2e échelon.

(A compter du 1er janvier 1956.)

M. Philibert (Raymond), ancienneté reportée au 13 janvier 1955.

M. Scheidecker (Jean), ancienneté reportée au 1er avril 1955.

M. Dobbe (Maurice), ancienneté reportée au 5 mai 1955.

M. Senechal (Raymond), ancienneté reportée au 1er juillet 1955.

1er échelon.

(A compter du 1er janvier 1956.)

M. de Salles de Hys (Raymond), ancienneté reportée au 1er janvier 1951; services militaires restant à utiliser: 5 mois 7 jours.

M. Lambert (Henri), ancienneté reportée au 9 mars 1951.

M. Dubois de Prisque (Bernard), ancienneté reportée au 1er juillet 1951.

Par arrêté du 12 mars 1957, M. Jacquemin (Raymond), sous-directeur et administrateur civil de classe exceptionnelle à l'administration centrale du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale, est nommé sous-directeur honoraire à compter du 7 janvier 1957.

Circulaire relative à l'évaluation de la puissance administrative des différentes catégories de véhicules automobiles.

Additif au *Journal officiel* du 22 janvier 1957:

1° Page 911, 1re colonne, 8e et 9e alinéa, ajouter un renvoi (1) à la fin du dernier et de l'avant-dernier alinéa du titre Ier.

Le renvoi (1) en fin de page est ainsi libellé:

« (1) En ce qui concerne les moteurs alimentés soit par gazogène, soit au gaz de ville comprimé, soit au gaz naturel de pétrole comprimé, la réduction de la puissance administrative n'est toutefois accordée aux véhicules équipés d'un carburateur de secours que si celui-ci n'est pas susceptible d'assurer l'alimentation du moteur en marche normale; dans ce cas, le réservoir d'hydrocarbures liquides destiné à alimenter le carburateur ne devra pas excéder la capacité de 10 litres pour les véhicules susceptibles de porter plus de 3 tonnes de charge utile et de 5 litres pour les véhicules dont la charge utile n'excède pas 3 tonnes.

« La mention de l'absence d'un carburateur de secours ou de la présence d'un carburateur de secours avec la capacité du réservoir d'hydrocarbure sur de tels véhicules sera portée sur la notice descriptive et le procès-verbal de réception. Cette mention sera reproduite sur la carte grise à la rubrique « source d'énergie ».

2° Page 911, 2e colonne, ajouter un renvoi (2) à la fin du troisième alinéa.

Le renvoi (2) est ainsi libellé:

« (2) Les tracteurs agricoles dont les moteurs sont alimentés au gazogène, au gaz de ville comprimé ou au gaz naturel de pétrole comprimé peuvent bénéficier de la réduction de puissance prévue pour les véhicules automobiles alimentés par les mêmes sources d'énergie dans les conditions mentionnées au renvoi (1) ».

INDUSTRIE ET COMMERCE

Décret du 19 mars 1957 autorisant la chambre de commerce de Chambéry à contracter un emprunt.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;

Vu l'article 7 de la loi n° 53-611 du 11 juillet 1953;

Vu le décret du 9 août 1953 relatif à la participation des employeurs à l'effort de construction;

Vu le décret du 18 septembre 1953 relatif à l'intervention des chambres de commerce en matière de logement;

Vu la délibération de la chambre de commerce de Chambéry en date du 30 janvier 1957,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de commerce de Chambéry est autorisée à contracter un emprunt de 5 millions de francs, en vue de participer à la construction d'un centre d'hébergement pour les Nord-Africains à Chambéry.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu, en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France ou de la caisse nationale d'assurances sur la vie.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de vingt ans.

Le taux réel de l'emprunt, compte tenu du prix d'émission et de tous avantages accessoires, ne devra, en aucun cas, être supérieur au taux réel des emprunts prévus par les décrets des 9 août 1953 et 20 mai 1955 tel qu'il ressort, au moment de l'émission, des conditions fixées, pour ces emprunts, par le ministre charge des finances.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement dudit emprunt au moyen du produit de la participation des employeurs à l'effort de construction.

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 mars 1957.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,

PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

MAURICE LEMAIRE.

AGRICULTURE

Décret du 19 mars 1957 autorisant la chambre d'agriculture de Seine-et-Oise à percevoir une cotisation extraordinaire au profit de son service professionnel d'informations techniques et économiques agricoles.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières, du secrétaire d'Etat à l'agriculture et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu le code rural, et notamment ses articles 507 et 515-1;

Vu la demande formulée le 15 mai 1956 par la chambre départementale d'agriculture de Seine-et-Oise;

Vu l'avis favorable émis par le préfet de Seine-et-Oise le 29 septembre 1956;

Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre d'agriculture de Seine-et-Oise est autorisée à percevoir chaque année, à partir de 1957, une cotisation extraordinaire établie sur la même assiette que les décimes prévus à l'article 1607 du code général des impôts, dans la limite d'un maximum de 55 décimes supplémentaires.

Art. 2. — Le produit de la perception des 55 décimes prévus à l'article 1er est affecté au service professionnel d'informations techniques et économiques agricoles créé par la chambre d'agriculture de Seine-et-Oise en application de l'article 507 du code rural.

Art. 3. — Le ministre des affaires économiques et financières, le secrétaire d'Etat à l'agriculture et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 mars 1957.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,

PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

ANDRÉ DULIN.

Le secrétaire d'Etat au budget,

JEAN FILIPPI.

Enseignement agricole.

Par arrêté du 14 mars 1957:

Les fonctionnaires de l'enseignement ménager agricole dont les noms suivent sont promus, à compter du 1er janvier 1956, aux classes ci-après désignées:

I. — DIRECTRICES

Hors classe.

Mme Rolland (Marguerite), directrice de l'école d'enseignement ménager agricole de Loir-et-Cher (Prépatour).

Mme Auge (Fernande), directrice de l'école d'enseignement ménager agricole du Cher.

Mme Glenat (Marthe), directrice de l'école d'enseignement ménager agricole de Doudeville (Seine-Maritime).

1re classe.

Mme Demailly (Suzanne), directrice de l'école d'enseignement ménager agricole du Loiret.

2e classe.

Mme Durand (Gisèle), directrice de l'école d'enseignement ménager agricole de la Haute-Savoie.

(*Supplément.* — **Fin.**)

II. — PROFESSEURS

Hors classe.

Mme Roche (Marguerite), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole du Loiret.
Mme Miallaud (Aimée), professeur en service détaché à l'école normale d'institutrices de Moulins (Allier).
Mme Maigre (Roxane), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de Vaucluse.
Mlle Kientzler (Elisabeth), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole du Bas-Rhin.

1re classe.

Mme Bixel (Renée), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole du Gers (Miélan).

2e classe.

Mme Quere (Odette), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole des Bouches-du-Rhône.
Mlle Leroux (M.-Thérèse), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Sarthe.

3e classe.

Mme Quebre (Denise), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Loire.
Mme Plecq (Henriette), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole des Basses-Pyrénées.
Mme Pelouas (Yvonne), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Vienne.

4e classe.

Mme Grasset-Quentin (M.), professeur d'enseignement ménager agricole en service détaché à l'institut ménager agricole d'El Biar, à Alger (avec report d'ancienneté d'un mois).
Mme Tarrius (Elisabeth), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de l'Aude (avec report d'ancienneté de 6 mois).
Mlle Lemoine (Anne), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de Meurthe-et-Moselle.
Mme Larrode (Aline), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole du Tarn.

5e classe.

Mlle Marsanet (Jacqueline), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Creuse.
Mlle Bonneville (Huguette), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de Lot-et-Garonne.
Mme Brouste (Maryvonne), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de Kerliver (Finistère).
Mlle Fertil (Marie-Yvonne), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole du Puy-de-Dôme.
Mlle Laurendon (Marie), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Martinique.
Mlle Guyader (Monique), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de l'Oise.
Mme Bernage, professeur à l'école d'aviculture de Rambouillet.
Mlle Lauzin (Marcelle), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole du Jura.
Mlle Mourize (Marie-Louise), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Meuse.

Les fonctionnaires de l'enseignement ménager agricole dont les noms suivent sont promus, à compter du 1er juillet 1956, aux classes ci-après désignées:

I. — DIRECTRICES

Hors classe.

Mlle Rivallan (Léontine), directrice de l'école d'enseignement ménager agricole d'Abbeville (Somme).

1re classe.

Mlle Pierrisnard (Simone), directrice de l'école d'enseignement ménager agricole des Hautes-Alpes.

2e classe.

Mme Fouffe (Jeanne), directrice de l'école d'enseignement ménager agricole des Ardennes.
Mme Roux (Marguerite), directrice de l'école d'enseignement ménager agricole du Lot.

3e classe.

Mlle Sudour (Suzanne), directrice de l'école d'enseignement ménager agricole de la Marne.
Mlle Falcoz (Paulette), directrice de l'école d'enseignement ménager agricole de la Savoie (1re école).
Mme Varale (Odile), directrice de l'école d'enseignement ménager agricole ambulante de l'Isère.
Mlle Gaudry (Jeanine), directrice de l'école d'enseignement ménager agricole de la Savoie.

II. — PROFESSEURS

1re classe.

Mme Meyer, professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de l'Oise.
Mlle Plantiveau (Thérèse), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de Loir-et-Cher (Blois).
Mme Fuss (Marguerite), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Moselle.

2e classe.

Mme Urtizberea (Marie), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Meuse.
Mme Majac (Gisèle), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole du Gard.
Mme Dixsaut (Andrée), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole d'Eure-et-Loir.

3e classe.

Mme Fouillet (Michelle), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole ambulante de l'Isère.
Mme Pedeau (Eliane), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de Loir-et-Cher (Prépatour).
Mme Fleury (Andrée), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de Saône-et-Loire.
Mme Weiss (Germaine), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de Saône-et-Loire.

4e classe.

Mlle Lamouroux (Renée), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole du Cher.
Mlle Largeaud (Jeanne), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Vendée.

5e classe.

Mlle Mavie (Jeannine), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole des Landes.
Mlle Varangot (Monique), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Haute-Marne.
Mlle Domercq (Madeleine), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Seine-Maritime (Neufchâtel).
Mme Peronnard (Monique), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de l'Isère (Randon).
Mme Nullans (Marcelle), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de Meurthe-et-Moselle.
Mlle Meymi (Pierrette), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Charente-Maritime.
Mlle Habusseau (Françoise), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de la Savoie.
Mlle Corbière (Jeanine), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole des Landes.
Mme Lenoël (Geneviève), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de l'Yonne.
Mlle Brault (Marcelle), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de Loir-et-Cher (Prépatour).
Mlle Carbonnel (Colette), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole du Cantal.
Mme Bloc (Françoise), professeur à l'école d'enseignement ménager agricole de Belfort.

Génie rural.

Par arrêté en date du 7 mars 1957, la démission de M. Decaulne (Pierre), ingénieur des travaux ruraux, est acceptée, avec effet du 15 mars 1957.

Services agricoles.

Par arrêté du 7 mars 1957, M. Cunin (Yvan), ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure des sciences agronomiques appliquées, est nommé ingénieur des services agricoles stagiaire à dater du 1er novembre 1956 et mis à la disposition du gouvernement général de l'Algérie.

Par arrêté du 7 mars 1957, M. Monnier, directeur des services agricoles, est maintenu en fonction, en cette qualité, à la direction des services agricoles des Basses-Alpes.

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

Habitations à loyer modéré.

Par arrêté en date du 12 mars 1957, sont approuvés, en ce qui concerne la législation sur les habitations à loyer modéré:

La dissolution de la société coopérative d'habitations à loyer modéré « Le Cottage landais », à Dax (Landes), décidée par une assemblée générale extraordinaire tenue le 7 août 1939;

Les comptes de liquidation de cet organisme laissant apparaître un excédent d'actif de 9.125 F, qui sera versé à l'office public d'habitations à loyer modéré des Landes.

Homologation de coefficients d'adaptation départementaux du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement en date du 18 mars 1957, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour le département de Maine-et-Loire, affectés du coefficient de base 20,50 (vingt, cinq dixièmes), établi compte tenu des prix de la construction pratiqués au 15 juin 1956.

Le coefficient du mois d'août 1956 sera égal à cette valeur et restera en vigueur, pour les mois suivants, jusqu'à l'intervention d'un nouvel arrêté.

Le coefficient du mois d'août 1956 sera, pour l'évaluation des créances immobilières de dommages de guerre, applicable à compter du 1er novembre 1956.

Jusqu'à cette date, le C. A. D. fixé pour juillet 1956, en application de l'arrêté du 14 janvier 1956, restera en vigueur.

Les coefficients d'importance de travaux fixés par l'arrêté du 26 août 1952 restent inchangés.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement en date du 18 mars 1957, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour le département du Pas-de-Calais, affectés du coefficient de base de 21,20 (vingt et un, deux dixièmes) établi compte tenu des prix de la construction pratiqués au 15 juin 1956.

Le coefficient du mois d'août 1956 sera égal à cette valeur et restera en vigueur, pour les mois suivants, jusqu'à l'intervention d'un nouvel arrêté

Le coefficient du mois d'août 1956 sera, pour l'évaluation des créances immobilières de dommages de guerre, applicable à compter du 1er novembre 1956.

Jusqu'à cette date, le C. A. D. fixé pour juillet 1956, en application de l'arrêté du 24 février 1956, restera en vigueur.

Les coefficients d'importance de travaux fixés par l'arrêté du 15 mai 1953 restent inchangés.

Les coefficients géographiques annexés à l'arrêté du 26 décembre 1951 restent inchangés.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement en date du 18 mars 1957, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour le département du territoire de Belfort, affectés du coefficient de base de 19,80 (dix neuf, huit dixièmes), établi compte tenu des prix de la construction pratiqués au 15 juin 1956.

Le coefficient du mois d'août 1956 sera égal à cette valeur et restera en vigueur, pour les mois suivants, jusqu'à l'intervention d'un nouvel arrêté.

Les coefficients d'importance de travaux fixés par l'arrêté du 5 novembre 1951 restent inchangés.

Les coefficients géographiques annexés à l'arrêté du 4 février 1953 restent inchangés.

Délégations de signature.

Le secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret n° 47-408 du 6 mars 1947 relatif à l'organisation du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, modifié par les décrets n° 47-1058 du 12 juin 1947, n° 49-357 du 16 mars 1949 et n° 50-1362 du 31 octobre 1950;

Vu les décrets des 1er, 9, 11 et 21 février 1956 relatifs à la composition du Gouvernement;

Vu le décret n° 56-184 du 8 février 1956 relatif aux attributions du secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement, à l'industrie et au commerce (Reconstruction et logement);

Vu le décret n° 56-197 du 15 février 1956 relatif aux attributions des secrétaires et sous-secrétaires d'Etat relevant du ministre des affaires économiques et financières;

Vu l'arrêté du 8 février 1956 donnant délégations de signature et l'arrêté du 15 février 1956 confirmant ces délégations;

Vu le décret du 23 mars 1957 portant attribution de fonctions,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Gabriel Benet, directeur des dommages de guerre, chargé de la direction de l'administration générale, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement, dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions, à l'exclusion des décrets.

Cette délégation s'applique en particulier:

1° Au recrutement, à l'affectation, à l'avancement, à la rémunération, à la discipline et à la cessation de fonctions des personnels de l'administration centrale et des services extérieurs;

2° A la signature de toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, de tous avis d'ordonnance, de toutes pièces justificatives de dépenses, de tous ordres de recettes et autres pièces comptables, ainsi que tous titres exécutoires prévus par l'article 54 de la loi du 13 avril 1898 et des arrêtés de débet prévus par la loi du 12 vendémiaire an VIII;

3° A l'approbation des marchés de travaux ou de fournitures, ainsi que des contrats, avenants et conventions de toute nature.

Art. 2. — Délégation permanente est donnée à M. Jean Hauswirth, directeur à l'administration centrale du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement, chargé de la direction des services de la direction des dommages de guerre, commissaire du Gouvernement aux mutations de dommages de guerre, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement, dans la limite de ses attributions et à l'exclusion des décrets, tous actes, arrêtés, décisions, marchés, contrats et avenants.

Art. 3 — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gabriel Benet, délégation est donnée à M. Emile Raynard, sous-directeur de la comptabilité, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement, toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, tous avis d'ordonnances, toutes pièces justificatives de dépenses, tous ordres de recettes et autres pièces comptables.

Art. 4. — Les délégations de signature données à MM. Gabriel Benet, Jean Hauswirth et Emile Raynard par l'arrêté du 6 février 1956 cessent de produire effet.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 mars 1957

BERNARD CHOCHOY.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décret du 19 mars 1957 autorisant l'école nationale des langues orientales vivantes à accepter la donation de la bibliothèque de l'institut byzantin.

Par décret en date du 19 mars 1957, l'école nationale des langues orientales vivantes est autorisée à accepter la donation faite par l'institut byzantin de Boston des ouvrages et collections constituant la bibliothèque de l'institut byzantin, sise 4, rue de Lille, à Paris (7e).

Décret du 19 mars 1957 portant création à Tours d'un centre d'études supérieures de la Renaissance rattaché à l'université de Poitiers.

Par décret en date du 19 mars 1957, est approuvée la délibération en date du 7 mars 1955 du conseil de l'université de Poitiers portant création à Tours d'un centre d'études supérieures de la Renaissance rattaché à l'université de Poitiers.

Décret du 19 mars 1957 portant approbation de l'élection d'un membre titulaire de l'académie nationale de médecine.

Par décret en date du 19 mars 1957, est approuvée l'élection par l'académie nationale de médecine de M. Turpin au siège devenu vacant dans la 1re section (médecine et spécialités médicales) par suite du décès de M. Courcoux.

Décrets du 19 mars 1957 portant nomination de professeurs (enseignement supérieur).

Par décret en date du 19 mars 1957, M. Serre, agrégé libre près la faculté de médecine de l'université de Montpellier, est nommé professeur dans la chaire de clinique de rhumatologie de cette même faculté (poste créé), à compter du 1er janvier 1957, et titularisé dans le grade correspondant.

Par décret en date du 19 mars 1957, M. Roussel, agrégé près la faculté de médecine de l'université de Nancy, est nommé professeur dans la chaire d'électro-radiologie de cette même faculté (poste créé), à compter du 1er janvier 1957, et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Par décret en date du 19 mars 1957, M. Milleret, agrégé près l'école nationale de médecine et de pharmacie de l'université de Besançon, est nommé professeur dans la chaire de pathologie chirurgicale de cette même école, à compter du 1er janvier 1957, et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Par décret en date du 19 mars 1957, M. Louyot, agrégé près la faculté de médecine de l'université de Nancy, est nommé professeur dans la chaire de thérapeutique de la faculté de médecine de l'université de Nancy (dernier titulaire: M. Michon, transféré), à compter du 1er janvier 1957, et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Par décret en date du 19 mars 1957, M. Barre, pharmacien, docteur ès sciences, chargé de cours près l'école nationale de médecine et de pharmacie de Tours, est nommé professeur dans la chaire de chimie pharmaceutique et toxicologie de cette même école, à compter du 1er janvier 1957, et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Par décret en date du 19 mars 1957, M. Joyeux, agrégé libre, chargé d'enseignement près l'école nationale de médecine et de pharmacie de Grenoble, est nommé professeur dans la chaire d'anatomie pathologique de cette même école, à compter du 1er janvier 1957, et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Par décret en date du 19 mars 1957, M. Ardouin, docteur en médecine, est nommé professeur dans la chaire de clinique oto-rhino-laryngologique de l'école nationale de médecine et de pharmacie de Tours, à compter du 1er janvier 1957, et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Par décret en date du 19 mars 1957, M. Bizard (Gaston), professeur sans chaire à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Lille, est nommé professeur dans la chaire de physiologie appliquée de cette même faculté (poste créé), à compter du 1er janvier 1957, et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Par décret en date du 19 mars 1957, M. Monsiardier (Georges), maître de conférences près la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Bordeaux, est nommé professeur dans la chaire de bactériologie de cette même faculté (poste créé), à compter du 1er janvier 1957, et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Par décret en date du 19 mars 1957, sont nommés professeurs dans les chaires ci-dessous désignées à l'école nationale de médecine et de pharmacie de Limoges, à compter du 1er janvier 1957, et titularisés à cette date dans le grade correspondant:

Pathologie chirurgicale et médecine opératoire: M. Filhouland, agrégé.

Pathologie médicale: M. Blanc, agrégé.

Par décret en date du 19 mars 1957, sont nommés professeurs dans les chaires ci-dessous désignées de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Lyon (emplois créés), à compter du 1er janvier 1957, et titularisés à cette date dans le grade correspondant:

Chaire de traumatologie des membres: M. Creyssel, agrégé libre.

Chaire de cancérologie: M. Dargent, agrégé.

Par décret en date du 19 mars 1957, sont nommés professeurs dans les chaires ci-dessous désignées à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Clermont-Ferrand, à compter du 1er janvier 1957, et titularisés à cette date dans le grade correspondant:

Clinique médicale A: M. Bernard-Griffiths, professeur sans chaire.

Pathologie chirurgicale: M. Lataix, agrégé.

Clinique neurologique et psychiatrique: M. Pomme, docteur en médecine.

Par décret en date du 19 mars 1957, M. Bernanose, chargé du service d'une maîtrise de conférences à la faculté de pharmacie de l'université de Nancy, est nommé professeur dans la chaire de physique de cette même faculté (poste créé), à compter du 1er janvier 1957, et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Décrets du 19 mars 1957 portant transfert de professeurs (enseignement supérieur).

Par décret en date du 19 mars 1957, M. Bizot, professeur à l'école nationale de médecine et de pharmacie de Dijon (chaire de matière médicale), est transféré, à compter du 1er janvier 1957, dans la chaire de botanique et cryptogamie de cette même école.

Par décret en date du 19 mars 1957, M. Barrier, professeur à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Clermont-Ferrand (chaire de médecine opératoire), est transféré, à compter du 1er janvier 1957, dans la chaire de clinique chirurgicale A de cette même faculté

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 19 mars 1957 approuvant la délibération n° 41/56 du 21 décembre 1956 de l'assemblée territoriale du Moyen-Congo réglementant la taxe à percevoir à l'occasion du fonctionnement de la justice de droit local.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 25 octobre 1946 portant création d'assemblées représentatives territoriales en Afrique équatoriale française;

Vu la loi du 6 février 1952 relative aux assemblées locales;

Vu la délibération n° 41/56 du 21 décembre 1956 de l'assemblée territoriale du Moyen-Congo réglementant la taxe à percevoir à l'occasion du fonctionnement de la justice de droit local;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée, en ce qui concerne le mode d'assiette et les règles de perception, la délibération susvisée de l'assemblée territoriale du Moyen-Congo n° 41/56 du 21 décembre 1956 réglementant la taxe à percevoir à l'occasion du fonctionnement de la justice de droit local.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* de l'Afrique équatoriale française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 19 mars 1957.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

GASTON DEFFERRE.

Décret du 19 mars 1957 rapportant la nomination d'un magistrat d'outre-mer.

Par décret en date du 19 mars 1957, pris sur la présentation du Conseil supérieur de la magistrature, le décret du 30 avril 1956 est rapporté en ses dispositions nommant juge suppléant près le tribunal supérieur d'appel de l'Océanie M. Brun, avocat stagiaire, reçu à l'examen professionnel de la magistrature d'outre-mer, sur la demande de l'intéressé.

Décret n° 57-369 du 22 mars 1957 portant réouverture du délai prévu par l'article 17 du décret du 24 février 1953 déterminant les modalités d'application du code de la nationalité française dans les territoires d'outre-mer.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la France d'outre-mer, du garde des sceaux, ministre de la justice, et du secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,

Vu l'article 72 de la Constitution de la République française;

Vu l'ordonnance n° 45-2441 du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée;

Vu le décret n° 45-2698 du 2 novembre 1945 relatif aux formalités qui doivent être observées dans l'instruction des déclarations de nationalité, des demandes de naturalisation ou de réintégration et des demandes tendant à obtenir l'autorisation de perdre la qualité de Français, et le décret n° 51-1788 du 15 février 1951, qui l'a modifié;

Vu le décret n° 45-0134 du 24 décembre 1945 relatif aux attributions du ministre de la population;

Vu le décret n° 53-161 du 24 février 1953 déterminant les modalités d'application du code de la nationalité française dans les territoires d'outre-mer;

Après avis de l'Assemblée de l'Union française;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le délai prévu à l'article 17 du décret du 24 février 1953 déterminant les modalités d'application du code de la nationalité française dans les territoires d'outre-mer est rouvert jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi qui portera application aux territoires d'outre-mer, à la République autonome du Togo et au Cameroun de celles des dispositions du code de la nationalité française qui ne peuvent y être rendues applicables que par une loi.

Art. 2. — Le ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice, le ministre de la France d'outre-mer et le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française ainsi qu'aux Journaux officiels des territoires d'outre-mer et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 22 mars 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.

Le ministre de la France d'outre-mer,
GASTON DEFFERRE.

Le ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Le ministre des affaires sociales,
ALBERT GAZIER.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,
ANDRÉ MAROSELLI.

Décret n° 57-370 du 22 mars 1957 modifiant le décret n° 52-936 du 28 juillet 1952 instituant une indemnité de sujétions particulières en faveur de certains fonctionnaires affectés aux services financiers des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer, du ministre des affaires économiques et financières, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu la loi du 30 juin 1950 fixant les conditions d'attribution des soldes et indemnités des fonctionnaires civils et militaires relevant du ministère de la France d'outre-mer;

Vu le décret n° 52-936 du 28 juillet 1952 instituant une indemnité de sujétions particulières en faveur de certains fonctionnaires affectés aux services financiers des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer;

Vu le décret n° 55-334 du 26 mars 1955 complétant et modifiant le décret n° 52-936 du 28 juillet 1952;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 1er (1er alinéa) du décret n° 52-936 du 28 juillet 1952, complété et modifié par le décret n° 55-334 du 26 mars 1955, est à nouveau modifié comme suit:

« Il peut être alloué une indemnité pour sujétions particulières aux fonctionnaires des corps des administrateurs, des secrétariats généraux et de l'administration générale de la France d'outre-mer classés à un indice hiérarchique supérieur à 300, en service dans une direction ou un bureau de finances des territoires d'outre-mer et du Cameroun ou dans une direction ou une délégation du contrôle financier dans les mêmes territoires et au Cameroun ».

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer, le ministre des affaires économiques et financières, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 22 mars 1957.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,
GASTON DEFFERRE.

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,
PIERRE MÉTAYER.

Décret n° 57-371 du 23 mars 1957 portant extension aux territoires d'outre-mer et au Cameroun des dispositions du décret n° 55-584 du 20 mai 1955 relatif aux conditions de fonctionnement des comptes sur lesquels il peut être disposé par chèques.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la France d'outre-mer et du ministre des affaires économiques et financières,

Vu les articles 31 et 72 de la Constitution;

Vu le décret du 18 décembre 1936 portant application aux territoires d'outre-mer et territoires sous tutelle du décret du 30 octobre 1935 unifiant le droit en matière de chèques et les textes qui l'ont modifié et notamment le décret du 11 décembre 1951 qui a rendu applicable à ces mêmes territoires la loi du 2 août 1949 relative à la publicité des protêts;

Vu le décret n° 52-927 du 28 juillet 1952 portant réglementation du service des comptes courants et chèques postaux dans les territoires relevant du ministre de la France d'outre-mer;

Vu le décret n° 55-584 du 20 mai 1955 relatif aux conditions de fonctionnement des comptes sur lesquels il peut être disposé par chèques;

Après avis de l'Assemblée de l'Union française;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sous réserve des modalités fixées par le présent décret, sont rendues applicables dans les territoires d'outre-mer et au Cameroun les dispositions du décret n° 55-584 du 20 mai 1955 relatif aux conditions de fonctionnement des comptes sur lesquels il peut être disposé par chèques.

Art. 2. — Les avis de non-payement prévus à l'article 2 du décret du 20 mai 1955 précité seront adressés à l'établissement ou au service chargé du service de l'émission dans le territoire où est ouvert le compte sur lequel le chèque a été tiré dans un délai de neuf jours ouvrables à dater de sa présentation.

Art. 3. — Les attestations prévues à l'article 3 du décret précité sont soumises à la réglementation en vigueur dans chaque territoire en matière d'enregistrement et de timbre.

Art. 4. — Les dispositions du présent décret entreront en vigueur dans chaque territoire à la date de sa promulgation.

Art. 5. — Le ministre de la France d'outre-mer et le ministre des affaires économiques et financières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 23 mars 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République.
Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.

Le ministre de la France d'outre-mer,
GASTON DEFFERRE.

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Décret n° 57-372 du 23 mars 1957 portant extension à la République autonome du Togo des dispositions du décret n° 55-584 du 20 mai 1955 relatif aux conditions de fonctionnement des comptes sur lesquels il peut être disposé par chèques.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la France d'outre-mer et du ministre des affaires économiques et financières,

Vu les articles 31 et 72 de la Constitution;

Vu le décret n° 56-847 du 24 août 1956 portant statut du Togo, et notamment son article 26;

Vu le décret du 18 décembre 1936 portant application aux territoires d'outre-mer et territoires sous tutelle du décret du 30 octobre 1935 unifiant le droit en matière de chèques et les textes qui l'ont modifié, notamment le décret du 11 décembre 1951 qui a rendu applicable à ces mêmes territoires la loi du 2 août 1949 relative à la publicité des protêts;

Vu le décret n° 52-927 du 28 juillet 1952 portant réglementation du service des comptes courants et chèques postaux dans les territoires relevant du ministre de la France d'outre-mer;

Vu le décret n° 55-584 du 20 mai 1955 relatif aux conditions de fonctionnement des comptes sur lesquels il peut être disposé par chèques;

Après avis de l'Assemblée de l'Union française;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Sous réserve des modalités fixées par le présent décret, sont rendues applicables dans la République autonome du Togo les dispositions du décret n° 55-584 du 20 mai 1955 relatif aux conditions de fonctionnement des comptes sur lesquels il peut être disposé par chèques.

Art. 2. — Les avis de non-payement prévus à l'article 2 du décret du 20 mai 1955 précité seront adressés à l'institut d'émission de l'Afrique occidentale française et du Togo dans un délai de neuf jours ouvrables à dater de la présentation du chèque.

Art. 3. — Les attestations prévues à l'article 3 du décret précité sont soumises à la réglementation en vigueur dans la République autonome du Togo en matière d'enregistrement et de timbre.

Art. 4. — Les dispositions du présent décret entreront en vigueur à la date de sa promulgation.

Art. 5. — Le ministre de la France d'outre-mer et le ministre des affaires économiques et financières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 23 mars 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.

Le ministre de la France d'outre-mer,
GASTON DEFFERRE.

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Décret n° 57-373 du 18 mars 1957 portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la revision des pensions, de certains emplois supprimés des services départementaux et régionaux des assurances sociales et des directions régionales de la sécurité sociale et de l'ancien service des retraites ouvrières et paysannes.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires sociales, du ministre des affaires économiques et financières, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale,

Vu le code des pensions civiles et militaires de retraite, notamment l'article L. 26;

Vu le décret du 11 septembre 1935, modifié par le décret du 16 janvier 1946, fixant le statut du personnel des services régionaux des assurances sociales;

Vu le décret n° 51-117 du 27 janvier 1951 portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la revision des pensions, de certains emplois supprimés ou transformés de l'administration centrale et des services extérieurs du ministère du travail et de la sécurité sociale;

Vu le décret n° 55-993 du 28 juillet 1955 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du personnel des directions régionales de la sécurité sociale;

Vu le décret n° 55-1145 du 29 août 1955 relatif à la fixation et à la revision du classement indiciaire de certains grades et emplois des personnels civils de l'Etat;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Pour l'application des dispositions de l'article L. 26 du code des pensions civiles et militaires de retraite à certains fonctionnaires des services départementaux et régionaux des assurances sociales et des directions régionales de la sécurité sociale et de l'ancien service des retraites ouvrières et paysannes mis à la retraite avant le 1er janvier 1948, les tableaux III et IV annexés au décret susvisé du 27 janvier 1951 sont modifiés conformément aux indications du tableau de correspondance A ci-annexé, en ce qui concerne les emplois qui y sont énumérés.

Art. 2. — Pour l'application des dispositions de l'article L. 26 du code des pensions civiles et militaires de retraite, les assimilations des emplois supprimés de certains fonctionnaires des directions régionales de la sécurité sociale, mis à la retraite entre le 1er janvier 1948 et le 30 juillet 1955, sont établies conformément au tableau de correspondance B annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des affaires économiques et financières, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 31 juillet 1955.

Fait à Paris, le 18 mars 1957.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des affaires sociales,
ALBERT GAZIER.

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale,
JEAN MINJOZ.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

TABLEAU A

TABLEAU III

Services extérieurs.

ANCIENS EMPLOIS		EMPLOIS ACTUELS D'ASSIMILATION	
Appellation.	Classe et ancienneté dans la classe.	Appellation.	Échelon.
5° Services départementaux et régionaux des assurances sociales et directions régionales de la sécurité sociale.			
Directeur adjoint des services régionaux des assurances sociales et des directions régionales de la sécurité sociale.	Classe exceptionnelle	Directeur régional adjoint.	3e
	1re classe. Plus de 2 ans 6 mois.	Directeur régional adjoint.	3e
	1re classe. Moins de 2 ans 6 mois.	Idem.	2e
Sous-directeur des services régionaux des assurances sociales (mis à la retraite entre le 1er octobre 1935 et le 30 juin 1943).	1re classe. Plus de 2 ans 6 mois.	Sous-directeur	5e
	2e classe. Plus de 2 ans 6 mois.	Idem.	4e
	2e classe. Moins de 2 ans 6 mois.	Idem.	2e
	3e classe. Moins de 2 ans 6 mois.		
	4e classe.		
Sous-directeur des services régionaux des assurances sociales (mis à la retraite entre le 1er juillet 1943 et le 31 décembre 1943).	1re classe. Plus de 2 ans 6 mois.	Sous-directeur	5e
	2e classe. Plus de 2 ans 6 mois.	Idem.	4e
	2e classe. Moins de 2 ans 6 mois.	Idem.	2e
	3e classe. Moins de 2 ans 6 mois.		
Directeur départemental des assurances sociales de 1re catégorie...	1re classe. Plus de 7 ans 6 mois.	Directeur régional.	3e
	1re classe. Plus de 5 ans 6 mois.	Idem.	2e
	1re classe. Moins de 5 ans 6 mois.	Idem.	1re
Directeur départemental des assurances sociales de 2e catégorie et sous-directeur des anciens services départementaux hors catégorie et de 1re catégorie.	1re classe.	Directeur régional adjoint.	2e
	2e classe.	Idem.	2e
	3e classe.	Idem.	1re
Directeur départemental des assurances sociales de 3e catégorie et directeur chargé des fonctions d'inspecteur à partir du 1er septembre 1935.	1re classe. Plus de 2 ans 6 mois.	Sous-directeur	5e
	1re classe. Moins de 2 ans 6 mois.	Idem.	4e
	2e classe.	Idem.	4e
	3e classe.	Idem.	2e
	4e classe.		
Chef de section chargé des fonctions d'inspecteur par arrêté ministériel et mis à la retraite avant le 1er janvier 1946.	1re classe. Plus de 12 ans 6 mois.	Inspecteur de 1re classe..	5e
	1re classe. Plus de 6 ans 6 mois.	Idem.	4e
	1re classe. Moins de 6 ans 6 mois.	Idem.	3e
	2e classe.	Idem.	2e
Inspecteur des services départementaux des assurances sociales, inspecteur des services régionaux des assurances sociales mis à la retraite avant le 1er janvier 1943 et rédacteur des services régionaux des assurances sociales chargé des fonctions d'inspecteur par arrêté ministériel et mis à la retraite avant le 1er janvier 1946.	1re classe. Plus de 16 ans 6 mois.	Inspecteur de 1re classe..	5e
	1re classe. Plus de 10 ans 6 mois.	Idem.	4e
	1re classe. Plus de 4 ans 6 mois.	Idem.	3e
	1re classe. Plus de 2 ans 6 mois.	Idem.	2e
	1re classe. Moins de 2 ans 6 mois.	Idem.	1re
	2e classe.	Inspecteur de 2e classe...	6e
	3e classe	Idem.	5e
	4e classe.	Idem.	3e
	5e classe.		
Rédacteur vérificateur des services départementaux et des services régionaux des assurances sociales mis à la retraite avant le 1er juillet 1943.	1re classe.	Rédacteur de 1re classe...	4e
	2e classe.	Idem.	3e
	3e classe. Plus de 1 an 6 mois..	Idem.	3e
	3e classe. Moins de 1 an 6 mois.	Idem.	2e
	4e classe.	Idem.	1re
	5e classe.	Rédacteur de 2e classe...	6e
	6e classe. Plus de 1 an 6 mois..	Idem.	5e
	6e classe. Moins de 1 an 6 mois.	Idem.	4e
Rédacteur principal des services régionaux des assurances sociales mis à la retraite entre le 1er juillet 1943 et le 31 mars 1946.	1re classe.	Rédacteur de 1re classe...	4e
	2e classe.	Idem.	3e
	3e classe. Plus de 1 an 6 mois..	Idem.	3e
	3e classe. Moins de 1 an 6 mois.	Idem.	2e
	4e classe.	Idem.	1re
Rédacteur des services régionaux des assurances sociales mis à la retraite entre le 1er juillet 1943 et le 31 mars 1946.	1re classe.	Rédacteur de 2e classe...	6e
	2e classe. Plus de 1 an 6 mois..	Idem.	5e
	2e classe. Moins de 1 an 6 mois.	Idem.	4e
	3e classe.	Idem.	3e

TABLEAU IV

Ancien service des retraites ouvrières et paysannes.

ANCIENS EMPLOIS		EMPLOIS ACTUELS D'ASSIMILATION	
Appellation.	Classe et ancienneté dans la classe.	Appellation.	Échelon.
Chef de service	3e classe	Rédacteur de 1re classe...	1er

TABLEAU B

ANCIENS EMPLOIS		EMPLOIS ACTUELS D'ASSIMILATION	
Appellation.	Classe et ancienneté dans la classe.	Appellation.	Échelon.
Directeur régional mis à la retraite entre le 1er janvier 1948 et le 30 juillet 1955.	Hors catégorie..... Plus de 7 ans 6 mois.	Directeur régional.....	3e
	1re catégorie, 1re classe. Plus de 5 ans 6 mois.	Idem.....	2e
	2e catégorie, 1re classe. Moins de 5 ans 6 mois.	Idem.....	1er
Directeur adjoint des directions régionales de la sécurité sociale mis à la retraite entre le 1er janvier 1948 et le 30 juillet 1955.	Classe exceptionnelle.. Plus de 2 ans 6 mois.	Directeur régional adjoint.	3e
	Moins de 2 ans 6 mois.	Idem.....	2e
	1re classe.....	Idem.....	2e
	2e classe.....		
Sous-directeur des directions régionales de la sécurité sociale mis à la retraite entre le 1er janvier 1948 et le 30 juillet 1955.	1re classe..... Plus de 2 ans 6 mois.	Sous-directeur	5e
	Moins de 2 ans 6 mois.	Idem.....	4e
	2e classe.....	Idem.....	3e
Inspecteur principal des directions régionales de la sécurité sociale.	1re classe..... Plus de 2 ans 6 mois.	Inspecteur principal.....	5e
	Moins de 2 ans 6 mois.	Idem.....	4e
Inspecteur de la sécurité sociale mis à la retraite entre le 1er janvier 1948 et le 30 juillet 1955.	1re classe..... Plus de 12 ans 6 mois.	Inspecteur de 1re classe...	5e
	Plus de 6 ans 6 mois.	Idem.....	4e
	Moins de 6 ans 6 mois.	Idem.....	3e
	2e classe.....	Idem.....	2e
	3e classe.....	Idem.....	1er
	4e classe.....	Inspecteur de 2e classe...	6e
	5e classe.....	Idem.....	5e
	6e classe.....	Idem.....	3e
	7e classe.....	Idem.....	1er
Rédacteur principal des directions régionales de la sécurité sociale mis à la retraite entre le 1er janvier 1948 et le 30 juillet 1955.	1re classe.....	Rédacteur de 1re classe...	4e
	2e classe.....	Idem.....	3e
	3e classe..... Plus de 1 an 6 mois..	Idem.....	3e
	Moins de 1 an 6 mois.	Idem.....	2e
	4e classe.....	Idem.....	1er
Rédacteur des directions régionales de la sécurité sociale mis à la retraite entre le 1er janvier 1948 et le 30 juillet 1955.	1re classe.....	Rédacteur de 2e classe....	6e
	2e classe..... Plus de 1 an 6 mois..	Idem.....	5e
	Moins de 1 an 6 mois.	Idem.....	4e
	3e classe.....	Idem.....	3e

Décret du 19 mars 1957 portant approbation d'une disposition statutaire, par application de l'article 99 (3e) de la loi du 19 octobre 1946.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières, du ministre des affaires sociales, du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu la décision en date du 29 novembre 1956 de l'assemblée générale de l'association nationale interprofessionnelle pour la formation rationnelle de la main-d'œuvre,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée la disposition insérée à l'article 18 des statuts de l'association nationale interprofessionnelle pour la formation rationnelle de la main-d'œuvre ainsi conçue:

« L'assemblée générale procède à la désignation des directeurs des services centraux de l'association

« Ces désignations sont obligatoirement soumises à l'agrément du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale.

« Le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale donne également son agrément à la nomination:

« Du chef du service des études et des recherches de la direction des services de sélection;

« Du chef du service de contrôle administratif à l'A. N. I. F. R. M. O.;

« Des directeurs de centres. »

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 mars 1957.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires sociales,
ALBERT GAZIER.

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale,
JEAN MINJOZ.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,
PIERRE MÉTAYER.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décret n° 57-374 du 19 mars 1957 portant application de la loi n° 55-1476 du 12 novembre 1955 allouant aux compagnes des militaires, marins ou civils « morts pour la France » un secours annuel égal à la pension de veuve de guerre.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, du ministre des affaires économiques et financières, du ministre de la défense nationale et des forces armées, du secrétaire d'Etat au budget et des secrétaires d'Etat aux forces armées (terre, air, marine),

Vu la loi n° 55-1476 du 12 novembre 1955 allouant aux compagnes des militaires, marins ou civils « morts pour la France » un secours annuel égal à la pension de veuve de guerre;

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et le code des pensions civiles et militaires de retraite,

Décrète:

Art. 1er. — Le montant du secours annuel institué par la loi n° 55-1476 du 12 novembre 1955 en faveur des compagnes des militaires, marins ou civils « morts pour la France » des suites de blessures ou de maladies imputables au service, à la déportation ou à la captivité est déterminé en prenant pour base les taux de pensions de veuves non remariées fixés aux articles L. 50, L. 51 (premier paragraphe, alinéas 1er et 2) et L. 52 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Les conditions exigées des veuves non remariées par l'article L. 51 (premier paragraphe, alinéas 1er et 2) pour bénéficier du taux spécial sont opposables aux compagnes visées ci-dessus.

Art. 2. — I. — Les compagnes qui contractent un mariage après le décès du militaire, marin ou civil ou vivent en état de concubinage notoire perdent leur droit au secours.

Toutefois, sous réserve du cas d'exclusion prévu au dernier alinéa de l'article 1er de la loi du 12 novembre 1955, les compagnes mariées après ce décès, devenues veuves ou divorcées ou séparées de corps à leur profit, recouvrent l'intégralité de leur droit au secours si elles réunissent les conditions prévues à l'article L. 48 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Les compagnes vivant en état de concubinage notoire, quand cesse ce nouveau concubinage, bénéficient, dans les mêmes conditions, des dispositions ci-dessus.

II. — En dehors des cas de déchéance visés au paragraphe I, le droit au secours peut être refusé ou supprimé lorsque la compagne s'est trouvée ou se trouve placée, au regard de l'auteur du droit ou des enfants issus de la liaison, dans une situation qui ne permettrait pas de reconnaître ou de maintenir le droit à pension de veuve en application du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Art. 3. — Les demandes de secours annuel seront reçues et instruites selon les règles générales fixées à l'égard des demandes de pensions de veuves de militaires ou de victimes civiles par le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Après avoir pris l'avis de la commission consultative médicale dans les conditions prévues pour les pensions de veuves par l'article R. 36 du code précité, les secours sont liquidés ou refusés, selon les cas, par le ministre des anciens combattants et victimes de guerre s'il s'agit de compagnes de militaires ou marins non de carrière ou de civils, par le ministre de la défense nationale ou le secrétaire d'Etat aux forces armées intéressé s'il s'agit de compagnes de militaires ou marins de carrière.

Les secours sont concédés par un arrêté pris sur avis conforme du ministre des affaires économiques et financières et signé soit par le ministre des anciens combattants et victimes de guerre, soit conjointement par le ministre de la défense nationale ou le secrétaire d'Etat aux forces armées intéressé et le ministre des anciens combattants et victimes de guerre.

Art. 4. — Les secours annuels sont payés trimestriellement, à terme échu, sans ordonnancement préalable et sans visa du contrôleur financier chargé du contrôle des dépenses engagées pour le compte du comptable supérieur du Trésor assignataire des pensions dont dépend le comptable payeur.

Art. 5. — Sous réserve des dispositions relatives au payement des secours annuels prévus aux articles 3 et 4 ci-dessus, les articles L. 107, L. 108 et L. 112 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ainsi que les articles L. 147 et L. 156 du code des pensions civiles et militaires de retraite sont applicables aux secours servis au titre de la loi du 12 novembre 1955.

Art. 6. — Les décisions ministérielles de suspension, de suppression ou de rétablissement du droit à la jouissance des secours annuels résultant de l'application des articles 1er (2e alinéa), 2 et 5 ci-dessus sont prises, dans tous les cas, par le ministre des anciens combattants et victimes de guerre.

Art. 7. — Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre, le ministre des affaires économiques et financières, le ministre de la défense nationale et des forces armées, le secrétaire d'Etat au budget et les secrétaires d'Etat aux forces armées (terre, air, marine) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 mars 1957.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,
TANGUY-PRIGENT.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),
MAX LEJEUNE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
PAUL ANXIONNAZ.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
HENRY LAFOREST.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Services extérieurs.

Par arrêté du 26 février 1957, M. Lemonnier (Maurice), instituteur de 3e classe détaché dans les fonctions de professeur d'enseignement général à l'école d'adaptation professionnelle des enfants infirmes victimes de guerre d'Oissel, est nommé directeur de 5e classe d'école de rééducation professionnelle des mutilés de guerre et du travail et affecté en cette qualité au centre de Limoges, en remplacement de M. Canihac, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté du 11 mars 1957, Mlle Vallade (Jeannine), secrétaire administratif stagiaire à la direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre à Limoges, est titularisée dans son grade à partir du 16 mars 1957 et nommée au 1er échelon de la 2e classe dudit grade (indice 195) à compter de la même date.

MINISTRE RESIDANT EN ALGERIE

Décret n° 57-375 du 22 mars 1957 tendant à suspendre provisoirement le fonctionnement du conseil de la fonction publique en Algérie et des comités techniques paritaires.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre résidant en Algérie, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, chargé des affaires algériennes,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires;

Vu l'arrêté du 10 juin 1949 rendant exécutoire la décision n° 49-047 de l'assemblée algérienne relative à l'application aux fonctionnaires de l'Algérie de la loi susvisée du 19 octobre 1946;

Vu la loi n° 56-258 du 16 mars 1956 autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative et l'habilitant à prendre toutes mesures exceptionnelles en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire, spécialement son article 5;

Après avis du conseil d'Etat;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — En raison des circonstances et à titre provisoire, sont suspendues en Algérie les dispositions de tous textes législatifs ou réglementaires subordonnant l'intervention de décisions à l'avis des organismes prévus à l'article 3 de la décision n° 49-047 de l'assemblée algérienne susvisée et à l'article 20, 2°, de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires.

Art. 2. — Le décret n° 56-1085 du 25 octobre 1956 est abrogé.

Art. 3. — Le ministre résidant en Algérie, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et le secrétaire d'Etat à l'intérieur, chargé des affaires algériennes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 22 mars 1957.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre résidant en Algérie,
ROBERT LACOSTE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur, chargé des affaires algériennes,
MARCEL CHAMPEIX.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,
PIERRE MÉTAYER.

Décret n° 57-376 du 22 mars 1957 relatif à la désignation des membres des commissions administratives paritaires en Algérie.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre résidant en Algérie, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, chargé des affaires algériennes,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu l'arrêté du 10 juin 1949 rendant exécutoire la décision n° 49-047 de l'assemblée algérienne relative à l'application aux fonctionnaires de l'Algérie de la loi susvisée du 19 octobre 1946;

Vu la loi n° 56-258 du 16 mars 1956 autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative et l'habilitant à prendre toutes mesures exceptionnelles en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire, spécialement son article 5;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont suspendues pendant une période d'un an, à compter de l'entrée en vigueur du présent décret, les dispositions de l'article 21, premier alinéa, de la loi susvisée du 19 octobre 1946 étendue à l'Algérie par la décision n° 49-047 de l'assemblée algérienne, soumettant à la procédure de l'élection la désignation des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires en Algérie.

Cette période pourra être prorogée d'une durée égale par arrêté du gouverneur général de l'Algérie.

Art. 2. — Dans le cas où il ne pourra être fait application des dispositions du décret n° 56-565 du 8 juin 1956, relatif à la prorogation du mandat des membres de certains organismes consultatifs ou délibérants fonctionnant en Algérie, il sera procédé à la désignation des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires par voie de décision administrative, sur proposition des organisations syndicales les plus représentatives dont la liste sera fixée par arrêté du gouverneur général de l'Algérie. Ces propositions devront comporter un nombre de noms double de celui des sièges attribués à chaque organisation.

Au cas où une organisation syndicale se refuserait à soumettre des propositions ainsi établies, les postes demeurés vacants seront attribués aux autres organisations, compte tenu des propositions qu'elles auront formulées.

A défaut de toute proposition, ou en l'absence de toute organisation représentative, il pourra être procédé aux désignations par voie de tirage au sort parmi le personnel intéressé.

Les désignations effectuées en vertu des alinéas précédents ne pourront porter que sur des fonctionnaires remplissant les conditions prévues à l'article 13 du décret du 24 juillet 1947 et à l'article 14 de l'arrêté du 18 juillet 1949.

Art. 3. — Le ministre résidant en Algérie, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et le secrétaire d'Etat à l'intérieur, chargé des affaires algériennes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 22 mars 1957.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre résidant en Algérie,
ROBERT LACOSTE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur, chargé des affaires algériennes,
MARCEL CHAMPEIX.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,
PIERRE MÉTAYER.

EMPLOIS RESERVES

NOMINATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

Par arrêtés du directeur général du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes en date des 16 janvier et 2 mars 1957, ont été nommés, en exécution du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre:

1° *A l'emploi de chef d'atelier technique.*

M. Mathieu (René).

2° *A l'emploi de chef d'atelier comptable.*

Mme Borel, née Foussat (Joséphine).
Mme Bureau, née Vital (Jacqueline).
M. Vallade (Claude).

Par décision du directeur général des impôts en date du 18 février 1957 et conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'article L. 425 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, ont été nommés receveurs buralistes de 2e classe à titre temporaire les candidats dont les noms suivent:

MM. Derognat (René), Villereversure (Ain).
Boulerand (René), Saint-Izaire (Aveyron).
Lefèvre (Jean), Dangeau (Eure-et-Loir).
Bussière (Jean), Cornac-sur-l'Isle (Dordogne).
Lacœuille (Gabriel), Hautefort (Dordogne).
Vical (Paul), Saint-Brès (Hérault).
Mme veuve Surget (Germaine), Vicq-Exemplet (Indre).
M. Siche (Albert), Joué-sur-Erdre (Loire-Inférieure).
Mlle Lilas (Lucie), Dolving (Moselle).
MM. Seemann (Antoine), Villgottheim (Bas-Rhin).
Passet (Robert), Saint-Jean-de-Chevelu (Savoie).
Sion (François), Jouy-sur-Morin (Seine-et-Marne).
Mme Tribot (Simonne), Sainte-Blandine-Tauché (Deux-Sèvres).

Par arrêté du 8 mars 1957, les candidats dont les noms suivent ont été nommés employés de bureau à l'administration centrale des finances, en exécution de la loi du 26 octobre 1946 et du décret du 10 juillet 1947 sur les emplois réservés:

Mme Azelart (Irène).
M. Boutoux (Désiré).
Mme Cotte (Lucienne).
MM. Marchini (Armand).
Martin (André).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du mardi 26 mars 1957.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote de la proposition de résolution (n° 3985) de M. Pierre-Fernand Mazuez et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à respecter, dans ses rapports avec le corps médical, certains principes indispensables à la saine pratique de la médecine. (Nos 4150-4577. — M. Jean Cayeux, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Vote de la proposition de loi (n° 2788) de M. Lucien Bégouin et plusieurs de ses collègues tendant à faire bénéficier de certaines mesures sociales les anciens déportés et internés, qualifiés par les lois n° 48-1251 du 6 août 1948 et n° 48-1401 du 9 septembre 1948. (Nos 3941-4440. — M. Delabre, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Discussion des conclusions du rapport (n° 4636) portant, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, proposition de décision, en troisième examen et en application de l'article 4er

de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, sur le décret n° 56-1228 du 3 décembre 1956 relatif à l'organisation des services publics civils dans les territoires d'outre-mer. (N° 4632. — M. Pierre-Henri Teitgen, rapporteur.)

4. — Discussion des conclusions du rapport (n° 4637) portant, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, proposition de décision, en troisième examen et en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, sur le décret du 3 décembre 1956 portant réorganisation de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française. (N° 4631. — M. Alduy, rapporteur.)

5. — Discussion des conclusions du rapport (n° 4633) portant, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, proposition de décision, en troisième examen et en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, sur le décret du 3 décembre 1956 portant réorganisation de Madagascar. (N° 4628. — M. Said Mohamed Cheikh, rapporteur.)

6. — Discussion des conclusions du rapport (n° 4635) portant, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, proposition de décision, en troisième examen et en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, sur le décret du 3 décembre 1956 fixant les conditions de formation et de fonctionnement ainsi que les attributions du conseil de gouvernement et portant extension des attributions de l'assemblée représentative de Madagascar. (N° 4629. — M. Said Mohamed Cheikh, rapporteur.)

7. — Discussion des conclusions du rapport (n° 4634) portant, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, proposition de décision, en troisième examen et en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, sur le décret du 3 décembre 1956 fixant les conditions de formation et de fonctionnement ainsi que les attributions des conseils de province et portant extension des attributions des assemblées provinciales de Madagascar. (N° 4630. — M. Said Mohamed Cheikh, rapporteur.)

8. — Discussion de la proposition de loi (n° 4191) de M. Frédéric-Dupont et plusieurs de ses collègues ayant pour objet la prorogation de la loi du 2 avril 1949 modifiée relative au maintien dans les lieux dans les hôtels et meublés. (N° 4651. — M. Rolland, rapporteur.)

9. — Suite de la discussion des interpellations:

1° De M. Barrachin, sur les graves inconvénients qu'entraîne l'attitude passive du Gouvernement au regard de la réforme constitutionnelle, la discussion s'enlisant à la commission compétente, alors que les provocations des adversaires de la France et la défiance de certains de ses alliés ont souvent manifestement pour origine ou pour point d'appui la faiblesse de nos institutions;

2° De M. Legendre, sur les contradictions relevées dans la déclaration du Gouvernement du 9 janvier entre, d'une part, l'affirmation du maintien de la présence française en Algérie; le refus d'accepter « que les musulmans profitent de leur nombre pour condamner à la tutelle ou au départ la minorité d'origine européenne » avec, d'autre part, les moyens qu'il préconise, et notamment l'institution du collège unique;

3° De M. Dorey, sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour faire face aux prochaines échéances économiques et financières: évolution de l'indice des prix; épuisement des réserves de devises antérieurement constituées; aggravation du déficit budgétaire et situation de la trésorerie;

4° De M. Lamps, sur la situation économique et financière de la France, et notamment: *a*) les difficultés croissantes que rencontrent la classe ouvrière et l'ensemble des masses laborieuses des villes et des campagnes du fait de la hausse des prix que ne parviennent pas à masquer les mesures de truquage de l'indice des 213 articles; *b*) les menaces qui pèsent sur notre monnaie du fait de la poursuite de la guerre en Algérie;

5° De M. Paul Reynaud, sur la politique économique et financière du Gouvernement;

6° De M. Casanova, sur la politique générale du Gouvernement, et notamment sur la situation en Algérie et les conditions nécessaires à la solution pacifique du problème algérien;

7° De M. Hénault, sur les raisons pour lesquelles le Gouvernement, après avoir obtenu un vote rapide du Parlement sur l'organisation commune des régions sahariennes, n'a pas encore procédé, deux mois après ce vote, à la mise en place de ses organes directeurs, alors que la situation s'aggrave notamment aux confins marocains et en Mauritanie, tandis que les découvertes pétrolifères posent des problèmes relevant de l'O. C. R. S. et dont l'importance n'échappe à aucun Français;

8° De M. Bouhey, sur la politique internationale du Gouvernement, en particulier sur les problèmes du Moyen-Orient et sur les initiatives qu'il entend prendre pour faciliter le règlement des litiges actuels.

A quinze heures. — 2e Séance publique

Suite de la discussion des interpellations inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures. — 3e Séance publique

Suite de la discussion des interpellations inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 26 mars 1957.

N° 4285. — Proposition de loi de M. Edouard Herriot sur le placement et le reclassement des travailleurs âgés (renvoyée à la commission du travail).

N° 4473. — Proposition de loi de M. Sauvage tendant à compléter l'article 2 du décret du 30 avril 1955 portant réforme de l'impôt sur les spectacles relatif aux appareils automatiques installés dans les lieux publics (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 4480. — Proposition de résolution de M. Triboulet tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi modifiant l'article 8 de la loi du 24 juin 1950 modifiant le même article de la loi du 6 août 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés de la Résistance (renvoyée à la commission des pensions).

N° 4482. — Proposition de résolution de M. Triboulet tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi tendant à permettre aux militaires de carrière, en activité ou en retraite, titulaires d'une pension d'invalidité, de percevoir cette pension au taux du grade (renvoyée à la commission des pensions).

N° 4485. — Rapport de M. Mignot, au nom de la commission de la justice, sur le projet de loi, adopté par le Conseil de la République, relatif aux jugements par défaut rendus par les tribunaux de commerce.

N° 4486. — Rapport de M. Mignot, au nom de la commission de la justice, sur la proposition de loi, modifiée par le Conseil de la République dans sa deuxième lecture, relative au recouvrement de certaines créances.

N° 4487 (1). — Rapport de M. Mignot, au nom de la commission de la justice, sur l'avis transmis par M. le président du Conseil de la République, sur le projet de loi fixant les limites de l'arrondissement de Mantes.

N° 4488. — Rapport de M. Mignot, au nom de la commission de la justice, sur l'avis du Conseil de la République, sur le projet de loi concernant les amendes de simple police.

N° 4490. — Rapport de M. Mignot, au nom de la commission de la justice, sur la proposition de loi, adoptée par le Conseil de la République, tendant à proroger les dispositions de l'article 12 du décret du 22 septembre 1953 relatif à la location-gérance des fonds de commerce.

N° 4504. — Proposition de résolution de M. Jean Lainé tendant à inviter le Gouvernement à assouplir l'octroi de titres de transports gratuits aux militaires servant en Algérie (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 4505. — Proposition de loi de M. Jean Lainé relative au régime fiscal des transports de marchandises (renvoyée à la commission des finances).

N° 4509. — Avis de M. Noël Barrot, au nom de la commission de la famille, sur le projet et les propositions de loi étendant le bénéfice de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité aux invalides, infirmes, aveugles et grands infirmes.

N° 4510. — Proposition de loi de M. Lucien Nicolas tendant à modifier l'article L. 36 du code des pensions civiles et militaires de retraite en vue d'attribuer le bénéfice de la jouissance immédiate d'une pension proportionnelle à la femme fonctionnaire ayant élevé un ou plusieurs enfants issus d'un mariage antérieur du conjoint (renvoyée à la commission des pensions).

N° 4511. — Proposition de loi de M. Alfred Coste-Floret tendant à modifier l'article 9 de la loi du 3 août 1955 relatif à la réintégration des préfets et sous-préfets déportés, internés et combattants volontaires de la Résistance mis à la retraite par application des ordonnances des 7 janvier 1944 et 2 novembre 1945 (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 4514. — Rapport de M. Garnier, au nom de la commission des pensions, sur les propositions de loi tendant à évincer des opérations de la « revision des pensions dites abusives » celles qui furent attribuées par décision de justice.

N° 4534. — Proposition de loi de M. André Beauguitte concernant l'aide sociale à apporter aux infirmes civils (renvoyée à la commission de la famille).

N° 4535. — Proposition de loi de M. Jean Lainé tendant, en cas d'opérations militaires, à rendre obligatoire pour tous les militaires de carrière ou appelés sous les drapeaux une période dans les zones opérationnelles (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 4536. — Proposition de loi de M. de Sesmaisons tendant à modifier le calcul des rentes d'accidents du travail (renvoyée à la commission du travail).

N° 4537. — Proposition de loi de M. Palmero tendant à modifier la législation relative aux donations-partages (renvoyée à la commission de la justice).

N° 4542. — Proposition de loi de Mme Francine Lefebvre tendant à porter à 175.000 F le montant des revenus au-dessus duquel l'ascendant ou bien le frère ou la sœur gravement invalide de la femme seule cesse d'être considérée comme étant à la charge du contribuable pour le calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (renvoyée à la commission des finances).

N° 4516 (1). — Proposition de résolution de M. Virgile Barel tendant à inviter le Gouvernement à créer à Nice une cour d'appel ou à y transporter une ou deux chambres de cour d'appel d'Aix-en-Provence (renvoyée à la commission de la justice).

N° 4561. — Proposition de loi de M. Hénault relative à la composition et à la formation des assemblées territoriales de la Nouvelle-Calédonie et dépendances et des Etablissements français de l'Océanie (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 4613 (1). — Résolution transmise par M. le président du Conseil de la République demandant à l'Assemblée nationale une prolongation de quinze jours du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour l'examen en première lecture d'un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à accorder des congés non rémunérés aux travailleurs en vue de favoriser l'éducation ouvrière (renvoyée à la commission du travail).

N° 4628. — Décision du Conseil de la République, après examen en deuxième lecture, en application de l'article 1er de la loi du 23 juin 1956, sur le décret du 3 décembre 1956 portant réorganisation de Madagascar (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 4629. — Décision du Conseil de la République, après examen en deuxième lecture, en application de l'article 1er de la loi du 23 juin 1956, sur le décret du 3 décembre 1956 fixant les conditions de formation et de fonctionnement ainsi que les attributions du conseil de gouvernement et portant extension des attributions de l'assemblée représentative de Madagascar (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 4630. — Décision du Conseil de la République, après examen en deuxième lecture, en application de l'article 1er de la loi du 23 juin 1956, sur le décret du 3 décembre 1956, fixant les conditions de formation et de fonctionnement ainsi que les attributions des assemblées provinciales de Madagascar (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 4631. — Décision du Conseil de la République, après examen en deuxième lecture, en application de l'article 1er de la loi du 23 juin 1956, sur le décret du 3 décembre 1956, portant réorganisation de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 4632. — Décision du Conseil de la République, après examen en deuxième lecture, en application de l'article 1er de la loi du 23 juin 1956, sur le décret n° 56-1228 du 3 décembre 1956, relatif à l'organisation des services publics civils dans les territoires d'outre-mer.

N° 4633. — Rapport de M. Said Mohamed Cheikh, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, portant proposition de décision, sur le décret du 3 décembre 1956, examiné en deuxième lecture par le Conseil de la République, en application de l'article 1er de la loi du 23 juin 1956, portant réorganisation de Madagascar.

N° 4634. — Rapport de M. Said Mohamed Cheikh, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, portant proposition de décision, sur le décret du 3 décembre 1956, examiné en deuxième lecture par le Conseil de la République, en application de l'article 1er de la loi du 23 juin 1956, fixant les conditions de formation et de fonctionnement ainsi que les attributions des conseils de province et portant extension des attributions des assemblées provinciales de Madagascar.

N° 4635. — Rapport de M. Said Mohamed Cheikh, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, portant proposition de décision sur le décret du 3 décembre 1956, examiné en deuxième lecture par le Conseil de la République, en application de l'article 1er de la loi du 23 juin 1956, fixant les conditions de formation et de fonctionnement ainsi que les attributions du conseil de gouvernement et portant extension des attributions de l'assemblée représentative de Madagascar.

N° 4636 — Rapport de M. Pierre-Henri Teitgen, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, portant proposition de décision sur le décret n° 56-1228 du 3 décembre 1956, examiné en deuxième lecture par le Conseil de la République, en application de l'article 1er de la loi du 23 juin 1956, relatif à l'organisation des services publics civils dans les territoires d'outre-mer.

N° 4637. — Rapport de M. Aduy, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, portant proposition de décision sur le décret du 3 décembre 1956, examiné en deuxième lecture par le Conseil de la République, en application de l'article 1er de la loi du 23 juin 1956, portant réorganisation de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française.

N° 4644 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 4645 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 4651. — Rapport de M. Roland, au nom de la commission de la justice, sur la proposition de loi ayant pour objet la prorogation de la loi du 2 avril 1949 modifiée relative au maintien dans les lieux dans les hôtels et meublés.

(1) Tirage restreint.

Réunion de commission du mardi 26 mars 1957.

Commission des moyens de communication et du tourisme, sous-commission des transports de la région parisienne, à dix heures et à seize heures trente. — Local n° 211.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du mardi 26 mars 1957.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Examen d'une demande des pouvoirs prévus par l'article 30 du règlement, présentée par la commission de la production industrielle, afin de s'informer sur la situation de la sidérurgie lorraine.

2. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Joseph Raybaud expose à M. le ministre des affaires économiques et financières que le coût très élevé des escales transatlantiques dans les ports français, par rapport à celui des escales dans les ports étrangers, risque d'entraîner une diminution du nombre d'escales dans nos ports, détournant ainsi les paquebots de luxe, et par conséquent les touristes, vers d'autres pays. La comparaison des coûts des escales transatlantiques à Cannes, Naples, Gênes et Barcelone montre que le port français est de 40 p. 100 à 62 p. 100 plus cher suivant les classes. Il lui demande s'il n'estime pas urgent, afin de défendre notre tourisme, de faire disparaître cet écart qui nous est préjudiciable. (N° 821.)

II. — M. Trellu rappelle à M. le secrétaire d'Etat au budget que, lors de la discussion budgétaire relative au budget de l'éducation nationale (Conseil de la République, séance du 19 décembre 1956) il avait fait, sur le sort réservé aux sous-archivistes (personnel technique des archives départementales), état d'un accord auquel avait souscrit M. le secrétaire d'Etat, chargé de la fonction publique. Les intéressés avaient compris que l'indice de plafond des adjoints d'archives serait de 430, chiffre moyen entre ceux de 410 et 450 qui avaient été proposés par les différents ministères. Or, les sous-archivistes font état de difficultés de dernière heure qui remettraient en cause ce léger avantage, acquis laborieusement. Il lui demande si ces propos sont exacts et de bien vouloir lui préciser quels sont les indices dont seront dotés de façon sûre les sous-archivistes. (N° 866.)

III. — M. Michel Debré demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il est exact que le Gouvernement des Etats-Unis, contrairement à ce qui a été annoncé officiellement au Conseil de la République, a décidé d'aider les gouvernements marocain et tunisien, sans accord ni même avis du Gouvernement français, et d'une manière totalement indépendante, quelles que soient les conséquences de cette aide pour la situation de la France en Afrique. (N° 872.)

IV. — M. Michel Debré demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il a appelé l'attention du secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les propos violents tenus par certains Etats, qui avaient cependant voté, à l'O. N. U., la motion relative à l'Algérie, et sur l'aide que, contrairement à leur vote, ces Etats continuent d'apporter à la rébellion algérienne. (N° 873.)

V. — M. Michel Debré demande à M. le président du conseil quelles mesures ont été prises, d'un côté à l'égard de la Tunisie et du Maroc, de l'autre en Algérie, pour mettre fin à l'aide apportée

à la rébellion algérienne par l'armée tunisienne d'une part, et des irréguliers marocains d'autre part. (N° 874.) (*Question transmise au secrétaire d'Etat aux affaires étrangères [affaires marocaines et tunisiennes].*)

3. — Discussion du projet de loi modifiant les articles 44 et 86 de la loi du 5 avril 1884. (N°s 255 et 518, session de 1956-1957. — M. Schwartz, rapporteur de la commission de l'intérieur [administration générale, départementale et communale, Algérie].)

4. — Discussion du projet de loi complétant l'article 125 du décret du 29 juillet 1939 relatif à la famille et la natalité françaises. (N°s 79 et 497, session de 1956-1957. — M. Schwartz, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

5. — Discussion de la proposition de résolution de M. Joseph Raybaud tendant à inviter le Gouvernement à créer une 5e chambre au tribunal civil de Nice. (N°s 115 et 496, session de 1956-1957. — M. Schwartz, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

6. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Augarde, Borgeaud, Delrieu, Enjalbert, Etienne Gay, Rogier et Schiaffino tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour l'application à l'Algérie de la prime de difficultés exceptionnelles attribuée par la loi du 16 juillet 1956 à tous les producteurs de blé. (N°s 222 et 470, session de 1956-1957. — M. Enjalbert, rapporteur de la commission de l'intérieur [administration générale, départementale et communale, Algérie].)

7. — Discussion de la question orale avec débat suivante:

M. Restat demande à M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture de lui faire connaître les principes directeurs de la politique agricole du Gouvernement et de lui indiquer, notamment, les mesures qu'il compte prendre en vue: *a*) d'intensifier la vulgarisation du progrès technique nécessaire à l'élévation du niveau technique de la masse des exploitants; *b*) de promouvoir une politique d'orientation assurant une meilleure adaptation quantitative et qualitative de la production agricole aux besoins du marché intérieur, des marchés de l'Union française et des marchés étrangers; *c*) de mettre en œuvre une organisation rationnelle des marchés agricoles et, notamment, des marchés de la viande, du lait, des fruits et légumes, de manière à assurer aux producteurs des prix stables et rémunérateurs; *d*) d'assainir et moderniser les circuits de distribution des denrées alimentaires de manière à réduire l'écart inadmissible entre les prix agricoles à la production et les prix payés par les consommateurs, ceci notamment par l'application sans cesse ajournée du décret du 19 mars 1954 relatif à l'organisation d'un marché annexe des Halles centrales de Paris à la gare de Bercy; *e*) de remédier aux déséquilibres régionaux affectant l'agriculture; *f*) de permettre l'intégration progressive de l'agriculture française dans le marché commun européen.

Documents mis en distribution le mardi 26 mars 1957.

N° 462. — Proposition de résolution de M. le général Béthouart relative aux difficultés que rencontre la diffusion de la presse et du livre français à l'étranger.

N° 482. — Proposition de loi de MM. Marignan et Paumelle concernant la qualification de soutien de famille en matière militaire.

N° 501. — Rapport d'enquête de M. Bousch et plusieurs de ses collègues à la suite d'une mission accomplie dans les houillères du bassin de lorraine.

N° 515. — Avis de M. Clerc sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la construction d'un tunnel routier sous le mont Blanc.

N° 516. — Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la ratification de la convention internationale pour la répression du faux monnayage.

N° 517. — Rapport de M. Marcel Molle sur le projet de loi modifiant et complétant le titre IV «du registre du commerce» du livre Ier du code de commerce.

N° 518 (1). — Rapport de M. Schwartz sur le projet de loi modifiant les articles 44 et 86 de la loi du 5 avril 1884.

N° 522. — Rapport de M. Jozeau-Marigné sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à proroger le délai de six mois fixé par l'article 17 de la loi modifiant la loi sur les dommages de guerre.

N° 523. — Rapport de M. Yves Jaouen sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 196 du code de l'urbanisme et de l'habitation.

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les sénateurs le 25 mars 1957.

N° 535. — Rapport de M. Jacques Gadoin sur la proposition de loi de M. Marcel Plaisant concernant les expropriations pour cause d'utilité publique.

N° 536. — Proposition de loi de M. Louis Gros tendant à modifier l'article 20 de la loi sur les loyers.

N° 537. — Rapport de M. Biatarana sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, concernant l'installation d'un dispositif d'ouverture automatique dans les immeubles d'habitation.

N° 541. — Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'aliénation des immeubles militaires de l'Etat en Afrique du Nord.

N° 542. — Rapport supplémentaire de M. Schwartz sur le projet de loi complétant l'article 125 du décret relatif à la famille et à la nationalité française.

N° 543. — Rapport de M. Edgar Tailhades sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au mode de rémunération des membres titulaires du Conseil supérieur de la magistrature.

Convocation de commission.

La commission des moyens de communication, des transports et du tourisme se réunira le mardi 26 mars 1957, à quatorze heures quinze (local n° 202):

Examen d'une demande tendant à obtenir de l'Assemblée nationale une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour l'examen en première lecture du projet de loi (n° 313, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la construction d'un tunnel routier sous le mont Blanc.

Réunion de commission du mardi 26 mars 1957.

Commission des moyens de communication, local n° 202. — Quatorze heures quinze.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 28 mars 1957.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion de la proposition de MM. Louis Delmas, Montrat, Diallo, Bangoura, Georges Oudard, Marcel Léger, Cheikh Sidya, Roger Dusseaulx et Robert Schmitt tendant à inviter le Gouvernement à accorder une subvention aux plantations de bananes de Guinée décimées par la cercosporiose. (N°s 378, session 1955-1956, et 291, session 1956-1957. — M. Roger Dusseaulx, rapporteur.)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis relatif au tirage de la treizième tranche de la loterie nationale 1957.

Le tirage de la treizième tranche de la loterie nationale 1957 aura lieu le mercredi 27 mars 1957, à vingt heures trente, en présence du public.

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIÈRES

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS. — CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Tableau de la production et du mouvement des alcools depuis le commencement de la campagne 1956-1957 jusqu'à la fin du mois de décembre 1956.

Campagne 1956-1957. — Du 1er septembre 1956 au 31 août 1957.

PRODUCTION	RÉSULTATS AFFÉRENTS aux quatre premiers mois des campagnes. 1956-1957.	1955-1956.	Différence pour 1956-1957. Augmentation.	Diminution.
	Hectolitres.		Hectolitres.	
I. — *Bouilleurs et distillateurs de profession.*				
Betteraves	1.095.491	1.169.554	»	74.063
Tubercules et racines autres que les betteraves	»	55	»	55
Mélasses	141.697	328.963	»	187.266
Blés et autres céréales	13	13	»	»
Grains mis en œuvre pour la production des genièvres	4.171	3.233	938	»
Cellulose	6.291	5.812	479	»
Synthèse	»	»	»	»
Cognacs	10.002	13.561	»	3.559
Armagnacs	1.814	1.767	47	»
Vins	49.255	212.683	»	163.428
Lies de vin	3.354	7.202	»	3.848
Piquettes	57.088	36.543	20.545	»
Marcs de raisin	16.518	36.257	»	19.739
Pommes et poires	175.210	290.331	»	115.121
Cidres et poirés, lies de cidre et de poiré	46.919	38.266	8.653	»
Marcs de pommes et de poires	2	5	»	3
Fruits autres que les pommes et les poires	1.022	1.737	»	715
Divers	3	»	3	»
Total de la production des bouilleurs et distillateurs de profession. (A)	1.608.850	2.145.982	»	537.132
II. — *Bouilleurs de cru.*				
Total de la production des bouilleurs de cru (1) (B)	135.414	244.378	»	108.964
Total de la production (A) + (B) (C)	1.744.264	2.390.360	»	646.096
Stock et renseignements divers.				
Quantités d'alcool contenues naturellement dans les vins soumis au vinage et au mutage (D)	36.546	64.974	»	28.428
Importations (d'après les écritures de la douane; commerce général) (2) (E)	72.405	136.984	»	64.579
Reprises. Stock au 31 août. 1956 (F)	3.364.286	»	»	»
Reprises. Stock au 31 août. 1955 (F)	»	4.267.995	»	»
Ressources (C), (D), (E), (F) (G)	5.217.501	6.860.313	»	1.642.812
Exportations (d'après les écritures de la Douane; commerce général) (H)	570.131	237.927	332.204	»
Différence entre les ressources (G) et les exportations (H) (I)	4.647.370	6.622.386	»	1.975.016
	1956	1955		
Stock effectif à la fin du mois de décembre. Dans les entrepôts réels de la douane (commerce général)	886	4.201	»	3.315
Stock effectif à la fin du mois de décembre. Chez les bouilleurs et distillateurs de profession	1.678.320	2.552.607	»	874.287
Stock effectif à la fin du mois de décembre. Chez les bouilleurs de cru	401.828	410.783	»	8.955
Stock effectif à la fin du mois de décembre. Chez les entrepositaires (3)	1.036.890	1.234.906	»	198.016
Stock effectif à la fin du mois de décembre. Dans les centres de stockage du service des alcools	549.975	1.244.808	»	694.833
Total du stock (J)	3.667.899	5.447.305	»	1.779.406
Différence entre les indications de la ligne (I) et celles de la ligne (J) représentant les livraisons à la consommation et les quantités en cours de transport	979.471	1.175.081	»	195.610

(1) Cette quantité se décompose comme suit, par nature de matières premières mises en œuvre: *a*) vins, 5.485 hectolitres; *b*) lies de vin, 1.873 hectolitres; *c*) piquettes, 53.116 hectolitres; *d*) marcs de raisin, 44.440 hectolitres; *e*) pommes et poires, 1.809 hectolitres; *f*) cidres et poirés, lies de cidre et de poiré, 14.397 hectolitres; *g*) marcs de pommes et de poires, 481 hectolitres; *h*) fruits autres que les pommes et les poires, 8.319 hectolitres; *i*) cognacs, 4.135 hectolitres; *j*) armagnacs, 1.359 hectolitres.

(2) Cette quantité se décompose comme suit: importations d'Algérie, 44.376 hectolitres; importations d'autres pays, 3.863 hectolitres.

(3) Y compris l'alcool contenu dans les liqueurs, vins de liqueurs, apéritifs, etc., ces différents produits étant suivis au même compte.

NOTA. — *Algérie* (renseignements fournis par les services du gouvernement général). — Pendant les quatre premiers mois de la campagne 1956-1957, l'Algérie a produit: 4.212 hectolitres d'alcool de vins; 48.754 hectolitres d'alcool de lies de vin; 3.431 hectolitres d'alcool de piquettes; 57.783 hectolitres d'alcool de marcs de raisin; ... hectolitres d'alcool de fruits frais autres que les figues, dates et caroubes; ... hectolitres d'alcool de mélasses.

A la fin du mois de décembre 1956, il existait en entrepôts de toute nature: 140.364 hectolitres d'alcool, dont 85.818 dans les centres de stockage du service des alcools.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

VINAGES ET MUTAGES		QUANTITÉS D'ALCOOL	QUANTITÉS	QUANTITÉS D'ALCOOL	ALCOOL MÉTHYLIQUE
Quantités d'alcool contenues naturellement dans les vins soumis au vinage et au mutage	Quantités d'alcool contenues dans les produits fabriqués	allouées en franchise aux bouilleurs de cru	d'alcool éthylique dénaturées	soumises au droit de consommation	assimilé, au point de vue fiscal, à l'alcool éthylique)
Hectolitres	Hectolitres	Hectolitres	Hectolitres	Hectolitres	Hectolitres
36.546	85.064	43.459	685.139	271.628	126.493

QUANTITÉS D'EAUX-DE-VIE AYANT DROIT A UNE APPELLATION CONTROLÉE OU REGLEMENTÉE, AUTRES QUE COGNACS, ARMAGNACS, AGRÉES DEPUIS LE DEBUT DE LA CAMPAGNE

		Hectolitres
Eaux-de-vie de vin.	Algérie	»
	Aquitaine	»
	Bourgogne	84
	Bugey	»
	Coteaux de la Loire	5
	Franche-Comté	»
	Languedoc	281
	Marne	7
	Provence	»
	Côtes du Rhône	»
	Fougères	»
Eaux-de-vie de marc de raisin.	Algérie	»
	Aquitaine	619
	Bourgogne	305
	Bugey	»
	Coteaux de la Loire	532
	Champagne	230
	Franche-Comté	12
	Languedoc	20.769
	Provence	5.298
	Côtes du Rhône	1
Mirabelle de Lorraine		12

			Hectolitres
Eaux-de-vie de cidre ou de poiré.	Appellations contrôlées.	Calvados du pays d'Auge	121
	Calvados réglementés	Calvados	2.220
		Calvados du Perche	275
		Calvados du Calvados	1
		Calvados du Mortanais	»
		Calvados du pays de la Risle	17
		Calvados du pays de Bray	»
		Calvados du Cotentin	»
		Calvados de l'Avranchin	»
		Calvados du Domfrontais	1.021
		Calvados de la vallée de l'Orne	430
		Calvados du pays de Merlerault	»
	Eaux-de-vie de Bretagne, Maine et Normandie	Bretagne	2.399
		Maine	107
		Normandie	171
		Mélange de fruits ou d'eau-de-vie de ces trois régions	»

Distillation du vin et des produits dérivés.

Quantités distillées dans la métropole.						*Quantités distillées en Algérie.*	
Bouilleurs et distillateurs de profession.	Vins	557.119	Bouilleurs de cru.	Vins	67.848	Vins	40.304
	Lies de vin.	51.614		Lies de vin.	31.797	Lies de vin	625.874
	Piquettes	1.277.662		Piquettes	1.139.963	Piquettes	68.346
	Cognacs	121.776		Cognacs	52.416		
	Armagnacs	19.902		Armagnacs	11.631		

Tableau de la production et du mouvement des alcools à la fin du mois de décembre 1956 *(Suite)*.

PRODUCTION	RÉSULTATS AFFÉRENTS AUX DOUZE MOIS DES ANNÉES			
	1956	1955	Différence pour 1956. Augmentation	Différence pour 1956. Diminution.
	Hectolitres.		Hectolitres.	
I. — *Bouilleurs et distillateurs de profession.*				
Quantités d'alcool provenant de la distillation des : Betteraves	1.136.081	1.222.378	»	86.297
Tubercules et racines autres que les betteraves	37	4.678	»	4.641
Mélasses	372.228	732.355	»	360.127
Blés et autres céréales	47	67	»	20
Grains mis en œuvre pour la production des genièvres	11.003	9.588	1.415	»
Cellulose	18.529	16.214	2.315	»
Synthèse	»	»	»	»
Cognacs	70.890	68.478	2.412	»
Armagnacs	8.757	5.177	3.580	»
Vins	142.704	574.909	»	432.205
Lies de vin	22.378	24.469	»	2.091
Piquettes	66.120	46.988	19.132	»
Marcs de raisin	42.164	65.301	»	23.137
Pommes et poires	178.350	291.101	»	112.751
Cidres et poirés, lies de cidre et de poiré	76.209	85.686	»	9.477
Marcs de pommes et de poires	24	43	»	19
Fruits autres que les pommes et les poires	3.354	3.939	»	585
Divers	25	14	11	»
Total de la production des bouilleurs et distillateurs de profession. (A)	2.148.900	3.151.385	»	1.002.485
II. — *Bouilleurs de cru.*				
Total de la production des bouilleurs de cru (7) (B)	416.931	627.528	»	210.597
Total de la production (A) + (B) (C)	2.565.831	3.778.913	»	1.213.082
Stock et renseignements divers.				
Quantités d'alcool contenues naturellement dans les vins soumis au vinage et au mutage (D)	171.044	187.156	»	16.112
Importations (d'après les écritures de la douane ; commerce général) (4) (5). (E)	376.918	322.588	54.330	»
Reprises. Stock au 31 décembre 1955 (F)	5.447.305	»	»	»
Reprises. Stock au 31 décembre 1954 (F)	»	5.430.285	»	»
Ressources (C), (D), (E), (F) (G)	8.561.098	9.718.942	»	1.157.844
Exportations (d'après les écritures de la douane ; commerce général) (6) (H)	1.216.146	706.732	509.414	»
Différence entre les ressources (G) et les exportations (H) (I)	7.344.952	9.012.210	»	1.667.258
	1956 —	1955 —		
Stock effectif à la fin du mois de décembre. Dans les entrepôts réels de la douane (commerce général)	886	4.201	»	3.315
Chez les bouilleurs et distillateurs de profession	1.678.320	2.552.607	»	874.287
Chez les bouilleurs de cru	401.828	410.783	»	8.955
Chez les entrepositaires (3)	1.036.890	1.234.906	»	198.016
Dans les centres de stockage du service des alcools	549.975	1.244.808	»	694.833
Total du stock (J)	3.667.899	5.447.305	»	1.779.406
Différence entre les indications de la ligne (I) et celles de la ligne (J) représentant les livraisons à la consommation et les quantités en cours de transport	3.677.053	3.564.905	112.148	»

(4) Cette quantité se décompose comme suit : eaux-de-vie, 159.061 hectolitres ; esprits, 216.979 hectolitres ; liqueurs, 878 hectolitres.
(5) Cette quantité se décompose comme suit : importations d'Algérie, 217.996 hectolitres ; importations d'autres pays, 158.922 hectolitres.
(6) Cette quantité se décompose comme suit : eaux-de-vie, 151.968 hectolitres ; esprits, 1.036.917 hectolitres ; liqueurs, 27.261 hectolitres.
(7) Cette quantité se décompose comme suit, par nature de matières premières mises en œuvre : vins, 37.492 hectolitres ; lies de vin, 25.581 hectolitres ; piquettes, 54.631 hectolitres ; marcs de raisin, 94.038 hectolitres ; pommes et poires, 5.605 hectolitres ; cidres et poirés, lies de cidre et de poiré, 60.107 hectolitres ; marcs de pommes et de poires 7.549 hectolitres ; fruits autres que les pommes et les poires, 30.198 hectolitres ; cognacs, 93.900 hectolitres ; armagnacs, 7.800 hectolitres.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

VINAGES ET MUTAGES		QUANTITÉS D'ALCOOL	QUANTITÉS	QUANTITÉS D'ALCOOL	ALCOOL MÉTHYLIQUE
Quantités d'alcool contenues naturellement dans les vins soumis au vinage et au mutage.	Quantités d'alcool contenues dans les produits fabriqués	allouées en franchise aux bouilleurs de cru	d'alcool éthylique dénaturées.	soumises au droit de consommation	(assimilé au point de vue fiscal, à l'alcool éthylique).
Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.
171.041	341.575	175.977	2.217.958	753.100	383.192

QUANTITÉS D'EAUX-DE-VIE AYANT DROIT A UNE APPELLATION D'ORIGINE CONTROLÉE OU RÉGLEMENTÉE AUTRES QUE COGNACS, ARMAGNACS, AGRÉÉS DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE

		Hectolitres.
Eaux-de-vie de vin.	Algérie	1
	Aquitaine	125
	Bourgogne	869
	Bugey	»
	Coteaux de la Loire	5
	Franche-Comté	»
	Languedoc	1.000
	Marne	450
	Provence	693
	Côtes du Rhône	»
	Fougères	»
Eaux-de-vie de marc de raisin.	Algérie	5
	Aquitaine	4.132
	Bourgogne	4.065
	Bugey	136
	Coteaux de la Loire	1.083
	Champagne	806
	Franche-Comté	12
	Languedoc	28.724
	Provence	7.410
	Côtes du Rhône	1
	Centre-Est	107
	Savoie	58
Mirabelle de Lorraine		392

			Hectolitres.
Eaux-de-vie de cidre ou de poiré.	Appellations contrôlées.	Calvados du pays d'Auge	821
	Calvados réglementés.	Calvados	7.334
		Calvados du Perche	782
		Calvados du Calvados	52
		Calvados du Mortanais	291
		Calvados du pays de la Risle	89
		Calvados du pays de Bray	»
		Calvados du Cotentin	61
		Calvados de l'Avranchin	11
		Calvados du Domfrontais	2.460
		Calvados de la vallée de l'Orne	591
		Calvados du pays de Merlerault	3
	Eaux-de-vie de Bretagne, Maine et Normandie.	Bretagne	5.311
		Maine	241
		Normandie	1.450
		Mélange de fruits ou d'eau-de-vie de ces trois régions	769

MINISTÈRE DES AFFAIRES

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS. — SERVICE DES

TABLEAU PAR GROUPEMENTS D'UTILISATION. —

IMPOR

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	QUANTITES (EN MILLIERS		
	1956		
	Étranger.	Zone franc.	Total.
Mois de février des			
Alimentation (à l'exclusion des oléagineux, huiles et graisses), boissons, tabacs	75	304	379
Energie, lubrifiants	3.335	1	3.336
Produits bruts	542	296	808
Produits manufacturés	224	14	238
Dont : Demi-produits (or exclus)	194	12	206
Dont : Produits finis destinés principalement : A l'équipement de l'agriculture	3	»	3
Dont : Produits finis destinés principalement : A l'équipement de l'industrie et des autres activités collectives	17	2	19
Dont : Produits finis destinés principalement : A la consommation	10	»	10
Or industriel	»	»	»
Total	4.146	615	4.761
Deux premiers mois des			
Alimentation (à l'exclusion des oléagineux, huiles et graisses), boissons, tabacs	187	621	808
Energie, lubrifiants	6.523	15	6.538
Produits bruts	1.083	532	1.615
Produits manufacturés	451	47	498
Dont : Demi-produits (or exclus)	399	44	443
Dont : Produits finis destinés principalement : A l'équipement de l'agriculture	4	»	4
Dont : Produits finis destinés principalement : A l'équipement de l'industrie et des autres activités collectives	31	3	34
Dont : Produits finis destinés principalement : A la consommation	17	»	17
Or industriel	»	»	»
Total	8.244	1.215	9.459

EXPOR

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	QUANTITES (EN MILLIERS		
	1956		
	Étranger.	Zone franc.	Total.
Mois de février des			
Alimentation (à l'exclusion des oléagineux, huiles et graisses), boissons, tabacs	346	91	437
Energie, lubrifiants	735	224	959
Produits bruts	1.370	31	1.401
Produits manufacturés	590	193	783
Dont : Demi-produits (or exclus)	514	145	659
Dont : Produits finis destinés principalement : A l'équipement de l'agriculture	1	1	2
Dont : Produits finis destinés principalement : A l'équipement de l'industrie et des autres activités collectives	57	21	78
Dont : Produits finis destinés principalement : A la consommation	18	26	44
Or industriel	»	»	»
Total	3.041	539	3.580
Deux premiers mois des			
Alimentation (à l'exclusion des oléagineux, huiles et graisses), boissons, tabacs	889	170	1.059
Energie, lubrifiants	1.568	457	2.025
Produits bruts	2.922	58	2.980
Produits manufacturés	1.206	342	1.548
Dont : Demi-produits (or exclus)	1.068	255	1.323
Dont : Produits finis destinés principalement : A l'équipement de l'agriculture	3	1	4
Dont : Produits finis destinés principalement : A l'équipement de l'industrie et des autres activités collectives	103	44	147
Dont : Produits finis destinés principalement : A la consommation	32	42	74
Or industriel	»	»	»
Total	6.585	1.027	7.612

ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

AFFAIRES ECONOMIQUES ET INTERNATIONALES. — STATISTIQUE COMMERCIALE

COMMERCE SPECIAL (Y COMPRIS L'OR INDUSTRIEL)

TATIONS

DE TONNES METRIQUES)			VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
1957			1956			1957		
Étranger.	Zone franc.	Total.	Étranger.	Zone franc.	Total.	Étranger.	Zone franc.	Total.
années 1956 et 1957.								
203	353	556	8.732	20.073	28.825	14.616	24.534	39.150
3.832	4	3.836	25.526	12	25.538	38.503	32	38.535
703	246	949	38.454	12.831	51.285	43.280	9.376	52.656
307	23	330	38.222	1.820	40.042	50.297	1.966	52.263
263	22	285	19.499	1.667	21.166	22.641	1.733	24.374
7	»	7	773	3	776	2.456	5	2.461
24	1	25	11.869	81	11.950	17.867	106	17.973
13	»	13	6.081	69	6.150	7.333	122	7.455
»	5	»	1.237	»	1.237	810	2	812
5.045	626	5.671	112.191	34.736	146.927	147.506	35.910	183.416
années 1956 et 1957.								
376	744	1.120	18.215	38.788	57.003	30.579	54.762	85.341
7.719	18	7.737	49.386	114	49.500	76.854	172	77.026
1.445	552	1.997	70.893	21.137	92.030	92.512	22.013	114.525
676	49	725	66.280	5.036	71.316	107.239	5.449	112.688
586	47	633	34.493	4.705	39.198	49.761	5.007	54.768
11	»	11	1.345	4	1.349	3.762	6	3.768
53	2	55	20.199	147	20.346	38.937	211	39.148
26	»	26	10.243	180	10.423	14.779	225	15.004
»	»	»	1.584	43	1.627	2.744	2	2.746
10.216	1.363	11.579	206.358	65.118	271.476	309.928	82.398	392.326

TATIONS

DE TONNES METRIQUES)			VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
1957			1956			1957		
Étranger.	Zone franc.	Total.	Étranger.	Zone franc.	Total.	Étranger.	Zone franc.	Total.
années 1956 et 1957.								
285	110	395	11.704	6.592	18.296	11.402	8.555	19.957
715	186	901	5.439	2.708	8.147	6.002	2.205	8.207
1.663	41	1.704	10.609	1.287	11.896	13.319	1.129	14.448
680	222	902	52.837	30.782	83.619	61.392	38.699	100.091
595	168	763	30.004	7.630	37.634	32.684	9.769	42.453
1	1	2	472	255	727	140	214	354
67	22	89	9.201	6.965	16.166	14.322	8.496	22.818
17	31	48	13.160	15.932	29.092	14.246	20.220	34.466
»	»	»	1.078	75	1.153	854	14	868
3.343	559	3.902	81.667	41.444	123.111	92.969	50.602	143.571
années 1956 et 1957.								
623	237	860	27.347	11.804	39.151	24.809	18.832	43.641
1.398	382	1.780	11.437	5.415	16.852	11.839	4.608	16.447
3.311	79	3.390	21.307	2.241	23.548	27.414	2.504	29.918
1.399	453	1.852	102.558	52.341	154.899	127.058	84.040	211.098
1.210	337	1.547	59.304	12.851	72.155	68.613	20.006	88.619
2	2	4	928	427	1.355	532	477	1.009
150	47	197	18.982	12.928	31.910	28.414	18.355	46.769
37	67	104	23.344	26.135	49.479	29.499	45.202	74.701
»	5	»	1.661	75	1.736	3.056	60	3.116
6.731	1.151	7.882	164.310	71.876	236.186	194.176	110.044	304.220

TABLEAU PAR GRANDES CATEGORIES

IMPORTATIONS

Mois de février 1957.

Comparaison avec le mois précédent.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES et numéros des groupements suivant la nomenclature générale des produits	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)			
	Février 1957.		Janvier 1957.		Février 1957.		Janvier 1957.	
	Étranger.	Zone franc.	Étranger.	Zone franc.	Étranger.	Zone franc.	Étranger.	Zone franc.
1. Animaux vivants et produits du règne animal...	26.887	1.282	35.093	1.955	4.185	299	5.667	423
2. Produits du règne végétal:								
Céréales	86.888	43.677	41.325	30.420	2.405	2.069	1.270	1.772
Autres produits du règne végétal	95.396	158.973	122.279	197.156	9.212	15.765	10.295	17.825
3. Graisses et huiles (animales et végétales); produits de leur dissociation; graisses alimentaires élaborées; cires d'origine animale ou végétale.	13.128	11.532	10.150	12.464	1.676	2.202	1.167	2.523
4. Produits des industries alimentaires; boissons; liquides alcoolisés et vinaigres; tabacs	47.017	190.208	50.822	202.914	3.860	11.631	4.171	12.999
5. Produits minéraux:								
Houilles crues, agglomérés, lignites, etc.	1.909.198	3.589	1.647.920	14.367	13.495	32	11.520	140
Produits pétroliers	1.856.196	4	2.177.723	»	24.092	»	25.919	»
Autres produits minéraux (minerais, matériaux, etc.)	482.773	160.918	471.435	184.601	5.190	1.998	5.468	2.653
6. Produits des industries chimiques et des industries connexes:								
Produits chimiques	24.278	121	29.355	155	2.981	50	3.625	98
Produits des industries parachimiques	37.945	12.329	59.383	11.215	2.753	463	3.182	391
7. Matières plastiques artificielles, éthers et esters de la cellulose, résines artificielles et ouvrages en ces matières; caoutchouc naturel ou synthétique factice pour caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	17.469	1.800	22.268	7.237	4.274	417	5.623	1.697
8. Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières; articles de bourrellerie, de sellerie et de voyage; maroquinerie et gainerie; ouvrages en boyaux	9.442	1.045	9.398	1.168	4.031	374	4.095	416
9 et ex 20. Bois, charbon de bois et ouvrages en bois; ameublement; liège; ouvrages de sparterie et de vannerie	40.355	21.981	49.580	46.789	1.535	717	1.987	1.374
10. Matières servant à la fabrication du papier; papier et ses applications	108.980	2.185	120.088	2.015	5.830	223	6.800	209
11. Matières textiles et ouvrages en ces matières:								
Matières premières textiles	68.709	2.809	80.348	6.794	20.899	676	24.652	1.454
Filés, fils et ficelles	1.728	39	2.031	43	549	2	722	3
Tissus et autres articles textiles	1.158	14	980	18	1.318	21	1.175	25
Articles confectionnés en tissu; bonneterie	5.473	587	6.405	798	880	65	951	84
12. Chaussures, coiffures, parapluies et parasols; fleurs artificielles et ouvrages en cheveux; éventails	167	13	164	13	329	11	227	13
13. Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica et matières analogues; produits céramiques; verre et ouvrages en verre	28.068	139	28.169	6	1.093	6	1.168	»
14. Perles fines, pierres gemmes et similaires, métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux et ouvrages en ces matières; bijouterie de fantaisie; monnaies	94	2	55	»	2.005	36	3.081	45
15 et ex 20. Métaux communs et ouvrages en ces métaux:								
Fontes, fers et aciers	129.881	7.320	145.362	11.008	5.516	200	6.638	761
Métaux communs non ferreux	19.803	4.578	22.607	5.783	5.662	580	6.850	1.524
Ouvrages en métaux	4.370	428	6.881	523	1.644	23	1.859	36
16. Machines et appareils; matériel électrique:								
Machines et appareils	17.699	66	19.853	39	12.633	14	14.076	9
Construction électrique	2.463	10	2.625	22	2.536	4	2.621	19
17. Matériel de transport	9.080	63	7.768	2	5.271	22	5.817	»
18. Instruments et appareils d'optique, de photographie et de cinématographie, de mesure, de vérification, de précision; instruments et appareils médico-chirurgicaux; horlogerie; instruments de musique; appareils d'enregistrement et de reproduction du son:								
Instruments de mesure et scientifiques; horlogerie	233	»	241	5	1.203	»	1.175	»
Instruments de musique	70	»	131	»	150	»	276	»
19. Armes et munitions	13	»	11	»	38	»	17	»
11x 20. Marchandises et produits divers, non dénommés ni compris ailleurs	119	14	168	39	152	5	206	7
21. Objets d'art, de collection et d'antiquité	»	»	»	»	109	2	122	1
Total	5.045.080	625.726	5.170.618	737.542	147.506	35.910	162.422	46.488
Total des importations du mois de février 1956					112.191	34.736		

DE MARCHANDISES — COMMERCE SPECIAL

EXPORTATIONS

Mois de février 1957.

Comparaison avec le mois précédent.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES et numéros des groupements suivant la nomenclature générale des produits.	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)			
	Février 1957.		Janvier 1957.		Février 1957.		Janvier 1957.	
	Étranger	Zone franc.	Étranger	Zone franc.	Étranger	Zone franc.	Étranger	Zone franc.
1. Animaux vivants et produits du règne animal...	4.152	6.725	7.026	7.422	975	1.736	1.352	1.988
2. Produits du règne végétal.....	243.791	48.714	238.541	51.790	6.221	1.501	7.017	1.988
3. Graisses et huiles (animales ou végétales); produits de leur dissociation; graisses alimentaires élaborées; cires d'origine animale ou végétale.	2.565	2.256	2.528	3.213	456	395	403	550
4. Produits des industries alimentaires; boissons; liquides alcooliques et vinaigres; tabacs:								
Boissons	33.904	20.254	28.404	18.806	4.117	1.295	3.678	1.280
Produits des industries alimentaires; tabacs.	39.200	35.201	70.143	47.353	1.462	4.057	2.876	5.099
5. Produits minéraux.....	2.205.898	235.122	2.135.753	250.721	8.604	2.503	8.395	2.760
6. Produits des industries chimiques et des industries connexes:								
Produits chimiques.....	41.105	14.069	39.662	10.025	2.595	667	2.725	522
Produits des industries parachimiques.....	182.695	27.357	141.880	27.875	4.589	4.015	4.848	4.655
7. Matières plastiques artificielles, éthers et esters de la cellulose, résines artificielles et ouvrages en ces matières; caoutchouc naturel ou synthétique factice pour caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	3.392	3.006	4.085	3.776	1.416	1.414	1.599	1.806
8. Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières; articles de bourrellerie, de sellerie et de voyage; maroquinerie et gainerie; ouvrages en Loyaux.....	3.387	731	3.450	920	2.064	365	1.809	569
9 et ex 20. Bois, charbon de bois et ouvrages en bois; ameublement; liège; ouvrages de sparterie et de vannerie.....	78.192	33.029	79.704	33.347	1.632	1.193	1.732	1.331
10. Matières servant à la fabrication du papier; papiers et ses applications.....	5.928	10.771	6.251	10.771	1.557	1.495	1.688	1.683
11. Matières textiles et ouvrages en ces matières								
Matières premières textiles.....	14.866	368	15.876	462	5.912	95	6.033	128
Filés, fils et ficelles.....	3.207	976	3.574	1.194	3.944	469	4.327	653
Tissus et autres articles textiles.....	1.497	3.648	1.539	5.319	3.274	3.845	3.327	5.193
Colis postaux concernant des produits textiles.	63	168	61	190	315	376	314	406
Articles confectionnés en tissu; bonneterie.	3.923	3.778	4.165	4.734	1.309	3.521	1.154	4.339
12. Chaussures, coiffures, parapluies et parasols; fleurs artificielles et ouvrages en cheveux, éventails	222	1.051	166	1.473	357	1.127	260	1.299
13 Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica et matières analogues; produits céramiques; verre et ouvrages en verre.....	15.743	13.354	17.778	13.323	1.352	898	1.501	993
14. Perles fines, pierres gemmes et similaires, métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux et ouvrages en ces matières; bijouterie de fantaisie; monnaies.....	16	51	24	58	1.612	363	2.766	450
15 et ex 20. Métaux communs et ouvrages en ces métaux:								
Fontes, fers et aciers.....	415.276	61.224	498.842	55.277	18.537	3.346	21.812	3.096
Métaux communs, non ferreux.....	2.136	1.022	1.655	1.045	607	281	509	304
Ouvrages en métaux.....	13.664	15.343	13.999	15.373	1.754	3.093	2.085	3.320
16. Machines et appareils; matériel électrique:								
Machines et appareils.....	9.068	4.812	9.110	5.019	5.167	3.088	5.600	3.170
Construction électrique.....	3.623	4.181	4.059	4.279	2.271	2.632	2.604	3.188
17. Matériel de transport:								
Voitures automobiles, cycles, etc.....	9.257	8.992	10.799	11.402	4.141	4.892	4.760	6.054
Autre matériel de transport.....	35.897	915	48.113	1.891	4.494	246	3.526	586
18. Instruments et appareils d'optique, de photographie et de cinématographie, de mesure, de vérification, de précision; instruments et appareils médico-chirurgicaux; horlogerie; instruments de musique; appareils d'enregistrement et de reproduction du son:								
Instruments de mesure et scientifiques; horlogerie	189	186	232	236	995	490	1.207	600
Instruments de musique.....	53	47	58	49	218	126	242	118
19. Armes et munitions.....	159	134	98	181	93	83	66	101
Ex 20. Marchandises et produits divers, non dénommés ni compris ailleurs.....	192	288	223	388	296	202	343	270
21. Objets d'art, de collection et d'antiquité.....	»	»	»	»	370	3	328	2
00. Colis postaux autres.....	90	1.126	140	1.194	263	790	321	954
Total.....	3.343.350	558.896	3.387.938	592.106	92.969	50.602	101.207	59.442
Total des exportations du mois de février 1956.....					81.667	41.444		

COMMERCE EXTERIEUR

Mois de février 1957.

Importations ..... 183,4 milliards de francs (dont or industriel: 0,8).
Exportations ..... 143,6 milliards de francs (dont or industriel: 0,9).
Balance ..... — 39,8 milliards de francs.

Se décomposant comme suit:

Pays étrangers.		*Zone franc.*	
Importations	147,5 milliards de francs (dont or industriel : 0,8).	Importations	35,9 milliards de francs (dont or industriel : néant).
Exportations	93,0 milliards de francs (dont or industriel : 0,9).	Exportations	50,6 milliards de francs (dont or industriel : néant).
Balance	— 54,5 milliards de francs.	Balance	+ 14,7 milliards de francs.

Pourcentage de couverture de nos importations par nos exportations.

Avec les pays étrangers..... 63 p. 100.
Avec la zone franc..... 141 p. 100.
Au total..... 78 p. 100.

EVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR

1956

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Octobre	Nov.	Déc.	Moyenne mensuelle.
A. — *Importations* (milliards de francs).													
Importations de l'étranger.....	91,1	112,2	129,8	124,9	128,6	133,3	131,7	120,5	123,8	148,8	134,1	131,8	126,2
Importations de la zone franc.....	30,4	34,7	45,3	43,5	49,6	43,2	38,1	34,8	30,8	35,9	37,0	38,8	38,5
Importations totales.....	121,5	146,9	175,1	168,4	178,2	176,5	169,8	155,3	154,6	184,7	171,1	170,6	164,7
B. — *Exportations* (milliards de francs).													
Exportations vers l'étranger.....	82,7	81,7	98,2	96,5	91,2	96,7	96,1	82,7	83,9	97,2	99,5	94,4	91,7
Exportations vers la zone franc.....	30,4	41,4	47,5	47,3	41,7	43,9	43,3	41,7	37,6	50,1	53,7	43,2	43,5
Exportations totales	113,1	123,1	145,7	143,8	132,9	140,6	139,4	124,4	121,5	147,3	153,2	137,6	135,2
C. — *Pourcentage de couverture de nos importations par nos exportations.*													
Avec les pays étrangers.....	88	73	76	77	71	73	73	69	68	65	74	72	72
Avec la zone franc.....	100	119	105	109	84	102	114	120	122	140	145	111	113
Au total	91	84	83	85	75	80	82	80	79	80	90	81	82

1957

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Octobre	Nov.	Déc.	Moyenne mensuelle.
A. — *Importations* (milliards de francs).													
Importations de l'étranger.....	162,4	147,5											155,0
Importations de la zone franc.....	46,5	35,9											41,2
Importations totales.....	208,9	183,4											196,2
B. — *Exportations* (milliards de francs).													
Exportations vers l'étranger.....	101,2	93,0											97,1
Exportations vers la zone franc.....	59,4	50,6											55,0
Exportations totales	160,6	143,6											152,1
C. — *Pourcentage de couverture de nos importations par nos exportations.*													
Avec les pays étrangers.....	62	63											63
Avec la zone franc.....	128	141											133
Au total	77	78											78

Ministère des affaires économiques et financières.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Avis de concours pour le recrutement de personnels techniques de la météorologie nationale au secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

Il est prévu au secrétariat d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale) l'ouverture des concours suivants:

Les 12, 13 et 14 juin 1957 pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux météorologiques (corps métropolitain);

Les 25 et 26 juin 1957 pour le recrutement d'adjoints techniques stagiaires de la météorologie.

Le nombre de places offertes aux concours sera fixé ultérieurement.

Les épreuves écrites auront lieu dans les centres suivants:

Pour le concours d'élève ingénieur des travaux météorologiques: Paris, Rennes, Tours, Strasbourg, Bordeaux, Lyon, Toulouse, Marseille, Ajaccio, Alger, Casablanca et Tunis;

Pour le concours d'adjoint technique de la météorologie: mêmes centres, ainsi que Fort-de-France, Pointe-à-Pitre, Cayenne et Saint-Denis-de-la-Réunion.

Les épreuves orales du concours d'élève ingénieur des travaux météorologiques se dérouleront dans des centres et à des dates qui seront fixés ultérieurement.

Les inscriptions seront reçues entre le 1er avril et le 2 mai 1957 à la direction de la météorologie nationale (bureau des concours), 1, quai Branly, Paris (7e), à laquelle il convient de s'adresser pour obtenir les formulaires d'inscription, programme des concours et tous renseignements de carrières.

Seront forclos les candidats dont le dossier complet ne sera pas parvenu avant le 2 mai 1957, terme de rigueur.

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° *Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.*

La Société nationale des chemins de fer français a fait part à l'administration supérieure de la mise en vigueur, le 1er avril 1957, d'un premier supplément au tarif international pour le transport à petite vitesse de produits sidérurgiques de certaines gares luxembourgeoises à destination de certaines gares des chemins de fer de la Sarre (édition du 1er mai 1956).

(*Paris, le 23 mars 1957.*)

La Société nationale des chemins de fer français a fait part à l'administration supérieure de son intention de mettre en vigueur, le 1er avril 1957, un tarif international pour le transport, en grande vitesse, des pommes de terre en provenance d'Espagne et à destination de la Grande-Bretagne.

Ce tarif est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 23 mars 1957.*)

La Société nationale des chemins de fer français a fait connaître à l'administration supérieure qu'elle mettra en vigueur, le 1er avril 1957, une nouvelle édition du tarif international pour le transport de coke sidérurgique entre l'Italie et le Luxembourg.

Ce tarif, qui annule et remplace celui du 25 janvier 1957, est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 20 mars 1957.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de mettre en vigueur un troisième supplément au tarif international pour le transport, à petite vitesse, par rame, des ferrailles pour la refonte en provenance d'un pays ne faisant pas partie de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (C. E. C. A.) importées *via* les ports belges à destination de la France et de la Sarre.

Ce supplément, qui concerne l'inscription de deux nouvelles relations, est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 20 mars 1957.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de reconduire, pour une période d'un an, le tarif international pour le transport, à petite vitesse, par wagon complet, de pierres à macadam, de certaines gares belges désignées à destination des gares situées dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, dont les dispositions viennent à expiration le 30 avril 1957.

Ce tarif, qui fait l'objet d'une nouvelle édition, est déposé dans les gares intéressées, où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 20 mars 1957.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier comme suit, à partir du 1er mai 1957, le tarif n° 14:

Dispositions spéciales à certains transports.

. . . . . .

II. — MARCHANDISES EXPORTÉES OU NON

Transports des objets de longueur exceptionnelle.

. . . . . .

LONGUEUR DES OBJETS	. . . . .
Supérieure à 8 mètres sans excéder 12 mètres (*a*)....	. . . . .
Supérieure à 12 mètres (*a*) sans excéder 15 mètres...	. . . . .
. . . . .	. . . . .

(*a*) 12,192 mètres pour les tubes et tuyaux métalliques de longueur standard internationale (40 pieds anglais) pour pipe-lines.

. . . . . .

(*Paris, le 21 mars 1957.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de mettre en vigueur un additif au tarif international (C. E. C. A.) pour le transport à petite vitesse de la houille et du coke de houille de certaines gares des bassins d'Aix-la-Chapelle et de la Ruhr à destination de certaines gares françaises.

Cet additif, qui concerne l'insertion de nouvelles relations, est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 21 mars 1957.*)

La Société nationale des chemins de fer français a fait connaître à l'administration supérieure son intention de mettre en vigueur, le 1er avril 1957, un troisième supplément au tarif international C. E. C. A. n° 3201 pour le transport, à petite vitesse, par train complet, des minerais de fer de l'Est de la France sur la Belgique (édition du 1er mai 1956).

Ce supplément est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 22 mars 1957.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de publier, à partir du 1er avril 1957, un quatrième supplément au tarif international pour le transport à petite vitesse, par train complet, des minerais de fer de l'Ouest de la France sur la Belgique.

Ce supplément est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 22 mars 1957.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier comme suit, à partir du 1er mai 1957, les dispositions des tarifs nos 7, 13 et 14, les conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises et le recueil T.

TARIF N° 14

. . . . . .

Dispositions spéciales à certains transports.

. . . . . .

II. — MARCHANDISES EXPORTÉES OU NON

. . . . . .

Transports des agrès de chargement fournis par les expéditeurs pour arrimer les marchandises.

Les supports de bâches ainsi que les agrès de chargement (chevalets, charpentes . . . . . .) dans les conditions suivantes:

a) Transport à charge:

Lorsque le poids des agrès est déclaré séparément, avec indication de la marchandise pour laquelle ils sont utilisés, ces agrès . . . . . ils sont utilisés.

Si le poids des agrès dépasse cette limite et si l'envoi ne concerne qu'une seule marchandise, le poids en excédent est ajouté à celui de cette marchandise et taxé comme telle.

Lorsque l'envoi est composé en totalité de marchandises différentes soumises au présent tarif, le poids en excédent est ajouté au poids de la marchandise qui domine ou à égalité de poids à celui de la marchandise qui paye le prix le plus élevé.

A défaut de déclaration du poids des agrès, ces agrès sont taxés comme si la totalité de leur poids était en excédent.

b) Transport des agrès ayant servi ou devant servir à l'arrimage:

Les transports des agrès ayant servi ou devant servir à l'arrimage sont effectués aux conditions des tarifs qui leur sont normalement applicables.

Renvois:

. . . . . .

(12) Cette désignation . . . . . .

. . . . . à des usines sidérurgiques.

A cet effet, l'expéditeur est tenu de compléter la désignation de sa marchandise sur la déclaration d'expédition par la mention: « . . . . . pour la refonte dans l'usine sidérurgique du destinataire ».

. . . . . *Conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises.*

. . . . . .

Article 49. — Tarifs à maximum et à minimum.

. . . . . .

II. — Pour certaines marchandises dont le transport . . . . . et de « barème minimum » un seul numéro de barème de la série 900 à 999. Dans ce cas . . . . . ce barème.

Toutefois, le chemin de fer peut, ... à 15 p. 100 sur les prix de ce barème; ces prix d'application . . . . . S. N. C. F.

TARIFS Nos 7, 13 ET 14 ET RECUEIL T

Suppression de l'appellation « EUR » des barèmes de la série 900 à 999.

(*Paris, le* 21 *mars* 1957.)

La Société nationale des chemins de fer français a informé l'administration supérieure de son intention de mettre en vigueur, le 3 avril 1957, un huitième rectificatif au tarif international pour le transport des marchandises entre les Etats membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (C. E. C. A.).

Ce rectificatif, qui tient compte du relèvement du minimum de perception sur les lignes des chemins de fer néerlandais, est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le* 15 *mars* 1957.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier, à partir du 1er mai 1957, comme il est indiqué ci-après, le texte du *littera* H du titre II: « Dispositions spéciales à certains transports » prévu aux conditions d'application du tarif n° 3.

TARIF N° 3

CONDITIONS D'APPLICATION

. . . . . .

II. — *Dispositions spéciales à certains transports.*

. . . . . .

H. — Transports de fruits non dénommés, légumes non dénommés et pomme de terre.

S'il y a avantage pour le public et par dérogation aux dispositions de l'article 51 des conditions générales d'application des tarifs, la taxe d'un envoi chargé dans plusieurs wagons est calculée de la façon suivante:

1° En provenance d'une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant un port méditerranéen à destination d'une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français:

a) Envoi pour lequel le minimum de poids le plus élevé fixé par le tarif appliqué est égal à 12 tonnes.

Le prix du barème prévu pour la condition de tonnage de 12 tonnes est appliqué sur le poids total de l'envoi, sous réserve que le poids taxé soit, au minimum, pour l'ensemble de l'envoi, de 10 tonnes par wagon;

b) Envoi pour lequel le minimum de poids le plus élevé fixé par le tarif appliqué est égal à 15 tonnes.

Le prix du barème prévu pour la condition de tonnage de 15 tonnes est appliqué sur le poids total de l'envoi, sous réserve que le poids taxé soit, au minimum, pour l'ensemble de l'envoi, de 12 tonnes par wagon;

2° En provenance d'une gare de la Société nationale des chemins de fer français située sur la ligne de Morlaix inclus à Roscoff inclus, de la Gouesnière-Cancale—Saint-Méloir ou de Saint-Malo—Saint-Servan à destination d'une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français.

Envoi pour lequel le minimum de poids le plus élexé fixé par le tarif est égal à 12 tonnes.

Le prix du barème prévu pour la condition de tonnage de 12 tonnes est appliqué sur le poids total de l'envoi, sous réserve que le poids taxé soit, au minimum, pour l'ensemble de l'envoi, de 9 tonnes par wagon;

3° Au départ de Marseille (toutes gares) et sur des relations où il existe un courant régulier de wagons couverts vides en retour.

A titre provisoire et pour une durée d'application qui, sauf prorogation, prendra fin le 31 août 1957, le chemin de fer peut fournir deux de ces wagons au lieu et place d'un wagon du chemin de fer habituellement utilisé pour le transport des fruits non dénommés, des légumes non dénommés et des pommes de terre.

Dans ce cas, la taxe est établie comme si le chargement des deux wagons fournis avait été effectué dans un seul wagon, à condition que le barème applicable soit exclusivement celui qui correspond au minimum de poids le plus élevé prévu par le tarif.

Les gares destinataires... (le reste sans changement).

. . . . . .

(*Paris, le* 21 *mars* 1957.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à compléter comme suit, à partir du 1er mai 1957, les dispositions du chapitre 3 (§ XVIII) du tarif n° 3.

CHAPITRE 3. — Société nationale des chemins de fer français.

. . . . . .

§ XVIII. — . . . . . .

GARES destinataires.	TONNAGE MINIMUM annuel à réaliser par: le groupement.	TONNAGE MINIMUM annuel à réaliser par: chacun des membres du groupement.	TAUX de la réduction appliquée.	TAUX minimum de la réduction moyenne.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Marseille (toutes gares).	18.000 t.	300 t.	20 p. 100 pour le tonnage en excédent de 17.000 t.	8 p. 100.

(*Paris, le* 21 *mars* 1957.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition tendant à fixer comme suit les taux des allocations à verser par certaines gares aux camionneurs agréés, en application du tarif n° 110.

GARES	TAUX PROPOSÉS — Expéditions de détail d'un poids de (1): 60 à 1.000 kg (avec minimum calculé sur 100 kg par expédition) (2) — Prix par 100 kg.	60 à 1.000 kg (avec minimum calculé sur 100 kg par expédition) (2) — Maximum par expédition.	1.000 kg à 5.000 kg. — Prix par 100 kg.
Châtellerault	50	330	33
Morez	55	330	33
Pau	80	480	48
Villeneuve-sur-Lot..	50	330	33

(1) Pour les petits containers de chemin de fer munis d'organes de roulement d'une contenance minimum de 1 mètre cube et maximum de 3 mètres cubes, la rémunération est calculée sur le poids taxé augmenté du double de la tare de l'engin, cette rémunération couvrant à la fois le transport à plein et le transport à vide en retour ou allant prendre charge.

(2) 50 kg pour les expéditions de détail dont le poids taxé n'excède pas 50 kg.

(18 *mars* 1957.)

2° *Prorogation de conventions.*

Conformément à l'article 14 du cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français a fait connaître son intention de proroger jusqu'au 30 juin 1958 la convention tarifaire qu'elle a conclue avec la société Transportes Ferroviaros Especiales S. A. (Transfesa).

(*16 mars* 1957.)

Conformément à l'article 14 du cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français a fait connaître son intention de proroger jusqu'au 31 juillet 1958 la convention tarifaire qu'elle a conclue avec la Société des transports de véhicules automobiles (S. T. V. A.).

(*Paris, le 19 mars* 1957.)

3° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.*

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — Autorisations provisoires.

14 *mars* 1957. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 28 février 1957 tendant à ajouter au paragraphe 5 de l'annexe III au tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre, la gare de Brébach en tant que gare destinataire, à la relation Boulogne-Ville—Sarrebruck. (*Journal officiel* du 5 mars 1957.)

Autorisation de mise en application provisoire de ces dispositions à compter du 1er avril 1957, sous réserve de la décision à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

22 *mars* 1957. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 6 mars 1957 tendant à la mise en vigueur d'une nouvelle édition du tarif international pour le transport de vieux papiers de certaines gares néerlandaises désignées à Champigneulles et Laneuveville-devant-Nancy. (*Journal officiel* du 12 mars 1957.)

Autorisation de mise en vigueur de ces dispositions à dater du 1er avril 1957, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

B. — Homologations.

20 *mars* 1957. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 19 février 1957 tendant à mettre en vigueur un deuxième supplément au tarif international pour le transport, à petite vitesse, par rame, des ferrailles pour la refonte en provenance d'un pays ne faisant pas partie de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (C. E. C. A.) importées via les ports belges à destination de la France et de la Sarre. (*Journal officiel* du 26 février 1957.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur à partir du 15 mars 1957 par décision du 8 mars 1957. (*Journal officiel* du 12 mars 1957.)

20 *mars* 1957. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 22 février 1957 tendant:

A mettre en vigueur un tarif international pour le transport de certaines marchandises, par wagon complet, entre la France d'une part, le Danemark, la Suède et la Norvège d'autre part;

A supprimer corrélativement à la même date les tarifs internationaux marchandises désignés ci-après:

Tarif international pour le transport de certaines marchandises entre le Danemark d'une part et la France d'autre part (édition du 1er décembre 1954);

Tarif international pour le transport de certaines marchandises par wagon complet entre la France et la Suède (édition du 15 avril 1955);

Tarif international pour le transport des groupages de marchandises entre la France et le Danemark (édition du 15 novembre 1955);

Tarif international pour le transport, à grande vitesse, des dattes par wagon complet entre Marseille et les Pays Scandinaves (édition du 15 septembre 1956);

Tarif international pour le transport, à grande vitesse, des bananes par wagon complet entre le Havre et le Danemark (édition du 15 décembre 1956). (*Journal officiel* du 26 février 1957.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur à partir du 15 mars 1957 donnée par décision du 9 mars 1957. (*Journal officiel* du 12 mars 1957).

18 *mars* 1957. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 21 février 1957 tendant:

1° A proroger jusqu'au 31 mars 1958 les dispositions du renvoi *a* du chapitre 13, paragraphe 1 du tarif n° 22;

2° A maintenir sans limitation de durée, les dispositions du chapitre 11, paragraphe III, du tarif n° 14.

Par ailleurs, conformément à l'article 11-1° *b* du cahier des charges, vous m'avez informé de votre intention de proroger certains prix d'application dont la durée est limitée au 31 mars 1957. (*Journal officiel* du 26 février 1957.)

Homologation accordée, à titre provisoire, sous la réserve, acceptée par la Société nationale des chemins de fer français, que le prix d'application créé, dans le cadre du tarif n° 19, chapitre 1er, en faveur des déchets de carton ou de papier et vieux papiers destinés à la fabrication du carton ou du papier, du papier d'emballage non dénommé, expédiés de gares désignées de la région parisienne à Vernon (Eure) ou vice-versa, sera prorogé pour un an jusqu'au 31 mars 1958.

18 *mars* 1957. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 21 février 1957 tendant à l'inscription des jus de fruits (en wagons-réservoirs ou en containers-citernes) dans le cartouche reproduit en tête du tarif n° 6, parmi les marchandises admises d'office au transport en régime accéléré. (*Journal officiel* du 26 février 1957.)

16 *mars* 1957. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 21 février 1957 tendant à créer, au chapitre 3, paragraphe XVIII, du tarif n° 3, des dispositions applicables aux châtaignes et marrons, fruits non dénommés, légumes non dénommés et pommes de terre transportés en régime accéléré à destination de Bruyères (Vosges), Epinal et Remiremont. (*Journal officiel* du 26 février 1957.)

16 *mars* 1957. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 22 février 1957 tendant à insérer dans les tarifs de la banlieue de Paris, fascicule II (nomenclature des gares, tableaux 39, « Billets et cartes »), la tarification à appliquer dans les relations entre la halte de « La Hacquinière » et:

Les gares de la section de ligne de Massy-Palaiseau à Saint-Remy-les-Chevreuse;

Les stations de la Régie autonome des transports parisiens. (*Journal officiel* du 26 février 1957.)

16 *mars* 1957. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 21 février 1957 tendant à supprimer les dispositions du paragraphe VI, chapitre 3 du tarif n° 3 et à créer au paragraphe XVIII du même chapitre de nouvelles dispositions applicables aux châtaignes et marrons, fruits non dénommés, légumes non dénommés, pommes de terre expédiés en régime accéléré d'une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français à destination de Saverne. (*Journal officiel* du 26 février 1957.)

AGRICULTURE

Avis de concours relatif au recrutement de personnel enseignant à l'école nationale d'agriculture de Rennes.

Un concours sur titres et sur épreuves sera ouvert à l'école nationale d'agriculture de Rennes, à une date qui sera fixée ultérieurement, pour le recrutement d'un maître de conférences de zoologie à cet établissement.

Ce concours sera organisé dans les conditions prévues par l'arrêté du 12 août 1954, publié au *Journal officiel* du 29 août 1954.

Tous renseignements complémentaires pourront être fournis sur demande adressée soit au directeur de l'école nationale d'agriculture de Rennes (Ille-et-Vilaine), soit au secrétariat d'Etat à l'agriculture (direction de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles, 1er bureau), 78, rue de Varenne, à Paris (7e).

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Avis de concours pour le recrutement de professeurs techniques adjoints de centres d'apprentissage.

Des concours pour le recrutement de professeurs techniques adjoints de centres d'apprentissage s'ouvriront, à partir du 13 mai 1957, pour les spécialités suivantes:

Ajustage d'études d'aviation: deux places.
Mécanique d'instruments de bord d'aéronautique: deux places.
Montage électrique d'aviation: une place.

(Ces emplois sont vacants au centre d'apprentissage, 81, rue L.-Girard, à Malakoff.)

Electroplaste: une place.

(Emploi vacant au centre d'apprentissage, 15, rue Condorcet, à Montreuil.)

(Inscriptions reçues pour les spécialités ci-dessus par le recteur de l'académie de Paris, inspection principale de l'enseignement technique, 91, avenue Ledru-Rollin, Paris [11e]).

Charpente métallique: trois places.

(Ces emplois sont vacants au centre d'apprentissage avenue de Dunkerque, à Lille, au centre d'apprentissage de Petit-Quevilly [Seine-Maritime] et au centre d'apprentissage de Bernay [Eure]).

Peinture en voiture auto: une place.

(Emploi vacant au centre d'apprentissage de Marcq-en-Barœul [Nord]).

(Inscriptions reçues pour les deux spécialités ci-dessus par le recteur de l'académie de Lille, inspection principale de l'enseignement technique, 19, rue Saint-Jacques, Lille.)

Tôlier formeur: deux places.

(Emplois vacants au centre d'apprentissage de Tournon [Ardèche].)

Sellier garnisseur: une place.

(Emploi vacant au centre d'apprentissage de Tournon [Ardèche].)

(Inscriptions reçues pour ces deux spécialités par le recteur de l'académie de Grenoble, inspection principale de l'enseignement technique, caserne Dode, rue J.-Chanrion, à Grenoble.)

Les candidats doivent être âgés de vingt-trois ans au moins au 31 décembre 1957 et de quarante-cinq ans au plus au 1er janvier 1957 et doivent, en outre, avoir travaillé pendant cinq ans dans la profession.

Les inscriptions seront reçues pour ces concours jusqu'au 4 mai 1957

Avis de concours pour le recrutement d'un professeur technique géomètre à l'école nationale professionnelle de Nantes.

Un concours pour le recrutement d'un professeur technique géomètre à l'école nationale professionnelle de Nantes s'ouvrira au Conservatoire national des arts et métiers, 292, rue Saint-Martin, Paris, le jeudi 13 juin 1957.

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes:

1° Age: vingt-cinq ans au moins au 31 décembre 1957; trente-cinq ans au plus au 1er janvier 1957;

2° Titres ou références professionnelles exigés:

a) Etre titulaire du diplôme de géomètre expert D. P. L. G.;

b) Etre titulaire d'un diplôme d'ingénieur géomètre;

c) Etre titulaire du diplôme de l'école supérieure des géomètres et topographes ou de l'institut de topométrie et justifier, postérieurement à la sortie de ces écoles, de deux ans au moins d'activité professionnelle soit en qualité de géomètre ou de topographe, soit en qualité de professeur technique adjoint ou de maître auxiliaire dans les sections géomètres;

d) Avoir servi pendant cinq ans au minimum en qualité de professeur technique adjoint ou de maître auxiliaire dans les sections géomètres.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 1er juin 1957 par le 5e bureau de la direction de l'enseignement technique, 44, rue de Bellechasse, Paris (7e), où tous renseignements relatifs au règlement du concours et à la constitution du dossier d'inscription seront fournis sur demande.

Avis de concours pour le recrutement d'un professeur technique adjoint à l'école technique de photographie et de cinématographie de Paris.

Un concours pour le recrutement d'un professeur technique adjoint de photographie à l'école technique de photographie et de cinématographie de Paris s'ouvrira à partir du 6 mai 1957.

Les candidats doivent être âgés de vingt-trois ans au moins au 31 décembre 1957 et de trente-cinq ans au plus au 1er janvier 1957 et doivent, en outre, avoir travaillé pendant cinq ans dans la profession.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 4 mai 1957 par le recteur de l'académie de Paris, inspection principale de l'enseignement technique, 91, avenue Ledru-Rollin, Paris (11e), où tous renseignements relatifs à la constitution du dossier d'inscription et au règlement du concours seront fournis sur demande.

Ministère des affaires sociales.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de concours pour le recrutement de rédacteurs à l'hôpital intercommunal d'Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise).

Un concours sur épreuves pour le recrutement de deux rédacteurs aura lieu les 27 et 28 mai 1957 à l'hôpital intercommunal d'Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise).

Peuvent faire acte de candidature les personnes de nationalité française titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, d'un brevet d'officier de l'armée active de terre, de mer ou de l'air, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les agents ne possédant pas ces diplômes mais comptant au moins trois ans de services effectifs en qualité de secrétaire d'administration hospitalière ou de commis dans un établissement public d'hospitalisation, de soins ou de cure.

Les candidats devront avoir eu vingt et un ans au moins et trente ans au plus au 1er janvier 1957. Toutefois, cette limite d'âge sera reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils et militaires ouvrant des droits à la retraite, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Les dossiers de candidature devront parvenir avant le 27 avril 1957 au secrétariat de l'hôpital intercommunal d'Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise), qui adressera aux personnes qui en feront la demande le programme des épreuves et la liste des pièces à fournir par les candidats pour constituer leur dossier.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
Jean-Paul MARTIN

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	Pays	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France	Cours extrêmes cotés à la Bourse du 25 mars 1957.
330 ..	Etats-Unis	1 $ U S A	350 (1)	....	330 .. ..
306 40	Canada	1 $ Can	....	....	306 30 306 15
462 50	Côte Fse Somalis	100 F Djib	464 0727	....	....
2900 ..	Mexique	100 pes	2900 ..	....	....
8396 ..	Allemagne occid	100 D Mk	8333 33	8271 .. 8396 ..	8396 .. ..
1263 ..	Autriche	100 sch.	1246 15	1236 60 1256 25	1263 .. ..
701 50	Belgique	100 F b	700 ..	694 75 705 25	701 25 701 50
5975 50	Danemark	100 c. d	5957 22	5918 75 5975 75	5977 50 5976 50
986 25	Cde-Bretagne ..	1 liv st	980 ..	972 05 987 25	986 75 986 60
56 05	Italie	100 lire	55 895	55 50 56 13	56 035 56 035
4687 ..	Norvège	100 c. n	4660 ..	4653 50 4687 ..	4687 .. ..
9263 ..	Pays-Bas	100 fl.	9240 97	9141 60 9270 90	9257 .. 9254 50
6816 50	Suède	100 c. s	6795 655	6715 .. 6816 50	6816 .. 6815 50
8044 50	Suisse	100 f. s	8023 50	7944 .. 8084 ..	8039 50 8037 ..
4687 ..	Egypte	1 liv ég	1666 64	....	....
1258 ..	Portugal	100 esc	1247 30	1235 75 1258 40	1248 .. 1247 ..
4697 50	Tchécoslovaquie	100 kcs	4681 44	4631 50 4697 50	4697 50 ....
117 40	Yougoslavie....	100 din	116 666	115 70 117 60	....

Zone C. F. A..... 100 F C. F. A..... 200

Zone C. F. P..... 100 F C. F. P..... 430

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 331 de l'office des changes

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société anonyme des Etablissements A. OLIER

CAPITAL : 562 500.000 F
SIÈGE SOCIAL : RUE AMADÉO, CLERMONT-FERRAND
Registre du commerce : Clermont-Ferrand n° 55-B 70.

OBLIGATIONS 5 0/0 1930

Utilisant la possibilité que lui a conférée la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 19 avril 1930, le conseil d'administration a décidé, dans sa séance du 24 novembre 1955, de procéder à compter du 1er mai 1957 au remboursement de toutes les obligations 5 0/0 1930 restant à rembourser.

LISTE NUMERIQUE

des 2.124 obligations 5 0/0 1930 non amorties ou amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées. Dans ces 2.124 obligations, 1.790 sont amorties par anticipation et sont remboursables à 1.020 F, à partir du 1er mai 1957, contre remise des corps des titres (1.000+1,30 soulte+18.70 impôt revenu retenu aux porteurs suivant accord de février 1939).

NUMÉROS des titres.	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES des tirages.
25	1955	251	1957	463	1955
26	1954	253	1957	464	1955
27	1957	255	1957	466	1957
31	1955	262	1957	467	1957
33	1957	270	1957	469	1957
35	1956	271	1957	470	1957
51	1957	275	1956	476	1957
52	1957	276	1957	477	1957
61	1957	278	1957	479	1957
62	1957	280	1957	480	1957
65	1956	286	1957	482	1957
66	1957	287	1957	483	1957
67	1955	290	1957	484	1953
69	1957	297	1957	485	1957
74	1957	350	1953	487	1957
75	1956	363	1956	488	1956
89	1957	371	1957	509	1957
105	1954	376	1956	550	1956
124	1957	388	1957	571	1957
125	1957	389	1957	573	1957
135	1956	392	1957	574	1957
164	1957	393	1955	576	1957
165	1957	396	1957	577	1957
168	1957	400	1955	579	1956
174	1957	404	1957	587	1956
175	1956	405	1957	588	1957
176	1957	407	1955	595	1957
180	1957	408	1957	597	1957
182	1957	417	1957	598	1954
183	1957	423	1957	604	1957
207	1957	426	1957	610	1957
215	1956	429	1957	612	1955
216	1957	448	1956	613	1955
217	1955	449	1957	614	1956
218	1955	451	1957	627	1957
219	1956	453	1957	643	1957
236	1954	455	1957	644	1957
237	1954	456	1955	645	1957
242	1957	460	1957	648	1957
245	1955	461	1957	649	1957
246	1956	462	1955	650	1957
652	1957	922	1957	1.116	1957
653	1957	923	1957	1.118	1957
655	1957	926	1956	1.119	1957
658	1957	928	1957	1.122	1957
660	1957	929	1957	1.128	1957
662	1955	931	1957	1.129	1957
663	1956	932	1957	1.135	1957
664	1957	933	1957	1.136	1957
670	1956	934	1957	1.138	1957
682	1957	950	1956	1.139	1957
684	1957	955	1957	1.140	1957
694	1957	974	1957	1.141	1957
695	1956	975	1957	1.143	1957
696	1957	986	1957	1.148	1957
697	1953	989	1957	1.149	1957
698	1954	990	1957	1.151	1957
699	1954	1.007	1957	1.153	1957
700	1951	1.008	1957	1.154	1957
702	1957	1.009	1957	1.155	1957
703	1955	1.018	1957	1.157	1957
704	1955	1.020	1957	1.158	1957
709	1957	1.028	1957	1.171	1957
713	1957	1.029	1957	1.172	1957
714	1957	1.030	1957	1.173	1957
735	1957	1.032	1955	1.174	1957
737	1957	1.033	1955	1.175	1957
739	1957	1.036	1957	1.181	1957
740	1957	1.037	1957	1.182	1957
776	1957	1.038	1957	1.184	1957
781	1957	1.040	1956	1.191	1957
783	1957	1.041	1957	1.192	1957
786	1957	1.044	1957	1.194	1957
787	1957	1.045	1955	1.201	1957
788	1957	1.051	1956	1.203	1957
798	1957	1.052	1957	1.205	1957
809	1957	1.053	1957	1.207	1957
810	1956	1.033	1957	1.210	1957
811	1957	1.064	1957	1.211	1957
813	1957	1.065	1957	1.213	1957
814	1957	1.067	1957	1.217	1957
818	1957	1.069	1957	1.219	1957
833	1957	1.070	1956	1.221	1956
835	1957	1.077	1957	1.222	1957
858	1957	1.078	1957	1.223	1957
862	1957	1.079	1956	1.225	1957
863	1957	1.080	1957	1.223	1957
864	1955	1.083	1957	1.229	1957
865	1957	1.084	1957	1.230	1956
868	1957	1.087	1957	1.236	1957
869	1957	1.088	1957	1.237	1957
870	1957	1.089	1957	1.253	1951
871	1957	1.090	1956	1.256	1957
872	1956	1.091	1957	1.257	1957
873	1957	1.093	1957	1.259	1957
875	1957	1.094	1957	1.261	1957
877	1957	1.095	1957	1.263	1957
878	1957	1.096	1956	1.271	1950
879	1957	1.097	1957	1.272	1957
881	1955	1.098	1957	1.274	1957
882	1951	1.100	1955	1.275	1957
883	1957	1.102	1957	1.288	1957
884	1957	1.103	1957	1.290	1957
885	1957	1.104	1957	1.291	1957
888	1957	1.105	1955	1.319	1957
891	1957	1.107	1957	1.323	1957
893	1957	1.109	1956	1.325	1957
896	1957	1.110	1957	1.326	1956
897	1957	1.111	1957	1.332	1957
902	1957	1.112	1957	1.334	1957
910	1957	1.113	1957	1.336	1957
914	1957	1.114	1957	1.340	1957
915	1957	1.115	1957	1.342	1956

NUMÉROS des titres.	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES des tirages.
1.345	1957	1.696	1957	1.936	1953	2.299	1957	2.544	1957	2.899	1950
1.348	1957	1.698	1957	1.938	1952	2.304	1955	2.546	1957	2.900	1944
1.351	1957	1.707	1957	1.939	1957	2.305	1957	2.547	1957	2.903	1949
1.353	1957	1.710	1957	1.940	1951	2.309	1957	2.549	1957	2.907	1957
1.357	1957	1.716	1957	1.948	1957	2.322	1954	2.551	1957	2.926	1951
1.358	1957	1.717	1957	1.950	1957	2.323	1953	2.552	1957	2.927	1954
1.359	1943	1.720	1957	1.951	1954	2.324	1957	2.554	1957	2.928	1948
1.360	1954	1.723	1957	1.952	1954	2.325	1953	2.556	1957	2.929	1955
1.361	1955	1.725	1957	1.953	1956	2.332	1957	2.557	1957	2.930	1955
1.365	1957	1.728	1957	1.954	1955	2.333	1957	2.560	1957	2.931	1953
1.367	1957	1.729	1957	1.955	1957	2.334	1956	2.572	1956	2.932	1946
1.384	1957	1.732	1957	1.966	1957	2.335	1957	2.599	1957	2.951	1956
1.387	1957	1.733	1957	1.967	1954	2.337	1957	2.610	1955	2.956	1957
1.459	1957	1.735	1957	1.968	1957	2.340	1957	2.611	1957	2.958	1957
1.474	1957	1.736	1957	1.970	1957	2.341	1957	2.612	1957	2.969	1956
1.481	1957	1.739	1957	1.971	1957	2.346	1957	2.614	1957	2.970	1957
1.485	1957	1.740	1957	1.974	1957	2.347	1956	2.649	1957	2.978	1945
1.502	1956	1.742	1956	1.975	1955	2.348	1957	2.677	1957	2.979	1946
1.513	1957	1.746	1956	1.976	1943	2.349	1957	2.679	1957	2.980	1953
1.517	1957	1.747	1957	1.977	1957	2.350	1953	2.683	1957	2.981	1954
1.519	1957	1.750	1957	1.978	1944	2.351	1957	2.685	1957	2.985	1956
1.522	1957	1.751	1957	1.979	1957	2.352	1957	2.689	1957	2.986	1957
1.524	1957	1.752	1957	1.980	1955	2.354	1957	2.691	1957	2.996	1957
1.533	1957	1.755	1957	1.981	1957	2.355	1957	2.693	1957	3.009	1957
1.534	1957	1.766	1957	1.982	1957	2.358	1957	2.695	1957	3.010	1957
1.542	1957	1.767	1957	1.995	1957	2.359	1957	2.701	1957	3.013	1957
1.544	1956	1.768	1957	2.011	1954	2.363	1957	2.703	1957	3.019	1957
1.545	1957	1.776	1957	2.012	1957	2.376	1957	2.705	1957	3.024	1957
1.546	1957	1.787	1957	2.020	1957	2.377	1957	2.708	1957	3.025	1956
1.550	1957	1.788	1957	2.021	1951	2.394	1957	2.712	1957	3.026	1957
1.553	1957	1.791	1957	2.022	1955	2.397	1956	2.714	1957	3.028	1957
1.556	1957	1.794	1957	2.023	1957	2.398	1953	2.715	1957	3.029	1957
1.557	1957	1.797	1956	2.036	1957	2.400	1951	2.721	1956	3.031	1957
1.559	1957	1.798	1957	2.037	1957	2.408	1957	2.736	1957	3.033	1957
1.561	1957	1.802	1957	2.038	1946	2.412	1957	2.737	1957	3.034	1957
1.562	1957	1.803	1957	2.039	1957	2.413	1957	2.740	1957	3.036	1957
1.564	1957	1.806	1957	2.040	1957	2.415	1957	2.743	1957	3.037	1956
1.565	1957	1.809	1957	2.041	1957	2.416	1957	2.750	1956	3.042	1957
1.567	1957	1.813	1957	2.042	1957	2.418	1957	2.751	1957	3.043	1957
1.568	1957	1.823	1956	2.046	1957	2.419	1957	2.752	1957	3.044	1957
1.570	1957	1.824	1954	2.049	1943	2.421	1957	2.753	1957	3.049	1957
1.574	1957	1.825	1950	2.050	1957	2.423	1957	2.758	1957	3.050	1956
1.576	1957	1.827	1957	2.051	1957	2.426	1956	2.759	1957	3.054	1957
1.577	1957	1.830	1955	2.059	1957	2.427	1957	2.760	1957	3.057	1957
1.580	1957	1.831	1957	2.063	1957	2.429	1957	2.767	1957	3.058	1957
1.583	1955	1.832	1957	2.081	1957	2.431	1957	2.768	1955	3.060	1957
1.585	1957	1.833	1957	2.083	1957	2.432	1946	2.769	1957	3.061	1957
1.589	1957	1.834	1957	2.094	1954	2.434	1957	2.773	1957	3.062	1957
1.590	1955	1.837	1957	2.096	1957	2.435	1957	2.775	1957	3.065	1957
1.599	1957	1.838	1957	2.120	1957	2.437	1957	2.789	1957	3.068	1957
1.609	1957	1.839	1957	2.123	1957	2.438	1957	2.790	1957	3.077	1957
1.612	1957	1.842	1957	2.125	1957	2.440	1955	2.791	1957	3.081	1957
1.613	1956	1.844	1957	2.127	1957	2.441	1957	2.792	1957	3.091	1957
1.614	1957	1.846	1957	2.128	1957	2.443	1957	2.794	1957	3.092	1957
1.616	1957	1.847	1957	2.132	1957	2.448	1957	2.797	1957	3.094	1957
1.618	1957	1.849	1957	2.133	1957	2.456	1957	2.799	1957	3.095	1957
1.620	1957	1.852	1957	2.134	1957	2.457	1957	2.802	1955	3.098	1957
1.621	1957	1.853	1957	2.136	1957	2.458	1957	2.806	1956	3.099	1957
1.622	1955	1.855	1957	2.137	1957	2.460	1957	2.807	1957	3.102	1957
1.623	1957	1.857	1957	2.139	1957	2.461	1957	2.809	1957	3.103	1953
1.624	1957	1.858	1957	2.143	1957	2.462	1950	2.810	1957	3.104	1954
1.625	1957	1.859	1957	2.145	1956	2.463	1957	2.815	1957	3.106	1957
1.627	1957	1.865	1957	2.146	1957	2.464	1957	2.817	1957	3.107	1956
1.629	1957	1.866	1957	2.147	1955	2.466	1957	2.818	1957	3.109	1957
1.630	1957	1.872	1957	2.149	1957	2.467	1956	2.823	1957	3.112	1957
1.631	1957	1.873	1957	2.153	1957	2.469	1957	2.842	1957	3.113	1952
1.634	1957	1.874	1957	2.155	1957	2.470	1957	2.843	1957	3.114	1949
1.637	1957	1.875	1951	2.157	1957	2.475	1957	2.847	1957	3.115	1956
1.640	1957	1.876	1957	2.159	1957	2.477	1957	2.849	1957	3.116	1957
1.646	1956	1.877	1954	2.160	1956	2.488	1957	2.856	1957	3.118	1957
1.647	1957	1.878	1956	2.161	1957	2.489	1957	2.857	1957	3.119	1957
1.650	1957	1.879	1953	2.173	1957	2.491	1957	2.858	1957	3.120	1956
1.651	1957	1.880	1957	2.174	1957	2.492	1957	2.859	1953	3.121	1957
1.652	1957	1.881	1957	2.178	1957	2.493	1957	2.860	1954	3.122	1957
1.653	1957	1.882	1948	2.180	1957	2.495	1957	2.861	1956	3.126	1957
1.656	1957	1.883	1957	2.183	1957	2.497	1957	2.862	1957	3.127	1957
1.657	1957	1.884	1951	2.184	1957	2.498	1957	2.869	1957	3.129	1957
1.658	1955	1.885	1953	2.203	1954	2.499	1957	2.870	1956	3.130	1957
1.659	1957	1.898	1957	2.216	1957	2.500	1957	2.871	1955	3.132	1957
1.663	1957	1.911	1956	2.221	1957	2.502	1957	2.872	1954	3.134	1957
1.665	1957	1.912	1955	2.222	1957	2.505	1957	2.873	1957	3.135	1957
1.666	1955	1.914	1957	2.245	1957	2.508	1957	2.874	1957	3.137	1957
1.668	1957	1.915	1956	2.246	1956	2.520	1955	2.876	1957	3.140	1957
1.669	1957	1.916	1955	2.247	1957	2.522	1957	2.877	1957	3.141	1957
1.670	1957	1.917	1957	2.249	1957	2.523	1957	2.880	1956	3.142	1957
1.673	1957	1.921	1943	2.250	1956	2.525	1957	2.881	1957	3.143	1957
1.674	1957	1.922	1957	2.263	1957	2.526	1956	2.882	1957	3.145	1957
1.675	1957	1.923	1957	2.266	1957	2.531	1957	2.883	1957	3.146	1957
1.687	1957	1.924	1953	2.281	1957	2.532	1957	2.884	1957	3.147	1955
1.688	1957	1.926	1957	2.282	1957	2.534	1957	2.895	1946	3.148	1957
1.691	1957	1.927	1957	2.283	1957	2.537	1957	2.896	1957	3.149	1957
1.692	1957	1.934	1957	2.286	1956	2.541	1957	2.897	1957	3.150	1957
1.694	1956	1.935	1957	2.287	1957	2.543	1957	2.898	1957	3.153	1957

NUMÉROS des titres.	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES des tirages.
3.154	1956	3.432	1957	3.623	1955	3.815	1957	4.037	1957	4.224	1957
3.155	1957	3.433	1951	3.624	1957	3.816	1956	4.038	1957	4.225	1957
3.156	1957	3.434	1957	3.626	1957	3.817	1957	4.040	1957	4.226	1957
3.158	1957	3.435	1957	3.628	1957	3.819	1957	4.041	1956	4.227	1957
3.159	1957	3.437	1957	3.629	1957	3.821	1957	4.042	1957	4.230	1957
3.167	1957	3.439	1957	3.640	1957	3.823	1957	4.044	1957	4.232	1957
3.177	1957	3.441	1957	3.641	1956	3.830	1957	4.045	1957	4.233	1956
3.179	1957	3.444	1957	3.642	1957	3.832	1957	4.046	1957	4.234	1957
3.182	1957	3.446	1957	3.644	1957	3.834	1957	4.049	1957	4.238	1957
3.183	1957	3.448	1957	3.646	1957	3.836	1952	4.051	1957	4.239	1957
3.193	1957	3.449	1957	3.653	1957	3.842	1957	4.052	1957	4.240	1957
3.194	1957	3.452	1957	3.654	1957	3.843	1957	4.053	1957	4.242	1957
3.195	1957	3.453	1957	3.656	1957	3.846	1957	4.054	1957	4.245	1957
3.197	1957	3.454	1957	3.657	1957	3.847	1957	4.056	1957	4.248	1956
3.205	1956	3.456	1957	3.659	1957	3.849	1957	4.057	1957	4.250	1957
3.210	1957	3.462	1957	3.660	1957	3.850	1957	4.060	1957	4.251	1957
3.212	1957	3.463	1957	3.662	1957	3.852	1957	4.061	1956	4.252	1957
3.213	1957	3.464	1957	3.663	1957	3.854	1957	4.062	1957	4.254	1957
3.222	1957	3.470	1957	3.664	1957	3.855	1957	4.064	1957	4.255	1957
3.224	1957	3.471	1955	3.665	1957	3.856	1957	4.065	1957	4.256	1957
3.225	1957	3.472	1957	3.668	1956	3.857	1957	4.067	1957	4.258	1957
3.227	1957	3.473	1957	3.669	1957	3.859	1957	4.075	1957	4.259	1956
3.232	1957	3.477	1957	3.670	1957	3.860	1956	4.076	1957	4.260	1957
3.252	1957	3.478	1957	3.672	1957	3.861	1957	4.078	1957	4.261	1957
3.256	1957	3.479	1957	3.673	1957	3.865	1957	4.079	1957	4.262	1957
3.257	1957	3.481	1957	3.676	1957	3.868	1957	4.083	1949	4.263	1957
3.259	1957	3.482	1957	3.677	1957	3.869	1957	4.084	1957	4.274	1957
3.260	1954	3.483	1957	3.679	1957	3.873	1957	4.092	1957	4.275	1957
3.261	1955	3.485	1957	3.680	1957	3.876	1957	4.093	1957	4.276	1957
3.263	1957	3.486	1957	3.681	1957	3.878	1957	4.095	1957	4.277	1957
3.264	1957	3.487	1957	3.683	1957	3.880	1957	4.096	1957	4.279	1957
3.267	1956	3.489	1955	3.686	1957	3.881	1957	4.097	1957	4.281	1957
3.268	1957	3.490	1957	3.693	1957	3.883	1956	4.098	1957	4.282	1957
3.270	1957	3.494	1957	3.698	1957	3.884	1956	4.100	1957	4.283	1957
3.272	1957	3.495	1957	3.699	1957	3.885	1957	4.101	1957	4.289	1957
3.273	1957	3.497	1957	3.700	1956	3.887	1957	4.102	1957	4.290	1957
3.275	1957	3.504	1957	3.701	1957	3.888	1957	4.103	1957	4.291	1957
3.277	1957	3.507	1957	3.703	1957	3.890	1956	4.105	1957	4.295	1957
3.285	1957	3.510	1957	3.704	1957	3.892	1957	4.108	1957	4.302	1957
3.299	1956	3.511	1957	3.706	1957	3.893	1957	4.109	1957	4.304	1956
3.302	1957	3.512	1956	3.707	1957	3.895	1957	4.110	1957	4.305	1957
3.303	1957	3.513	1957	3.709	1957	3.896	1957	4.113	1957	4.307	1957
3.306	1957	3.515	1957	3.711	1957	3.898	1957	4.115	1957	4.308	1957
3.308	1957	3.518	1957	3.712	1957	3.899	1957	4.116	1957	4.309	1957
3.318	1957	3.519	1957	3.714	1957	3.901	1957	4.118	1957	4.311	1957
3.320	1956	3.520	1944	3.715	1957	3.906	1957	4.120	1957	4.312	1956
3.323	1957	3.521	1957	3.718	1957	3.908	1957	4.121	1957	4.313	1957
3.324	1957	3.522	1955	3.719	1957	3.912	1957	4.139	1957	4.315	1957
3.326	1957	3.524	1957	3.720	1957	3.914	1956	4.140	1953	4.316	1957
3.327	1957	3.534	1957	3.721	1957	3.916	1957	4.142	1957	4.317	1957
3.328	1953	3.536	1957	3.722	1957	3.924	1957	4.143	1957	4.318	1957
3.329	1956	3.537	1957	3.723	1957	3.927	1957	4.145	1957	4.320	1957
3.330	1957	3.538	1957	3.724	1957	3.928	1957	4.157	1957	4.321	1957
3.334	1957	3.539	1957	3.725	1957	3.929	1957	4.160	1957	4.322	1957
3.335	1957	3.540	1957	3.728	1957	3.930	1957	4.162	1957	4.324	1957
3.336	1957	3.541	1957	3.730	1957	3.931	1957	4.164	1957	4.325	1957
3.337	1957	3.542	1957	3.731	1954	3.934	1957	4.165	1957	4.327	1957
3.339	1957	3.546	1957	3.732	1957	3.935	1957	4.166	1957	4.328	1957
3.341	1957	3.547	1957	3.741	1957	3.937	1957	4.167	1956	4.330	1957
3.342	1956	3.549	1957	3.742	1957	3.938	1957	4.168	1957	4.331	1957
3.343	1957	3.550	1957	3.744	1956	3.940	1957	4.169	1957	4.338	1957
3.346	1957	3.551	1955	3.745	1957	3.941	1957	4.170	1957	4.340	1957
3.349	1957	3.552	1957	3.747	1957	3.942	1957	4.171	1957	4.341	1957
3.351	1957	3.554	1957	3.748	1957	3.947	1957	4.173	1957	4.343	1957
3.354	1955	3.555	1956	3.749	1957	3.949	1957	4.175	1957	4.344	1957
3.355	1957	3.556	1957	3.753	1957	3.952	1957	4.177	1957	4.345	1957
3.359	1945	3.558	1957	3.754	1957	3.974	1957	4.178	1956	4.347	1957
3.363	1957	3.560	1957	3.755	1957	3.975	1956	4.179	1957	4.348	1957
3.366	1957	3.561	1957	3.762	1953	3.976	1954	4.180	1954	4.349	1957
3.367	1957	3.562	1957	3.764	1957	3.977	1957	4.181	1957	4.352	1957
3.368	1957	3.564	1957	3.765	1957	3.978	1957	4.183	1957	4.354	1957
3.374	1957	3.566	1956	3.766	1956	3.980	1957	4.186	1957	4.355	1957
3.375	1953	3.567	1957	3.770	1957	3.982	1957	4.187	1957	4.356	1956
3.376	1956	3.581	1957	3.771	1957	3.983	1957	4.189	1957	4.357	1956
3.377	1957	3.584	1957	3.773	1957	3.984	1957	4.190	1957	4.358	1957
3.383	1957	3.587	1957	3.774	1957	3.986	1957	4.191	1957	4.365	1957
3.384	1957	3.589	1957	3.775	1957	3.987	1957	4.193	1957	4.366	1957
3.386	1957	3.590	1956	3.776	1957	3.988	1957	4.194	1956	4.368	1957
3.387	1957	3.592	1957	3.779	1957	4.001	1957	4.196	1957	4.369	1957
3.390	1957	3.593	1957	3.780	1957	4.002	1957	4.197	1957	4.370	1957
3.391	1957	3.596	1957	3.781	1957	4.004	1957	4.201	1957	4.372	1957
3.392	1957	3.597	1956	3.782	1957	4.005	1957	4.203	1957	4.374	1957
3.395	1957	3.599	1957	3.785	1957	4.006	1957	4.204	1957	4.375	1957
3.397	1957	3.603	1957	3.787	1957	4.008	1957	4.206	1957	4.391	1957
3.399	1957	3.605	1957	3.788	1957	4.009	1957	4.207	1957	4.398	1957
3.403	1957	3.607	1957	3.790	1957	4.011	1957	4.209	1957	4.399	1954
3.415	1957	3.610	1957	3.792	1957	4.013	1956	4.210	1957	4.406	1957
3.417	1957	3.612	1957	3.798	1957	4.019	1957	4.213	1957	4.407	1957
3.418	1957	3.614	1957	3.804	1957	4.020	1957	4.214	1957	4.408	1957
3.422	1957	3.615	1957	3.805	1957	4.021	1957	4.216	1957	4.409	1957
3.423	1957	3.618	1957	3.807	1957	4.033	1957	4.219	1957	4.414	1957
3.425	1957	3.619	1956	3.812	1957	4.035	1957	4.220	1957	4.416	1957
3.428	1957	3.622	1957	3.813	1957	4.036	1957	4.222	1957	4.417	1957

NUMÉROS des titres.	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES des tirages.
4.419	1957	4.653	1957	4.893	1957	5.131	1957	5.330	1957	5.546	1957
4.420	1957	4.654	1957	4.894	1957	5.132	1957	5.331	1957	5.547	1957
4.422	1957	4.655	1957	4.895	1957	5.159	1957	5.333	1957	5.549	1957
4.428	1957	4.656	1957	4.897	1957	5.162	1957	5.341	1957	5.550	1957
4.429	1957	4.657	1957	4.899	1957	5.163	1957	5.345	1957	5.551	1957
4.431	1957	4.659	1957	4.901	1957	5.168	1957	5.346	1957	5.552	1957
4.433	1957	4.660	1957	4.904	1957	5.169	1957	5.347	1957	5.553	1957
4.435	1957	4.661	1956	4.905	1954	5.171	1957	5.349	1957	5.554	1957
4.436	1957	4.662	1957	4.908	1957	5.173	1957	5.351	1957	5.556	1956
4.453	1957	4.663	1957	4.909	1957	5.176	1957	5.357	1957	5.557	1957
4.461	1956	4.665	1957	4.910	1957	5.177	1957	5.358	1957	5.558	1957
4.462	1957	4.668	1957	4.912	1957	5.181	1957	5.359	1957	5.559	1957
4.463	1957	4.669	1957	4.913	1957	5.183	1957	5.361	1957	5.561	1957
4.465	1944	4.670	1957	4.914	1957	5.184	1957	5.365	1957	5.562	1957
4.466	1957	4.672	1957	4.915	1957	5.186	1957	5.366	1957	5.564	1957
4.469	1957	4.673	1957	4.916	1957	5.187	1957	5.367	1957	5.567	1957
4.472	1957	4.675	1957	4.920	1957	5.191	1957	5.368	1957	5.568	1957
4.473	1957	4.677	1957	4.921	1957	5.192	1957	5.370	1957	5.571	1957
4.474	1957	4.679	1957	4.922	1957	5.194	1957	5.371	1957	5.572	1957
4.478	1957	4.680	1957	4.923	1957	5.198	1956	5.373	1957	5.574	1957
4.479	1956	4.682	1957	4.926	1957	5.199	1957	5.374	1957	5.575	1957
4.484	1957	4.685	1957	4.928	1957	5.200	1957	5.375	1957	5.576	1957
4.485	1957	4.687	1957	4.931	1956	5.202	1957	5.377	1957	5.577	1956
4.489	1957	4.691	1957	4.932	1957	5.203	1957	5.379	1957	5.578	1957
4.490	1957	4.692	1956	4.934	1957	5.204	1957	5.381	1957	5.579	1957
4.493	1957	4.693	1957	4.936	1957	5.206	1957	5.382	1957	5.580	1957
4.495	1957	4.694	1957	4.938	1957	5.209	1957	5.384	1957	5.581	1957
4.499	1957	4.695	1957	4.940	1957	5.210	1957	5.385	1957	5.583	1957
4.500	1956	4.696	1957	4.942	1957	5.216	1957	5.387	1957	5.584	1957
4.502	1957	4.702	1957	4.945	1957	5.218	1957	5.389	1957	5.585	1957
4.503	1954	4.703	1951	4.947	1957	5.219	1957	5.391	1957	5.586	1957
4.504	1957	4.704	1957	4.949	1957	5.221	1957	5.393	1957	5.588	1957
4.505	1957	4.707	1957	4.951	1957	5.222	1957	5.394	1956	5.589	1957
4.507	1957	4.708	1957	4.952	1957	5.223	1957	5.399	1957	5.590	1957
4.508	1957	4.709	1957	4.956	1957	5.225	1957	5.403	1957	5.593	1957
4.509	1957	4.710	1957	4.957	1957	5.226	1957	5.405	1957	5.594	1957
4.512	1957	4.719	1957	4.958	1957	5.227	1957	5.428	1957	5.596	1957
4.514	1957	4.735	1957	4.963	1957	5.228	1957	5.440	1957	5.597	1957
4.518	1957	4.737	1957	4.968	1957	5.231	1957	5.443	1957	5.599	1957
4.519	1957	4.739	1957	4.979	1957	5.232	1956	5.447	1957	5.600	1957
4.525	1957	4.741	1957	4.980	1957	5.233	1957	5.449	1957	5.602	1957
4.526	1957	4.743	1957	4.981	1957	5.235	1957	5.451	1957	5.603	1957
4.527	1957	4.744	1957	4.982	1957	5.237	1957	5.454	1957	5.604	1957
4.529	1957	4.746	1957	4.983	1957	5.238	1957	5.455	1957	5.605	1957
4.530	1957	4.747	1957	4.984	1957	5.239	1957	5.456	1957	5.606	1957
4.531	1957	4.749	1957	4.985	1957	5.242	1957	5.458	1957	5.608	1957
4.532	1957	4.750	1957	4.986	1957	5.243	1957	5.459	1957	5.609	1957
4.533	1957	4.752	1957	4.988	1957	5.246	1957	5.460	1957	5.610	1957
4.536	1957	4.754	1957	4.990	1957	5.247	1957	5.461	1957	5.611	1957
4.537	1957	4.762	1957	4.993	1957	5.254	1957	5.463	1957	5.612	1957
4.539	1957	4.764	1956	4.995	1957	5.260	1957	5.464	1956	5.613	1957
4.541	1957	4.778	1957	5.028	1957	5.263	1957	5.465	1957	5.615	1957
4.542	1957	4.779	1954	5.034	1957	5.264	1956	5.466	1957	5.616	1957
4.544	1957	4.783	1957	5.035	1956	5.265	1957	5.467	1957	5.618	1957
4.546	1957	4.786	1957	5.036	1957	5.266	1957	5.470	1957	5.619	1957
4.574	1957	4.790	1957	5.038	1957	5.268	1957	5.482	1957	5.620	1957
4.578	1957	4.792	1957	5.039	1957	5.269	1957	5.483	1957	5.621	1957
4.581	1957	4.793	1957	5.040	1957	5.270	1946	5.484	1957	5.625	1957
4.582	1957	4.801	1957	5.041	1957	5.271	1957	5.485	1956	5.626	1957
4.583	1957	4.803	1957	5.042	1957	5.272	1957	5.486	1957	5.628	1957
4.584	1956	4.805	1957	5.043	1957	5.273	1952	5.487	1957	5.630	1957
4.585	1957	4.809	1957	5.044	1954	5.274	1957	5.488	1956	5.631	1957
4.586	1957	4.811	1957	5.045	1957	5.275	1957	5.489	1957	5.632	1957
4.588	1957	4.812	1957	5.046	1957	5.278	1957	5.490	1957	5.633	1957
4.589	1957	4.816	1957	5.050	1957	5.279	1957	5.491	1957	5.634	1954
4.590	1957	4.817	1957	5.052	1954	5.280	1957	5.492	1957	5.635	1957
4.591	1957	4.818	1956	5.053	1952	5.281	1957	5.493	1957	5.636	1957
4.593	1957	4.822	1957	5.055	1957	5.282	1957	5.500	1957	5.639	1957
4.594	1957	4.824	1957	5.056	1957	5.283	1957	5.503	1957	5.640	1957
4.607	1957	4.837	1957	5.057	1956	5.287	1957	5.505	1957	5.642	1957
4.609	1957	4.839	1957	5.059	1957	5.288	1957	5.507	1957	5.643	1957
4.616	1957	4.840	1957	5.063	1957	5.289	1957	5.515	1957	5.649	1957
4.617	1957	4.843	1957	5.078	1957	5.300	1954	5.516	1957	5.650	1957
4.618	1953	4.849	1957	5.079	1957	5.301	1957	5.518	1957	5.652	1957
4.619	1957	4.850	1957	5.082	1956	5.302	1957	5.519	1957	5.653	1957
4.621	1957	4.851	1957	5.087	1956	5.303	1956	5.520	1957	5.654	1957
4.622	1957	4.853	1957	5.089	1957	5.305	1957	5.521	1957	5.656	1957
4.623	1957	4.854	1956	5.097	1957	5.306	1957	5.522	1957	5.657	1957
4.625	1957	4.855	1957	5.102	1957	5.307	1957	5.523	1957	5.659	1957
4.627	1957	4.857	1957	5.103	1957	5.308	1957	5.525	1957	5.660	1957
4.628	1957	4.859	1957	5.105	1956	5.309	1957	5.526	1957	5.661	1957
4.635	1957	4.860	1957	5.106	1957	5.310	1957	5.527	1957	5.663	1957
4.637	1957	4.861	1957	5.114	1957	5.311	1957	5.528	1957	5.664	1957
4.639	1957	4.862	1957	5.117	1957	5.312	1957	5.529	1957	5.665	1956
4.642	1949	4.865	1957	5.119	1957	5.314	1957	5.531	1956	5.666	1957
4.643	1953	4.867	1957	5.120	1957	5.316	1957	5.533	1957	5.667	1957
4.644	1952	4.870	1957	5.121	1957	5.318	1957	5.534	1957	5.669	1956
4.646	1956	4.874	1957	5.123	1957	5.319	1957	5.535	1957	5.670	1957
4.648	1957	4.875	1957	5.125	1957	5.321	1957	5.538	1957	5.672	1957
4.649	1957	4.888	1957	5.126	1957	5.322	1956	5.539	1957	5.673	1957
4.650	1957	4.890	1957	5.127	1956	5.323	1957	5.540	1957	5.674	1957
4.651	1957	4.891	1957	5.128	1957	5.324	1957	5.543	1957	5.675	1957
4.652	1957	4.892	1957	5.129	1956	5.329	1957	5.545	1957	5.677	1957

NUMEROS des titres.	ANNÉES des tirages.	NUMEROS des titres.	ANNÉES des tirages.	NUMEROS des titres.	ANNÉES des tirages.
5.679	1957	5.810	1956	5.884	1956
5.681	1957	5.813	1957	5.885	1957
5.683	1957	5.816	1957	5.886	1957
5.684	1957	5.817	1956	5.887	1956
5.686	1957	5.818	1956	5.889	1937
5.687	1957	5.819	1957	5.890	1957
5.688	1957	5.821	1957	5.891	1956
5.711	1956	5.823	1957	5.893	1957
5.734	1957	5.824	1957	5.894	1956
5.735	1956	5.826	1957	5.895	1957
5.736	1957	5.829	1956	5.897	1957
5.737	1957	5.830	1957	5.898	1956
5.741	1957	5.831	1956	5.899	1957
5.743	1957	5.832	1952	5.900	1956
5.744	1956	5.833	1957	5.902	1957
5.745	1957	5.835	1957	5.903	1956
5.747	1957	5.836	1956	5.904	1957
5.748	1957	5.837	1957	5.905	1957
5.750	1956	5.839	1957	5.909	1956
5.751	1956	5.842	1957	5.911	1957
5.770	1957	5.844	1957	5.912	1956
5.772	1957	5.845	1957	5.913	1957
5.775	1957	5.850	1957	5.914	1943
5.776	1957	5.856	1957	5.915	1957
5.778	1956	5.857	1957	5.918	1956
5.779	1957	5.859	1957	5.920	1957
5.781	1957	5.862	1957	5.923	1957
5.782	1956	5.864	1957	5.924	1956
5.783	1957	5.866	1957	5.926	1957
5.793	1957	5.867	1956	5.927	1956
5.794	1957	5.868	1957	5.930	1957
5.797	1957	5.873	1956	5.931	1957
5.798	1957	5.879	1957	5.934	1957
5.799	1956	5.880	1956	5.936	1957
5.804	1956	5.881	1957	5.938	1957
5.805	1957	5.882	1957	5.993	1956
5.806	1957	5.883	1957	5.995	1956

Tirage 1943 : remboursable à 1.000 F, coupon n° 27 attaché.
Tirage 1944 : remboursable à 1.000 F, coupon n° 29 attaché.
Tirage 1945 : remboursable à 1.063,85 F, coupon n° 31 attaché.
Tirage 1946 : remboursable à 1.060,11 F, coupon n° 33 attaché.
Tirage 1947 : amorti en totalité par rachats en Bourse.
Tirage 1948 : remboursable à 1.052,63 F, coupon n° 37 attaché.
Tirage 1949 : remboursable à 1.048,89 F, coupon n° 39 attaché.
Tirage 1950 : remboursable à 1.045 F, coupon n° 41 attaché.
Tirage 1951 : remboursable à 1.041 F, coupon n° 43 attaché.
Tirage 1952 : remboursable à 1.038 F, coupon n° 45 attaché.
Tirage 1953 : remboursable à 1.034 F, coupon n° 47 attaché.
Tirage 1954 : remboursable à 1.031 F, coupon n° 49 attaché.
Tirage 1955 : remboursable à 1.027 F, coupon n° 51 attaché.
Tirage 1956 : remboursable à 1.023 F, coupon n° 53 attaché.
Tirage 1957 : remboursable à 1.020 F, sans coupon.

Société Alsacienne de Constructions Mécaniques

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.040.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : MULHOUSE (HAUT-RHIN)

BUREAUX : 32, RUE DE LISBONNE, A PARIS (8e)

R. C. : Mulhouse n° 54-B 59.

Obligations 6 0/0 1954 à intérêt et prime variables.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des 3.954 obligations amorties au tirage du 28 février 1957 ;**

2° **Des obligations amorties au tirage du 4 mars 1955 et non encore présentées au remboursement ;**

3° **Des obligations amorties au tirage du 21 février 1956 et non encore présentées au remboursement.**

Tirage de 1957 (obligations remboursables à 10.000 F), coupon n° 4, échéance 15 avril 1958, attaché, à partir du 15 avril 1957.

57.712 à 60.765 inclus.

Tirage de 1955 (obligations remboursables à 10.000 F).

35.699 et 35.700 — 35.713 à 35.717 — 35.724 à 35.752 — 35.763 à 35.766 — 35.778 à 35.788 — 35.819 à 35.838 — 35.855 — 35.864 à 35.873 — 35.894 — 35.941 et 35.942 — 35.973 à 35.977 — 36.043 à 36.047 — 36.062 à 36.071 — 36.082 à 36.087 — 36.103 à 36.109 — 36.113 à 36.122 — 36.219 à 36.227 — 36.259 et 36.260 — 36.326 — 36.344 et 36.345 — 36.427 à 36.438 — 36.449 à 36.456 — 36.530 à 36.539 — 36.659 à 36.661 — 36.791 à 36.800 — 36.802 — 36.841 à 36.850 — 36.982 à 37.000 — 37.050 à 37.059 — 37.190 à 37.199 — 37.656 à 37.666 — 37.673 — 37.704 à 37.728 — 37.892 à 37.901.

Tirage de 1956 (obligations remboursables à 10.000 F).

62.163 à 62.182 — 62.292 à 62.327 — 62.572 à 62.587 — 62.647 à 62.653 — 62.701 et 62.702 — 62.782 à 62.786 — 62.946 à 62.950 — 62.971 à 62.975 — 63.016 — 63.330 et 63.331 — 63.484 et 63.485 — 63.509 à 63.518 — 63.574 — 63.625 à 63.644 — 63.671 à 63.678 — 63.786 à 63.788 — 63.804 à 63.843 63.964 à 63.972 — 63.982 à 63.986 — 63.990 à 63.994 — 64.020 à 64.023 — 64.053 — 64.061 à 64.070 — 64.153 et 64.154 — 64.160 et 64.161 — 64.180 à 64.189 — 64.215 à 64.219 — 64.375 et 64.376 — 64.378 à 64.381 — 64.552 à 64.561 — 64.583 à 64.593 — 64.603 à 64.607 — 64.664 et 64.665 — 64.723 à 64.725 — 64.787 à 64.791 — 64.832 à 64.834 — 64.881 et 64.882.

Aucune obligation de cet emprunt n'est frappée d'opposition.

Les obligations désignées par le sort sont remboursables dans tous les sièges, succursales ou agences :

Du Crédit lyonnais ;
De la Société générale ;
Du Crédit commercial de France ;
Du Comptoir national d'escompte de Paris ;
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie ;
De la Société nancéienne de crédit industriel ;
De la Société générale alsacienne de banque ;
Du Crédit industriel d'Alsace et de lorraine ;
De MM. Mallet frères et Cie ;
De la Banque de l'Union parisienne ;
De la Banque de Paris et des Pays-Bas.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

AMORTISSEMENT DE L'EMPRUNT DE LA Caisse nationale de l'énergie 5 0/0 mai 1952 (fusion).

Les porteurs d'obligations Caisse nationale de l'énergie 5 0/0 1952 (fusion) de 10.000 F et 5.000 F sont informés que l'amortissement au 15 mai 1957 a été réalisé par voie de rachat en Bourse.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Il n'y a aucun titre à rembourser sur les amortissements antérieurs.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

26 février 1957. Déclaration à la préfecture du Finistère. **Groupement d'élevage par l'hygiène de la commune de Briec-de-l'Odet.** But : combattre la tuberculose, la fièvre charbonneuse, etc. Siège social : mairie de Briec-de-l'Odet.

23 février 1957. Déclaration à la préfecture de Saint-Denis-de-la-Réunion. **Centre d'information et de recherches pédagogiques.** But : fournir aux instituteurs de l'enseignement public des informations concernant les problèmes pédagogiques et psychologiques ainsi que de tenir le public au courant des questions d'éducation familiale et scolaire. Siège social : rue Victor-le-Vigoureux, Saint-Pierre.

26 février 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Club de loisirs Léo-Lagrange de Clichy.** But : loisirs des jeunes travailleurs dans une saine compréhension. Siège social : mairie de Clichy.

26 février 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Club James-Dean,** à Paris. But : aider les jeunes acteurs français. Siège social : 43, avenue de Versailles, Paris.

26 février 1957. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Comité versaillais d'entraide pour les soldats d'Algérie.** But : venir en aide aux soldats combattant en Algérie et à leurs familles. Siège social : 6, rue des Etats-Généraux, Versailles.

26 février 1957. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Union bouliste du 1er secteur du Jura.** But : grouper les sociétés des localités de Lons-le-Saunier et des environs, contrôler, organiser et développer le sport boules ; centraliser les ressources et moyens susceptibles de favoriser et développer ce sport. Siège social : bar de l'Argentelle, avenue du Stade. Lons-le-Saunier.

26 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Foyer familial de Pencran.** But : aider les familles au point de vue social, économique et culturel. Siège social : chez Rolland, au bourg de Pencran (Finistère).

---

26 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne. **Association familiale et rurale de Verrières.** But : assurer, par le groupement des familles rurales, la défense de leurs intérêts matériels et moraux ; créer tous les services susceptibles de les aider à remplir efficacement leur mission éducative. Siège social : Maison de la famille, Verrières (Orne).

---

23 février 1957. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Amicale laïque de Lanas.** But : diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes. Siège social : école publique de Lanas.

1er mars 1957. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Association familiale rurale de Puygouzon.** But : défendre les intérêts moraux et matériels des familles. Siège social : mairie de Puygouzon.

---

2 mars 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue **Association amicale des anciens élèves et amis de l'école publique de garçons de Capdenac.** But : maintenir et resserrer les liens d'amitié des anciens élèves de l'école publique de garçons de Capdenac-Gare ; promouvoir la culture populaire ; défendre et propager l'idéal laïque. Siège social : école publique de garçons, Capdenac-Gare (Aveyron).

---

4 mars 1957. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. **Comité Charloun Rieu** But : érection au Paradou du buste du poète provençal Charloun Rieu. Siège social : mairie du Paradou (Bouches-du-Rhône).

---

4 mars 1957. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Institut français de recherches méditerranéennes.** But : étude et enseignement des problèmes concernant le monde méditerranéen. Siège social : palais de la Bourse, Marseille.

---

4 mars 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. **Centre d'études techniques agricoles d'Ossages.** But : fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et d'améliorer la rentabilité de leur travail. Siège social : chez M. André Larrouture, Ossages (Landes).

---

4 mars 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Foyer laïque de culture populaire de l'éducation permanente.** But : diffuser la pensée laïque et prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire permanente pour permettre l'émancipation civique, intellectuelle, sociale, technique, des habitants du bassin minier de Montceau-les-Mines. Siège social : mairie de Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire).

---

4 mars 1957. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Comité de vigilance et d'action pour la protection de l'enfance malheureuse.** But : protection de l'enfance. Siège social : Maison du peuple, Belfort (territoire).

---

4 mars 1957. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Association amicale laïque de Saint-Michel-de-Chabrillanoux.** But : diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes. Siège social : école publique de Saint-Michel-de-Chabrillanoux.

---

5 mars 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Compagnie d'arc de Quincy-Voisins.** But : pratique du tir à l'arc ; exercice du tir à l'arc et concours entre toutes nos communes voisines. Siège social : 2, rue de Meaux, Quincy-Voisins (Seine-et-Marne).

---

5 mars 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Association des consommateurs et usagers du Perreux-sur-Marne.** But : grouper des consommateurs et défendre leurs intérêts. Siège social : 100, boulevard d'Alsace-Lorraine, le Perreux.

---

6 mars 1957. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Amicale « La Perche istréenne ».** But : pêche à la ligne dans l'étang communal de l'Olivier. Siège social : bar de la Source, Istres (Bouches-du-Rhône).

---

7 mars 1957. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Amicale des pêcheurs de concours de Carcassonne.** But : organisation et participation aux concours de pêche à la ligne. Siège social : café Calmet, avenue A.-Mir, Carcassonne.

---

7 mars 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Association familiale rurale de Maransin.** But : étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles rurales ; respect de la moralité publique ; lutte contre les fléaux sociaux ; développement du sens familial. Siège social : chez M. Sartron, la Mignoterie, Maransin (Gironde).

7 mars 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances. **Association locale des aides familiales rurales de Saint-Germain-sur-Sèves, Gonfreville et Nay.** But : aider la mère de famille rurale dans sa tâche au foyer en lui procurant le concours d'aides familiales ; prendre en charge les aides familiales et leur assurer un travail familial et social. Siège social : salle paroissiale, Saint-Germain-sur-Sèves (Manche).

---

8 mars 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Corte. **Cercle des amis.** But : entretenir les liens d'amitié et de camaraderie entre tous ses membres et leur donner un lieu de réunion et de lecture où ils peuvent trouver des distractions diverses, renseignements agricoles. Siège social : chez Mme Valentini (Marie-Thérèse), Ponté-Nuovo (Corse).

---

8 mars 1957. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association régionale de pêche et de pisciculture Les Amateurs de petite pêche aux engins.** But : défense des intérêts des amateurs de petite pêche aux engins. Siège social : café Chauvat, le Mesnil-en-Vallée.

---

8 mars 1957. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Société amicale des sapeurs-pompiers de Sorgues.** But : subvenir au perfectionnement de l'instruction du corps ; aider les familles des sapeurs tombés dans l'exercice de leur devoir. Siège social : mairie de Sorgues.

---

12 mars 1957. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Club des amis du jazz de Tours.** But : aider les amateurs de jazz ; défendre leurs intérêts et faire connaître cette musique. Siège social : café Chanteclerc, 33, avenue de Grammont, Tours.

---

12 mars 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Fêtes et loisirs culturels.** But : organiser, en accord avec la municipalité, les fêtes, manifestations patriotiques et culturelles. Siège social : hôtel de ville, Longwy-Haut (Meurthe-et-Moselle).

---

13 mars 1957. Déclaration à la préfecture du Tarn. **La Pétanque Gambetta de Carmaux.** But : développer la pratique du jeu de la pétanque et créer une solidarité entre ses membres. Siège social : café Aue, 45, avenue A.-Thomas, Carmaux.

---

14 mars 1957. Déclaration à la préfecture de l'Oise. **Centre laïque d'éducation populaire de la section des Patronages laïques.** But : éducation morale, civique, artistique, sportive et patronages de vacances. Siège social : mairie de Beauvais.

---

14 mars 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Société amicale des sapeurs-pompiers de Foucarmont.** But : développement de la compagnie ; entraide. Siège social : mairie de Foucarmont (Seine-Maritime).

---

16 mars 1957. Déclaration à la préfecture de Caen. **Association des propriétaires de Moult.** But : défense des propriétés ; protection du gibier et alevinage de la rivière la Muance. Siège social : chez M. Serge Lefevre, Moult.

---

18 mars 1957. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Association locale des aides familiales rurales de Lacroix-Barrez.** But : aide aux familles. Siège social : mairie de Lacroix-Barrez.

---

18 mars 1957. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Comité départemental de la Gironde de l'Union franco-belge des croix de l'Yser et des combattants des Flandres.** But : ranimer le souvenir des combats de l'Yser et des Flandres ; maintenir entre ses membres un esprit de fraternité. Siège social : 77, rue Lagrange, Bordeaux.

---

18 mars 1957. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association professionnelle régionale des commissionnaires affréteurs routiers (région de Bordeaux).** But : représenter et défendre les intérêts de ses membres. Siège social : bourse maritime, place Laine, Bordeaux.

---

18 mars 1957. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Association populaire de l'aide familiale d'Amiens.** But : aide apportée aux mères de famille du milieu populaire pour leur permettre de remplir l'ensemble de leur tâche familiale et ménagère. Siège social : 64, boulevard d'Alsace-Lorraine, Amiens.

---

19 mars 1957. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association d'aide aux sans-logis de la Cabucelle.** But : aide aux mal-logés. Siège social : 229, rue de Lyon, Marseille.

---

19 mars 1957. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Cercle des arts et techniques de la coiffure française.** But : perfectionnement ; enseignement technique de la coiffure. Siège social : chez M. Jean, 27, rue de la République, Carcassonne.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.